

Le CIO "capitule" devant Ottawa

Taiwan ne participera pas aux Jeux

Le comité exécutif du CIO a finalement décidé, hier soir, de se plier aux exigences canadiennes relativement à Taiwan et de recommander à son assemblée plénière demain de donner le feu vert aux Jeux de Montréal même si la délégation formosane ne pourra d'aucune façon se présenter au nom de la République de Chine.

Le Canada n'a donc accepté aucun compromis à l'égard de sa politique d'une seule Chine et le président du CIO,

Lord Killanin, a déclaré que le comité exécutif n'avait plus le choix malgré la violation de la promesse canadienne de 1969, et il a accusé le Canada de mettre en péril les principes mêmes de l'olympisme.

Devant cette décision, qui paraît devoir être acceptée par les 75 délégués des pays qui prendront part à l'assemblée plénière demain, le vice-président du Comité olympique taiwanais, M. Lawrence Ting,

a déclaré que son pays se retirerait des Jeux de Montréal si la recommandation de l'exécutif était adoptée demain.

M. Ting a accusé le CIO d'avoir capitulé devant le Canada et il a accusé le Canada d'avoir manqué à ses engagements relativement aux statuts du CIO qui prévoient que Taiwan représente la République de Chine. On sait que le Canada ne reconnaît pas ce gouvernement et n'entretient des relations qu'avec la République populaire

de Chine, c'est-à-dire la Chine continentale de Mao.

Il n'y a pas de compromis puisque le Canada n'a pas accepté que les athlètes de Taiwan se présentent au Jeux en se réclamant de quelque manière que ce soit de la République de Chine, mais le comité du CIO a proposé à la délégation taiwanaise d'utiliser le drapeau olympique ce qui a été jugé inacceptable par les Taiwanais.

Ces derniers avaient du reste déclaré au cours de la journée que leur position était aussi inflexible que celle du Canada et qu'ils participeraient sous la bannière de la République de Chine ou s'en iraient tout simplement. M. Lawrence Ting a dit espérer hier que d'autres pays se retirent en guise de signe d'approbation pour le geste de son pays, et il a déclaré que sa délégation attendrait de toute façon la décision qui sera prise en plénière demain avant de se retirer officiellement.

Dans leur communiqué émis hier soir les membres du comité exécutif du CIO déclarent qu'ils "condamnent unanimement et fermement la décision canadienne de refuser l'admission au Canada d'une équipe d'un comité national olympique légalement reconnu par le CIO et invité par le Comité organisateur des Jeux à participer".

Les neuf membres de l'exécutif disent qu'ils ont pris cette décision de recommander malgré tout la tenue officielle des Jeux compte tenu du fait que les athlètes de plus de cent pays se sont préparés depuis plusieurs années à prendre part à cet événement.

Le CIO réitère son appel au gouvernement canadien pour qu'il revienne sur sa décision et il déclare que les autorités canadiennes "porteront l'entière responsabilité du tort qui pourrait être fait au mouvement olympique si elles persistent dans leur attitude actuelle".

Lord Killanin a d'autre part fait valoir que toute cette affaire ne préjudiciait en rien l'admission éventuelle de la Chine continentale qui est présentée à l'étude par le comité olympique international.

Hier, les discussions se sont prolongées durant toute la journée à l'hôtel Reine-Elizabeth mais c'est samedi que les représentants du Canada et plus précisément du ministère des Affaires extérieures étaient rentrés à Ottawa après avoir rencontré les dirigeants du CIO à Montréal. Il semble maintenant qu'ils avaient clairement indiqué que le Canada serait intraitable sur la question de Taiwan et qu'il ne nierait sur aucun point sa politique à l'égard de la Chine.

Hier cependant, Mme Monique Berlioux, répétait aux journalistes qui faisaient le pied de grue dans les corridors de l'hôtel que le comité exécutif du CIO "attendait une information complémentaire à propos de Taiwan". On n'a pas su de qui viendrait cette information.

Entre-temps, à Boston les 24 athlètes taiwanais, qui attendaient une décision canadienne sur leur sort et qui ne pouvaient entrer au pays avec des passeports que le Canada ne reconnaît pas ont fait du shopping dans les rues de Boston évitant d'émettre le moindre commentaire sur leur situation. Ces athlètes participent à la boxe, au judo, au cyclisme et à la voile.

Tout au cours de la journée de samedi les représentants des diverses parties en



Le Comité international olympique n'avait plus le choix, a déclaré hier soir lord Killanin, annonçant que le comité exécutif du CIO avait décidé de se plier aux exigences canadiennes au sujet relativement à la participation de Taiwan.

(Photo CP)

L'Afrique noire menace de se retirer des Jeux

Imitant le geste de la Tanzanie, l'Etat de l'Ile Maurice a annoncé hier que ses athlètes ne participeraient pas aux Jeux de Montréal en raison de la présence des athlètes néo-zélandais. Tout un mouvement de protestation s'est amorcé au sein des délégations africaines qui menacent maintenant de boycotter massivement les Jeux de Montréal.

Hier soir, au Reine Elisabeth, des représentants africains se réunissaient avec M. Abraham Ordia, président du Conseil suprême des sports d'Afrique, pour discuter d'une stratégie qui consisterait, semble-t-il, à demander au CIO d'exclure la Nouvelle-Zélande des Jeux de Montréal sans quoi les pays d'Afrique suivraient la recommandation formulée la semaine dernière par les délégués de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) réunis à l'Ile Maurice, et qui vise à demander aux pays membres de boycotter les Jeux de Montréal pour protester contre la présence de la Nouvelle-Zélande dont les joueurs de rugby se trouvent présentement en tournée en Afrique du Sud.

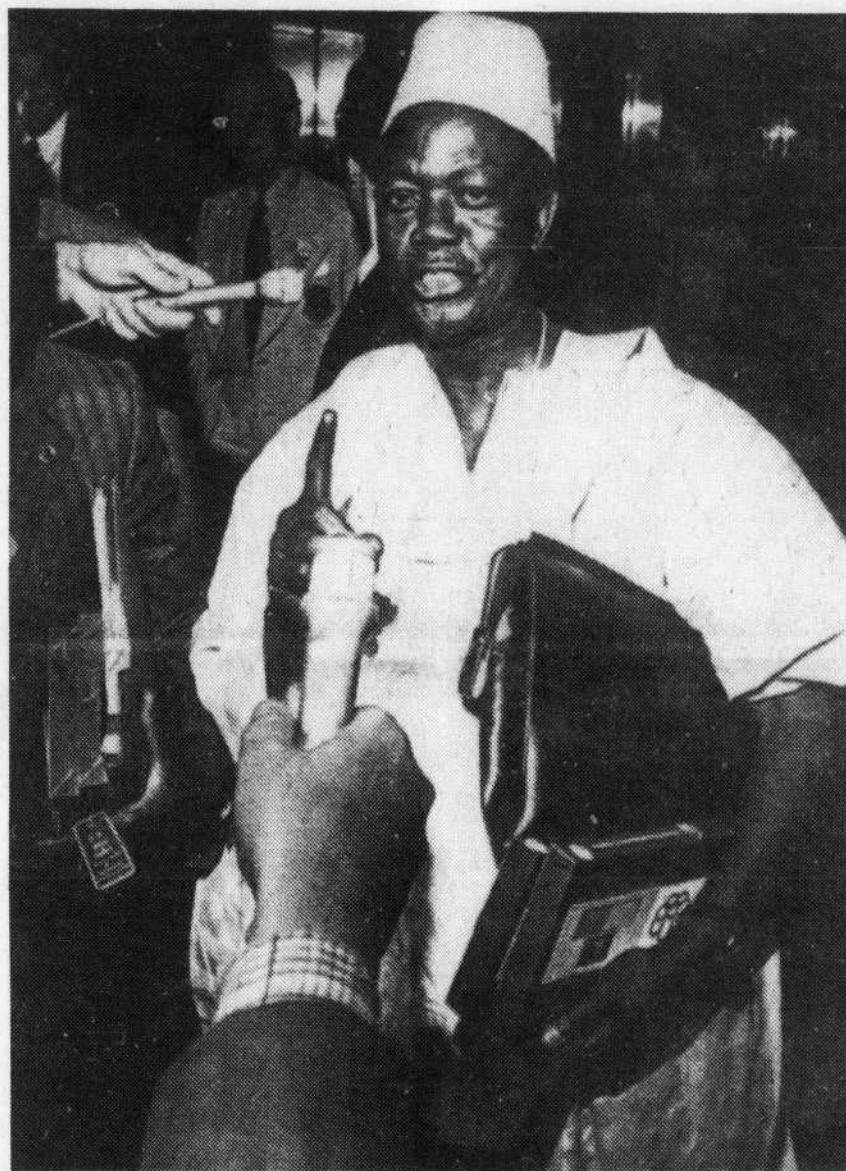
Les représentants des pays africains ont donné à entendre néanmoins qu'ils attendaient des directives de leurs gouvernements respectifs avant de donner suite aux recommandations de l'OUA.

Rappelons que depuis plusieurs mois, à cause de la participation des équipes néo-zélandaises à ces compétitions de rugby avec l'Afrique du Sud, les pays d'Afrique menaçaient de s'abstenir de participer aux Olympiques. Mais, la semaine dernière, alors que le conseil de l'OUA se réunissait à l'Ile Maurice, une équipe de rugby de Nouvelle-Zélande entreprenait justement une tournée en Afrique du Sud, pays exclu des Jeux par le CIO à cause de sa politique de discrimination à l'égard des Noirs.

Les délégués de l'OUA adoptaient alors une résolution visant à recommander aux pays membres de ne pas prendre part aux Jeux de Montréal si la Nouvelle-Zélande y était représentée.

La Tanzanie était le premier pays à répondre affirmativement à ces recommandations jeudi en faisant savoir son retrait des Jeux, ce qui signifie l'absence du champion mondial du 1500 mètres, M. Filbert Bayi, qui représentait à lui seul le plus grand intérêt de cette épreuve.

Voir page 6: L'Afrique noire



M. Abraham Ordia, président du Conseil suprême des sports d'Afrique, est arrivé à Montréal en fin de semaine où il a annoncé qu'il demanderait au CIO de bannir des Jeux de Montréal la Nouvelle-Zélande pour éviter le retrait de plusieurs pays africains tentés d'imiter le geste de la Tanzanie et de l'Ile Maurice.

(Photo PC)

La seule inconnue sur les démocrates: qui sera le co-listier de Jimmy Carter?

NEW YORK (d'après AFP et Reuter) — A la veille de l'ouverture de la convention démocrate, M. Jimmy Carter, qui est assuré d'obtenir l'investiture pour l'élection présidentielle, a passé sa journée hier à rencontrer les "possibles" candidats à la vice-présidence sur le ticket démocrate.

Le choix du co-listier de M. Carter est en effet la seule inconnue de cette grande réunion qui devrait consacrer l'unité retrouvée du parti démocrate après la défaite de George McGovern aux présidentielles de 1972. M. Carter a dit hier qu'il ne restait que sept "possibles" sur la liste, soit John Glenn, Walter Mondale, Edmund Muskie, Peter Rodino, Henry Jackson, Frank Church et Adlai Stevenson Jr.

Par ailleurs, M. Carter a déclaré qu'une fois élu à la présidence des Etats-Unis, il lancera un avertissement aux Etats arabes: tout nouvel embargo sur le pétrole entraînera un embargo commercial des Etats-Unis. Cette mesure est la meilleure solution pour prévenir un autre embargo pétrolier, a-t-il dit dans une interview télévisée.

Un nouvel embargo serait considéré comme une déclaration de guerre économique et nous y répondrions par un embargo sur les livraisons de produits alimentaires, d'armes et de pièces détachées

pour le matériel de forage pétrolier, ajoute le candidat à la nomination démocrate.

L'ancien gouverneur de Georgie a précisé qu'il ne tenterait pas de faire pression lourdement sur les alliés de Washington

au sommaire

■ La Cour suprême se prononce aujourd'hui sur la loi anti-inflation
■ De son centre des opérations, la police garde Montréal à l'oeil

— page 3

■ M. Trudeau et la réalité du pays, un éditorial de Michel Roy
■ Un bon article de René Lévesque, un bloc-notes de Claude Ryan

— page 4

ton pour qu'ils décrètent un contre-embargo comme les Américains. "Nos alliés comme le Japon, a-t-il dit, ne peuvent se passer du pétrole arabe".

En ce qui concerne les dépenses d'armement, Carter a annoncé qu'en cas de succès aux élections, il réduira de plus de cinq milliards de dollars le budget de la Défense qui atteint plus de cent milliards cette année. Le candidat à la nomination démocrate a estimé qu'il y avait trop de bases et de soldats américains outre-mer, trop d'armes et trop d'effectifs.

Ainsi c'est durant quatre soirées que New York, et des dizaines de millions de téléspectateurs dans toute l'Amérique, vont vivre à l'heure de la convention démocrate, et de celui qui en est la figure centrale, Jimmy Carter. Tout est en place, à Madison Square Gardens, pour faire de l'intronisation comme candidat démocrate du planteur de cacahuètes de Plains, Georgie, un spectacle politique

Voir page 6: Les démocrates

Assaut décisif syro-chrétien au Liban-Nord?

BEYROUTH (d'après Reuter, AFP et AP) — Les forces palestino-progressistes semblaient sur le point d'être submergées sur plusieurs fronts au Liban, alors que les milices chrétiennes et les troupes syriennes multipliaient les offensives afin de prendre des avantages territoriaux décisifs avant la réunion du conseil de la Ligue arabe, qui se réunit aujourd'hui au Caire pour examiner la détérioration de la situation au Liban.

Aussi, M. Yasser Arafat a déclaré hier que la situation au Liban se dégradait à un rythme rapide. Le président de l'OLF (Organisation de libération de la Palestine) a lancé un appel pour que l'Egypte prenne une initiative le plus vite possible, rapporte l'agence égyptienne MENA.

"Nous sommes pris en tenaille. A la suite des pillonnages par les Syriens des raffineries de pétrole de Zaharani, il n'y a plus d'essence, le gas-oil est épuisé et des chars ont été détruits. Nous avons besoin d'urgence d'essence et de gas-oil", a-t-il dit.

Sans ravitaillement en carburant, il sera difficile de fournir du pain à la population, impossible d'opérer dans les hôpitaux et de continuer les services d'ambulance, a ajouté M. Arafat. En bref, cela signifie une paralysie de tous les services vitaux, a-t-il dit selon MENA.

Les combats ont atteint une rare intensité et les versions contradictoires des affrontements rendent assez difficile une exacte vision de l'évolution des fronts. Ainsi, le commandement central des forces palestino-progressistes a démenti hier soir, la chute du camp palestinien de Tall Zaatar annoncée, en fin d'après-midi, par les phalangistes chrétiens.

Dans un communiqué diffusé par la Voix de la Palestine le commandement a indiqué que les défenseurs du camp de Tall Zaatar, enclavé dans la zone contrôlée par les forces chrétiennes "avaient repoussé la cinquante-deuxième attaque lancée contre eux par les forces isolationnistes appuyées par les Syriens".

La radio phalangiste avait annoncé, en fin d'après-midi, que la dernière position tenue par les combattants de Tall Zaatar était tombée peu auparavant aux mains des forces chrétiennes. La chute de cette position, a poursuivi la radio, a été suivie

par la "reddition des combattants qui se trouvaient encore dans l'enceinte du camp, qui est désormais sous le contrôle des phalangistes".

En outre, de nouveaux fronts se sont embrasés au nord dans la région et autour de la ville de Baalbeck, dans la partie nord de la Bekaa, la plaine centrale du Liban.

Selon la radio contrôlée par les partis progressistes, les troupes syriennes ont lancé, au cours de la journée d'hier, trois attaques contre la localité. La ville elle-même, ainsi qu'un camp palestinien voisin, ont été, selon la même source, bombardées "aux roquettes incendiaires et aux bombes au phosphore, ce qui a provoqué un grand nombre de victimes parmi la population civile".

"Les combats, a ajouté la radio, se poursuivaient en début de soirée sur les trois accès nord, sud et ouest de la ville".

Des combats extrêmement violents, indique-t-on de bonne source, se déroulent également autour de la ville de Tripoli (nord-Liban) qui serait soumise à un double encerclement: les Syriens au nord et, au sud, les forces chrétiennes qui seraient parvenues à quelques kilomètres de l'entrée de la ville, la deuxième du Li-

Voir page 6: Liban-Nord

chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

9 JUILLET 1976
PERFECTA
6/36
GROS LOT
\$286,820.60
APPROXIMATIF VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
10	26	27	29	30	35
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS		PRIX		
5 SUR 6	0		\$173,623.90		
4 SUR 6	17		3,897.70		
5 SUR 6+	1,613		114.10		
5 SUR 6+	0		44,174.30		

MINI LOTO
NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +
28 VENTES TOTALES: \$766,916.00

TIRAGE 615
VENDREDI, 9 JUILLET 76
33 Séries émises- 90,000 chacune
POSSIBILITÉ DE:
33 GAGNANTS DE \$5,000.
264 GAGNANTS DE \$500.
2673 GAGNANTS DE \$100.

La loi anti-inflation est-elle valide ? On le saura aujourd'hui

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada doit statuer aujourd'hui sur la constitutionnalité de la présente loi fédérale contre l'inflation. Elle dira alors si oui ou non les présents contrôles de salaires et de prix sont valides, si oui ou non ils sont conformes à la Constitution.

Les neuf juges du plus haut tribunal du pays se prononceront en la matière. L'un d'eux commencera à 10 h 30 ce matin, heure avancée de l'Est, à donner lecture du jugement, un jugement d'une importance capitale. Au fait, de l'avis de juristes, ce sera le plus important jugement constitutionnel depuis 50 ans.

La loi sur laquelle portera le jugement est entrée en vigueur l'automne dernier pour une période de trois ans.

Si la Cour suprême statue que cette loi est anti-constitutionnelle, alors devront être considérées comme nulles et non avenues toutes les décisions que la Commission de lutte à l'inflation a prises jusqu'ici et le programme gouvernemental de lutte à l'inflation sera remis en question.

Ce sera alors un dur coup pour le gouvernement Trudeau. Que pourrait faire le gouvernement devant un jugement défavorable à la présente loi?

Il lui faudrait faire voter une nouvelle loi, ce qui pourrait prendre pas mal de temps. Il pourrait aussi proclamer que l'inflation représente un danger pour tout le pays, que c'est un cas d'urgence.

L'inflation est-elle un cas d'urgence, oui ou non?

La question a été posée à plusieurs reprises devant la Cour suprême après que le ministre de la Justice, Ron Basford, eut lui-même demandé à ce tribunal de statuer sur la constitutionnalité de la loi contre l'inflation. M. Basford a fait

cette demande à la Cour suprême le 11 mars dernier. Il l'a faite parce que des enseignants à Renfrew, 70 milles à l'ouest d'Ottawa, avaient commencé à contester devant un tribunal une entente anti-inflationniste qui avait été conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario.

La loi fédérale contre l'inflation touche à des domaines qui, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sont de la compétence des gouvernements provinciaux.

Mais l'Acte de l'Amérique du Nord bri-

annique dit que le gouvernement fédéral peut légiférer dans ces domaines provinciaux dans les situations d'urgence, quand il est manifeste que ce même gouvernement central doit agir seul pour maintenir la paix, l'ordre et l'efficacité gouvernementale.

Au cœur de tout le problème qui a été soumis à la Cour suprême, se trouve la question suivante: l'automne dernier, quand les contrôles ont été imposés, l'inflation constituait-elle, oui ou non, une affaire urgente à l'étendue du pays?

Devant la Cour suprême l'avocat du gouvernement fédéral, J.J. Robinette, de

Toronto, a soutenu que l'automne dernier l'inflation était effectivement un mal national. L'avocat du gouvernement ontarien a dit la même chose. Mais l'Alberta et le Congrès du Travail du Canada ont soutenu que l'inflation était loin d'être une question d'urgence nationale.

L'Ontario a été la seule province à appuyer entièrement Ottawa. Le Québec, la Saskatchewan et la Colombie britannique, les seules autres provinces à intervenir devant la Cour suprême, y ont dit que la loi ne pouvait être constitutionnelle que s'il était prouvé qu'il existait une situation d'urgence.

les olympiques

Document suspect au Village

On a trouvé en fin de semaine au Village olympique un formulaire d'une marque d'équipement sportif destiné aux athlètes en vue de la mise au point de contrats publicitaires. Le CIO a aussitôt demandé à sa commission d'admission de faire enquête tout en rappelant aux comités nationaux et aux fédérations sportives les statuts olympiques qui interdisent tout paiement direct ou indirect à des athlètes pour la publicité ou la propagande. Le CIO réaffirme que ces règles devront être suivies strictement à Montréal et que tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

Elisabeth II arrive à Halifax

La Reine Elisabeth II arrive aujourd'hui en terre canadienne, à Halifax, à bord du navire royal Britannia.

Elle sera accompagnée du prince Philip qui visitera les Maritimes avec elle jusqu'au vendredi 16 juillet, date à laquelle le couple royal est attendu à l'aéroport de Saint-Hubert.

Elisabeth et Philip y seront alors accueillis par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Hugues Lapointe, et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Le 22e Régiment, dont la reine est colonel, fournira la garde d'honneur. Dîner sur le yacht royal pour les représentants du Québec. Le samedi, 17 juillet, déjeuner offert par le maire Drapeau à la reine qui signe le Livre d'or avant de se rendre au stade pour présider la cérémonie d'inauguration des Jeux. Réception à bord du Britannia en l'honneur de Lord Killanin et du secrétaire général du COJO, M. Roger Rousseau.

Le dimanche, 18 juillet, la reine déjeune avec les athlètes canadiens au Village olympique avant d'assister aux premières compétitions. Le lundi, elle se rend à Kingston à bord du yacht royal pour assister aux compétitions de voile.

On hisse ce matin le drapeau grec

Pour la première fois dans le cadre de Jeux olympiques se déroulant au Canada le drapeau de la Grèce sera hissé au Village olympique pour rappeler que la Grèce a été le berceau des Jeux olympiques. La cérémonie se déroule à 10 h ce matin en présence de la délégation des athlètes grecs, du consul général de Grèce au Canada et des personnalités de la communauté hellénique canadienne.

Les Soviétiques sont très fâchés

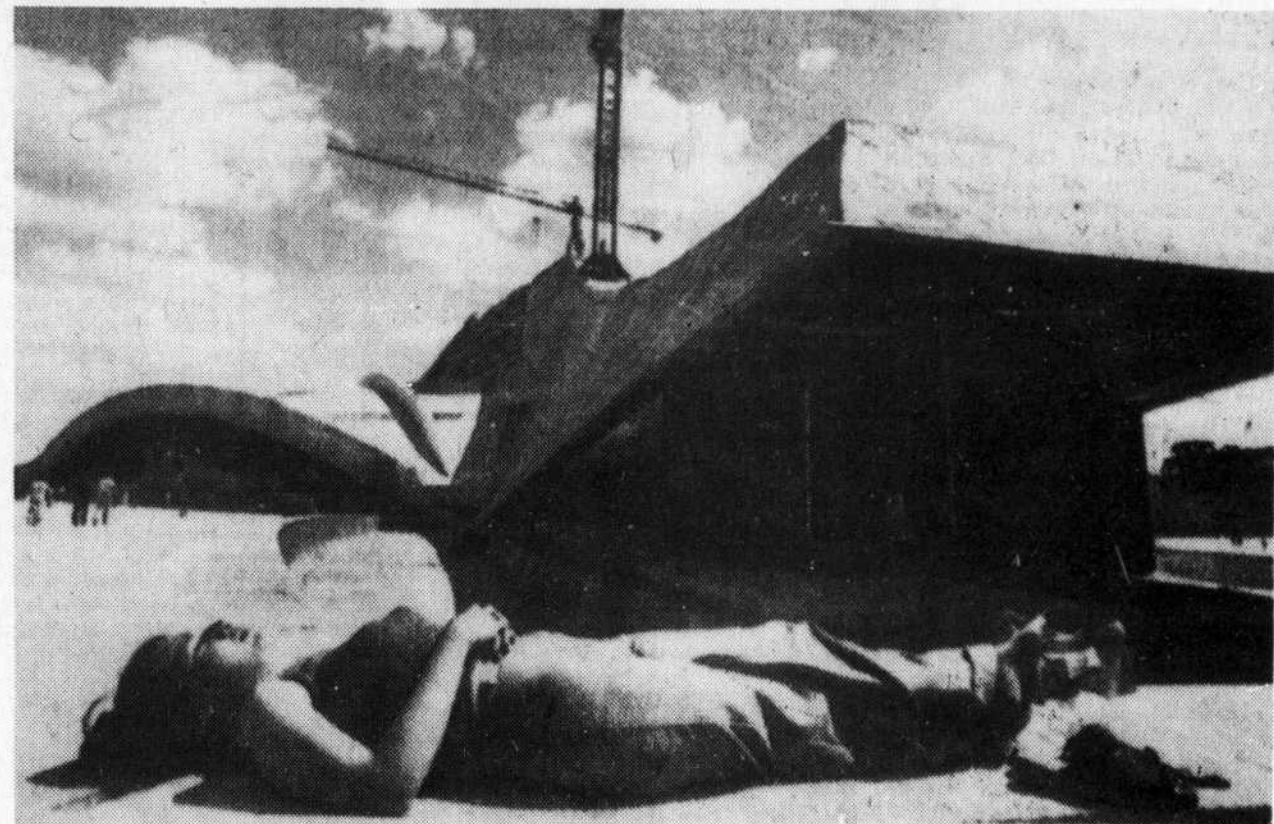
Le quotidien soviétique Sovetski Sport a protesté énergiquement contre l'accréditation à Montréal de dix journalistes de Radio Free Europe, une station clandestine américaine qui diffuse vers les pays de l'Est depuis Munich et que Moscou accuse d'être financée directement par la CIA. Le journal demande au CIO d'être conséquent avec lui-même et d'exclure ces "espions empoisonneurs des ondes" comme il l'avait fait à Innsbruck. Rappelez que Radio Free Europe n'avait pu couvrir les Jeux d'hiver à Innsbruck à cause d'un vice de forme, c'est-à-dire son défaut d'avoir préalablement obtenu l'accréditation d'un organisme national. Cette fois, pour Montréal, le comité olympique américain a reconnu et accrédité cette station clandestine de sorte que le CIO n'a eu d'autre choix que de reconnaître ces journalistes au même titre que tous les autres.

Les Israéliens sont intouchables

Les quelques athlètes et chefs de mission israéliens qui sont déjà arrivés au pays se rassurent du côté de la sécurité. L'un d'eux a déclaré qu'il se trouvait mieux protégé que dans son propre pays et que Kingston, où il se trouve, était mieux gardée que Jérusalem. Au Village olympique, les Israéliens ne vont pas à la cafétéria et leur nourriture est livrée à leurs appartements. Quant à leur arrivée à Montréal elle se fait par petits groupes sur des vols non précisés et à des heures inconnues. Hier, sept athlètes d'Israël sont ainsi descendus à Mirabel. Le souvenir de Munich n'est pas effacé. Ainsi aujourd'hui les athlètes israéliens et les représentants de l'Etat juif assisteront à la synagogue de Montréal à une cérémonie de commémoration à la mémoire des onze athlètes israéliens victimes de la tuerie des Jeux de Munich.

Les guichets ne sont pas fermés

Au total 2.750.000 billets ont été vendus jusqu'à présent pour les divers événements des Jeux mais cela ne représente que 56% de tous les billets disponibles. Il ne reste aucun billet pour les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux et certaines disciplines sont vendues à 90%. Il restera néanmoins plus de deux millions de billets en vente aux guichets olympiques durant les Jeux.



Le parc olympique, déserté par les ouvriers et pas encore envahi par les athlètes qui s'installent au Village olympique, offre un vaste terrain de repos et de détente dont a su profiter, en fin de semaine, cette touriste américaine derrière le grand stade. Le stade commencera à vivre vraiment dimanche prochain avec les premières compétitions. (Photo PC)

De son centre des opérations, la police à l'oeil sur Montréal

par Bernard Morrier

Dans le but d'éviter la répétition de la tragédie de Munich, aux Olympiades de 1972, le service de police de la Communauté urbaine de Montréal a mis sur pied un service de sécurité prêt à affronter toutes les pires éventualités.

Très conscientes du danger qui pourrait menacer certaines personnes et peut-être même la population, les autorités policières se sont immédiatement mises à la tâche, dès le 12 mai 1970, jour où, à la session du Comité international olympique, à Amsterdam, on désignait Montréal pour organiser les Jeux olympiques de 1976.

C'est ainsi, qu'en vue d'assurer toute la protection voulue à la grande famille olympique et la sécurité due au public en général, le service de police de la CUM a participé très activement aux travaux de planification et d'organisation du programme de sécurité, en affectant l'assistant-directeur Guy Toupin, l'inspecteur-chef Léo Plouffe et l'assistant inspecteur chef, Philippe Saint-Maurice au Comité principal de sécurité publique des Jeux olympiques.

En présentant à la presse, samedi, le Centre des opérations de la police de la CUM, situé en quartier général du service, le directeur René Daigneault a insisté pour dire que, malgré l'importance donnée aux Jeux olympiques en policiers et équipement, la population de l'île de Montréal n'en continuera pas moins à être adéquatement protégée. "Nous continuerons à maintenir l'ordre, la paix et la sécurité publique sur le territoire, a-t-il insisté, et de plus, avec la collaboration

assurée de la population, tous les services habituellement rendus aux citoyens seront maintenus durant la période olympique.

Le centre en question verra notamment à diriger les opérations de sécurité sur le territoire. Fonctionnant 24 heures par jour, il est donc prêt à intervenir à tout moment et très rapidement.

La salle des opérations, inaugurée le 29 novembre 1969 — donc bien avant l'intégration des forces policières — est une des plus modernes d'Amérique du Nord. De conception entièrement locale, elle a pu être parachevée en moins d'un mois, grâce à l'assentiment de l'administration Drapeau-Saulnier et aux efforts conjugués des services techniques, pour un coût d'environ \$50.000.

Ce centre opérationnel est destiné à permettre aux membres de l'Etat-major et aux représentants d'autres corps poli-

ciers de suivre pas à pas le déroulement d'opérations policières d'envergure dans les rues, sur les sites de compétition ou d'entraînement, à la télévision et sur des cartes projetées sur écran, tout en gardant un contact étroit par radio et téléphone avec les forces de l'ordre en place.

Par ailleurs, rappelant que c'est la police de la CUM qui revient la responsabilité de protéger les 13 lieux de compétition et les 27 centres d'entraînement situés sur l'île de Montréal, l'inspecteur-chef André De Luca, responsable des opérations olympiques, a rappelé que son service devait également assurer le contrôle de la circulation routière, tout en fournissant l'aide et l'assistance à la Gendarmerie royale pour la protection des dignitaires, des athlètes et des membres de leurs délégations.

Le policier a ajouté qu'il fallait aussi prendre, avec l'aide de la GRC, de la Sûreté du Québec et des Forces canadiennes, des mesures de sécurité lors d'événements d'un jour, tels les cérémonies d'ouverture et de fermeture des Jeux olympiques, les parades de marathon et de marche, les circuits Mont-Royal et Fairview et le parcours de la flamme olympique sur le territoire de la CUM.

D'autre part, l'arrivée de la reine, cette semaine, et toute la durée de son séjour à Montréal nécessiteront une attention toute particulière, mais le responsable de la sécurité de la souveraineté en territoire montréalais, l'inspecteur-chef Fernand Savard, s'est dit convaincu que tout se déroulerait dans l'ordre le plus parfait.

Enfin, le directeur Daigneault, rappelant que tout ce programme de sécurité n'aurait pu être réalisé sans le support et la collaboration, tant sur le plan physique que technique, des forces policières et militaires impliquées, soit la GRC, la SQ et l'Armée, a tenu à remercier ces derniers de leur apport et il a souhaité qu'un des buts du baron Pierre de Coubertin, de créer un esprit d'amitié internationale et de bonne volonté, se réalise à Montréal dans les prochains jours.

au gré du temps

Patience!

Une enquête vient de révéler que l'Année internationale de la femme n'a que très peu converti le grand public à l'idée de l'émancipation du deuxième sexe.

Les femmes peuvent se désoler, mais elles auraient tort de se décourager. Il y a cent ans, Amiel, le moraliste, remarquait: "Mille choses avancent; neuf cent quatre-vingt-dix-neuf reculent: c'est la loi du progrès".

La croisade féministe a le désavantage de déranger un ordre millénaire. Le morceau à bouger est un Everest. Il ne faut surtout pas perdre de vue que ce n'est pas dans la nouveauté, mais dans l'habitude que l'immense majorité des gens trouve sa sécurité, cette paralysie infantile de toute idée généreuse et créatrice.

Albert BRIE

Palmont Packers condamné à \$500 d'amende

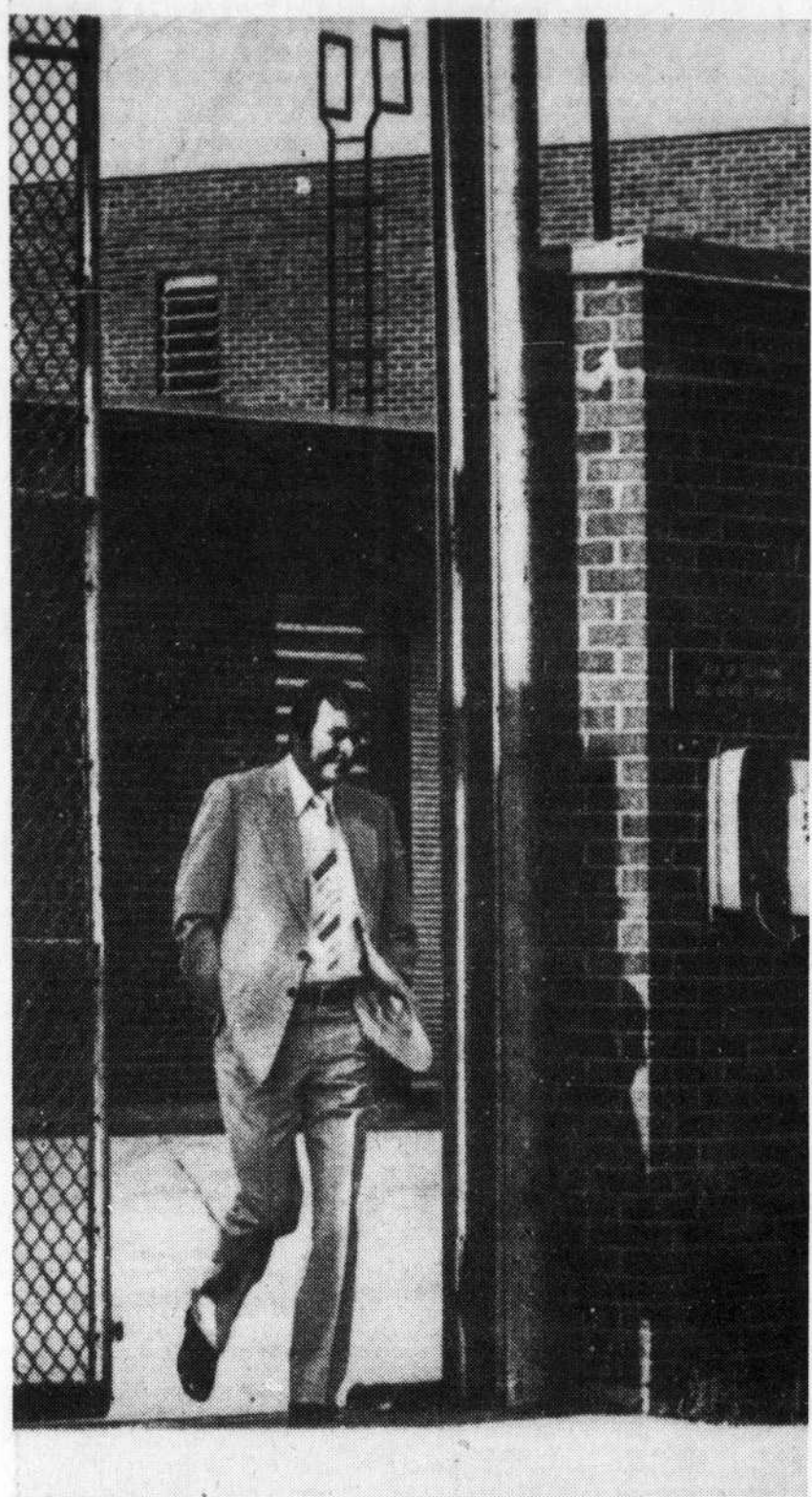
La salaison Palmont Packers, accusée d'avoir illégalement appliqué un nom de qualité supérieure à des longues de boeuf, a été condamnée à \$500 d'amende, par le juge Jacques Lessard, et toute la viande saisie à cette occasion devra être détruite.

En bref, comme disaient nos grand-mères, c'est de la "vache enragée", tout simplement, que cette firme avait livrée à la salaison Big Horn, au lieu de boeuf de qualité.

Cette viande était estampillée A-3, alors qu'elle aurait dû être normalement classée comme étant de catégorie C-1 ou C-2. Cette différence avait été découverte fortuitement, quand un des employés de Big Horn avait constaté qu'il manquait 92 livres sur la quantité de viande livrée.

Un inspecteur sanitaire qui se trouvait sur place, par hasard, constatait pour sa part des signes particuliers sur certaines carcasses, lui permettant de croire qu'il s'agissait de viande "défraîchie". C'est ainsi qu'il apposa sur les longues de boeuf un avis de "ne pas toucher".

Dès le lendemain, un autre représentant du ministère canadien de l'Agriculture se rendait sur place, à son tour, pour constater que, fort curieusement, les carcasses "douteuses" ne portaient pas l'estampille réglementaire, bien que l'application du sceau rouge, pour en indiquer la marque, ne pouvait faire autrement que de représenter une qualité supérieure à la qualité réelle du produit.



Le maire de Hull, M. Gilles Rocheleau, a quitté la prison samedi après avoir purgé la peine de trois jours qui lui avait été imposée pour avoir refusé de payer une amende de \$63 pour excès de vitesse sur le pont qui relie Hull à Ottawa. M. Rocheleau, un parfait bilingue, voulait ainsi protester contre le fait que la sommation qu'on lui avait transmise était rédigée en anglais. (Téléphoto CP)

John Munro se porte à la défense des Gens de l'air

A moins que les Canadiens ne se montrent raisonnables, équitables et compréhensifs au sujet du différend survenu dans les communications aériennes, la crise majeure annoncée par le premier ministre, M. Trudeau, se produira en effet, a déclaré hier le ministre du Travail, M. Munro, qui prononçait une allocution à l'ouverture du festival national de théâtre multiculturel, à Winnipeg.

Après avoir rappelé que M. Trudeau a vu dans le conflit des contrôleurs et des pilotes la menace la plus grave à l'unité nationale depuis la crise de la conscription en 1942, M. Munro a ajouté: "A moins que tous les Canadiens n'usent de la modération et de la compréhension nécessaires à l'examen de cette question dans un climat de raison et d'équité, je crains que M. Trudeau aura eu raison."

Dans certains milieux du Canada anglais, a encore dit M. Munro, ce problème a déjà provoqué des excès. Il s'est porté à la défense des contrôleurs de

langue française au sujet desquels il a dit qu'il serait inconcevable qu'ils compromettent la sécurité aérienne du public.

"Je pense que c'est de l'arrogance culturelle à l'extrême d'insinuer que les contrôleurs et pilotes de langue française sont moins préoccupés que n'importe qui de la sécurité dans le ciel."

"Si nous ne parvenons pas à faire accepter le bilinguisme, a dit le ministre, comment rendrons-nous le multiculturel acceptable?"

D'autre part, à Montréal, M. Walter McLeish, directeur adjoint des services aériens du ministère des Transports, a déclaré au cours du week-end que le ministère surveille de près la tournure des événements qui marquent le conflit entre Gens de l'air et syndicats anglophones des contrôleurs et des pilotes. Si les conditions prévalant dans les tours de Montréal présentaient la moindre menace à la sécurité, a-t-il dit, les autorités pourraient fermer en tout temps l'aéroport.

Mais, en dépit de la tension qui se manifeste entre anglophones et francophones à Dorval et à Mirabel, rien n'indique que la sécurité aérienne soit le moindre problème. "Nos moniteurs ont signalé que la tension était par moments élevée, mais la sécurité reste totale."

C'est aujourd'hui que M. Jean-Luc Patenaude, directeur de la section québécoise de la CATCA, comparait devant les dirigeants de son association. Il est possible d'expulsion par suite de la bataille qu'il a entreprise contre les directives de son syndicat dans le différend survenu en juin. Suivant les recommandations de son avocat, Me Clément Richard, M. Patenaude se propose de présenter une défense, mais il craint que sa cause ne soit déjà entendue et jugée par ses collègues anglophones, toujours opposés à l'implantation du bilinguisme dans les communications aériennes au Québec.

D'autre part, M. Patenaude croit que les francophones doivent demeurer dans la CATCA aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu l'assurance qu'ils peuvent créer une unité syndicale distincte. Les démarches en ce sens auprès de la Commission des relations de travail sont déjà entreprises.

CRANG & OSTIGUY INC.

PLACEMENTS

ACTIONS

OBLIGATIONS

OPTIONS

PORTEFEUILLE

Gilles-Yvon Moreau, D.P.S.

CRANG & OSTIGUY INC.

500, rue St-Jacques

Montréal H2Y 1S3

842-4231

Veuillez m'envoyer votre bulletin mensuel sur les placements

NOM..... Tél:.....

Adresse.....

D-12-J

éditorial

M. Trudeau et la réalité du pays

M. Trudeau, au cours de l'entrevue qu'il accordait vendredi soir à la télévision, n'a pas vraiment tenté de "justifier" l'entente intervenue en son absence entre son ministre des Transports et les associations de contrôleurs et de pilotes, encore moins de s'en féliciter. Il ne lui restait qu'à la défendre, ce qu'il a fait sans enthousiasme, et à se solidariser avec M. Otto Lang en qui il voit l'un des plus courageux défenseurs du bilinguisme parmi les ministres anglophones, ce qu'il serait difficile de mettre en doute, compte tenu du silence prudent observé par les non-francophones du Cabinet depuis le début de cette affaire, à l'exception de M. John Munro, plus hardi que ses collègues.

Chef du gouvernement, M. Trudeau n'avait guère le choix: il doit assumer et assumer la responsabilité entière du pouvoir ainsi qu'il s'en était déjà expliqué en termes sibyllins dans sa lettre à Jean Marchand. Mais pour l'heure, dira-t-il encore, l'essentiel est sauf, le principe de la politique de bilinguisme n'ayant pas été remis en question. En dernière analyse, il aura eu raison de l'affirmer pour autant que le bilinguisme soit un jour institué dans les communications aériennes au Québec. M. Trudeau veut bien en donner "l'assurance morale", mais celle-ci prévaudra-t-elle contre l'inepoussable arsenal que recèle la "sécurité aérienne"?

Quant à l'avenir de cette politique, le premier ministre a toujours tendance à reporter sur le Québec une part démesurée lourde de responsabilités. Sans l'adhésion fervente et entière de la province francophone à l'esprit et à la lettre de la politique de bilinguisme, il devient extrêmement difficile d'en assurer le progrès ailleurs, déclare le premier ministre qui persiste à voir dans la Loi 22 une volonté d'unilinguisme et un refus du bilinguisme. Ni les intentions ni les faits ne justifient cette interprétation à laquelle les Montréalais, par exemple, ne pourraient souscrire. Ce qui étonne davantage, c'est l'apparente conviction chez lui que cet unilinguisme qu'il redoute est chose acquise au Québec.

La Loi 22, pour faire du Québec la province "massivement française" que souhaitent M. Trudeau et ses collègues, est un ensemble de mesures dont certains aspects, particulièrement dans le secteur scolaire, sont hautement discutables et vivement discutés, mais dont la somme, loin de constituer une prétendue chartre de l'unilinguisme, est assurément respectueuse du bilinguisme.

Au-delà de la loi 22, M. Trudeau signale en le déplorant le "scepticisme" des Québécois envers sa politique de bilinguisme. Ici, il voudra bien reconnaître aux Franco-Québécois le droit au doute à l'égard de l'efficacité du bilinguisme quand ils sont témoins

des événements récents: dans un secteur de pointe, l'aviation, et à l'intérieur d'une province que l'on veut massivement française, voilà que le bilinguisme — non pas le français exclusivement — le bilinguisme facultatif est inapplicable pour l'instant en raison d'obstacles techniques que le ministre des Transports écarte parfaitement équipé pour surmonter et qu'il avait déjà en bonne partie surmontés. Comment, dans ces conditions, s'étonner que les Québécois osent se montrer "sceptiques" alors que Jean Marchand lui-même croit devoir démissionner!

L'acte de foi que M. Trudeau exige des francophones, il ne le demande pas avec une égale insistance aux autres Canadiens. Plus encore: il donne raison à la communauté anglophone de l'aviation — par l'entremise de M. Lang, il est vrai — quand celle-ci multiplie les conditions auxquelles le bilinguisme sera graduellement institué, non pas à Medicine Hat (pour reprendre son propre exemple) mais dans le ciel du Québec. Le gouvernement donne encore raison aux pilotes et aux contrôleurs quand ceux-ci forcent le Cabinet à revoir trois fois le mandat de la commission d'enquête, quand ils tentent d'imposer aux trois juges un mode de fonctionnement, quand ils exigent l'unanimité, quand ils annoncent qu'ils ne se sentiront pas liés par les conclusions des commissaires-enquêteurs, quand enfin ils obligent le Parlement à recourir au "vote libre". Il y a là un déséquilibre et une démesure qui ne sont guère propices aux actes de foi.

Il est peut-être ridicule d'avoir à le dire, mais ce n'est pas au Québec que le bilinguisme est menacé.

En réalité, le premier ministre, quand il se plaint de l'attitude et du scepticisme du Québec, fait référence à la dimension politique. Il s'en prend plutôt aux récentes interventions de M. Bourassa pour qui l'échec éventuel d'Ottawa en matière linguistique, en particulier son inaptitude à faire respecter jusqu'ici le bilinguisme dans les communications aériennes de la province francophone, pourraient obliger son gouvernement à remettre en cause son adhésion aux principes fédéraux du bilinguisme et, par voie de conséquences, à demander que soient modifiées les règles du jeu, c'est-à-dire, au bout du compte, la Constitution elle-même. Autrement dit, le premier ministre du Québec évoque l'hypothèse, désormais plausible à ses yeux, où le français serait la langue du Québec, et l'anglais, celle des autres provinces. Et c'est précisément cette perspective qui pousse M. Trudeau à conclure que, sans l'appui agissant du Québec, son grand dessein d'un Canada bilingue sera compromis. Sur ce point, il est évident que le gouvernement fédéral serait contraint, à plus

ou moins longue échéance, à renoncer à sa politique des langues, et M. Trudeau à abandonner la mission fondamentale qu'il s'est donnée si M. Bourassa en venait à la conclusion — et il ne paraît pas en être éloigné — que le bilinguisme, objectif généreux certes, est à toutes fins utiles irréaliste et inapplicable.

Mais il faut ici distinguer soigneusement entre "le" Québec, les courants qui s'y manifestent dans ce domaine et les velléités politiques ou électorales de M. Bourassa. Personne n'a fait, ces jours derniers, une enquête scientifique qui permettrait de conclure que "le" Québec, à cause de la crise du bilinguisme dans l'aviation, a renoncé à jamais aux politiques fédérales de bilinguisme. Depuis 10 ans, à Ottawa et ailleurs, nul ne peut prétendre que le bilinguisme n'a pas progressé. Conclure en 1976 à l'échec d'une entreprise lancée en 1968, c'est croire qu'une transformation comme celle qu'envisageait M. Trudeau et ses collègues serait possible et réalisable en moins d'une génération; c'est penser qu'elle serait accomplie sans heurts, sans difficultés majeures, sans crises.

Toutefois, la crise survenue dans les communications aériennes aura permis de révéler dans l'ensemble du pays des réactions et des résistances très fortes à la politique de bilinguisme. Et quand on lui demande si l'ampleur des manifestations d'hostilité et d'opposition très vives à son projet, au Canada anglais comme au Québec, ne l'obligera pas à revoir les moyens de sa politique, à réviser la stratégie de l'implantation, M. Trudeau répond qu'il lui faudra, lui et les siens, s'armer de courage pour expliquer mieux et davantage ses objectifs. C'est là, naturellement, un facteur important. Mais il y a beaucoup plus: M. Trudeau, ses ministres et ses conseillers doivent s'astreindre à revoir complètement les programmes de bilinguisme et la manière de les appliquer. Dans la fonction publique, par exemple, il serait chimérique d'imposer une deuxième langue à des milliers de personnes qui, ou bien n'auront pas à s'en servir, ou bien ont atteint un âge auquel il est pratiquement impossible d'en acquérir la maîtrise suffisante. Le gouvernement doit se demander si son plan d'action est réaliste et équitable dans les provinces où les inscriptions bilingues, outre qu'elles sont souvent inutiles, contribuent à irriter les populations. L'application du bilinguisme, au lieu d'obéir à des lois horizontales et théoriques, devrait varier selon les régions et les domaines. Le gouvernement, s'il veut éviter d'autres crises — et les prochaines seront peut-être fatales — doit apprendre à voir le Canada tel qu'il est, et non pas tel que ses dirigeants voudraient qu'il fût.

Michel ROY

bloc-notes

Un bon article de René Lévesque dans Foreign Affairs

La prestigieuse revue américaine Foreign Affairs — reflet des centres d'intérêt de l'"establishment" intellectuel de la côte atlantique qui fut longtemps au cœur de la politique étrangère américaine — ouvre dans son numéro de juillet ses pages au président du Parti québécois, René Lévesque. Dans un article intitulé "For an Independent Québec", M. Lévesque résume la réponse de son parti à la sempiternelle question: "What does Québec Want?" C'est probablement le meilleur texte en langue anglaise que M. Lévesque ait donné sur le sujet.

A la première lecture, on s'irritera de maintes exagérations typiques de l'auteur. René Lévesque écrit par exemple, sans hésitation apparente, que le Canada possède un système fédéral hautement centralisé, "beaucoup plus proche du système unitaire que le fédéralisme américain". Par ailleurs, il résiste mal à l'examen. Dans plusieurs domaines, notamment dans le secteur du droit criminel, le système canadien est sans doute plus centralisé que le système américain. Dans beaucoup d'autres, il est au contraire plus décentralisé. Il est comode pour M. Lévesque de lancer une telle affirmation. Car elle lui permet ensuite de conclure que le Québec possède en quelque sorte le statut d'une "colonie intérieure" dans un pays possédé et géré par une autre entité nationale. Mais la réalité est plus complexe que ne veut le reconnaître le chef péquiste.

M. Lévesque soutient un peu plus loin que le gouvernement fédéral contrôle directement plus de 50% des revenus publics générés au Québec. Ici encore, la réalité est plus nuancée. Il est vrai qu'en 1975, le gouvernement fédéral s'est approprié près de 54% du total des recettes fiscales produites à travers le pays. Mais à moins qu'on ne veuille faire mentir les chiffres, il faut tout de suite ajouter deux nuances importantes. D'abord, la part d'Ottawa dans les recettes fiscales totales du pays, loin d'augmenter depuis vingt ans, a au contraire diminué. Entre 1955 et 1960, cette part dépassait largement 60%; après avoir baissé sous M. Pearson à 54%, elle a tendu, depuis huit ans que M. Trudeau est au pouvoir, à demeurer au même niveau, accusant à peine une chute de quelques dixièmes pendant cette période.

Il faut en outre tenir compte des paiements de transfert intergouvernementaux pour déterminer la part réelle des recettes fiscales globales dont chaque ordre de gouverne-

ment dispose pour ses propres dépenses. Or, en 1955, la part des recettes fiscales qui restait entre les mains du gouvernement fédéral après les paiements de transfert faits aux provinces et aux municipalités était de 62,7%; en 1975, soit vingt ans plus tard, elle n'était plus que de 40,2%. Cette évolution est évidemment confirmée par l'évolution de la part des dépenses réelles de chaque ordre de gouvernement. En 1975, 57% des dépenses publiques réelles ont été faites par les provinces et les municipalités; en 1955, les dépenses des provinces et des municipalités n'absorbaient que de 38% de l'ensemble des dépenses publiques au Canada.

Autre thème au sujet duquel M. Lévesque a l'objectivité difficile: l'épisode de la Loi des Mesures de guerre en octobre 1970. Devant l'invocation des Mesures de guerre, j'eus en 1970 la même réaction que M. Lévesque. Six ans plus tard, je suis toujours convaincu que, devant le problème auquel elles faisaient face, les autorités se laisseraient entraîner par une mauvaise évaluation de la situation à prendre des décisions excessives et hautement déplorables. Mais de là à conclure que les mesures de guerre furent "un grand spectacle produit en vue de forcer par la terreur les Québécois à se replier à jamais dans une attitude de soumission aveugle et de démontrer au monde extérieur, par une propagande épuisante, combien dangereux pouvait néanmoins être cet animal indompté", il y a une marge importante. René Lévesque la franchit trop légèrement devant le public de Foreign Affairs.

Ces réserves étant faites, l'article de René Lévesque est une présentation généralement positive et sereine de l'idéal souverainiste et social-démocrate du PQ. Les lecteurs de l'article pourront ne pas être d'accord avec le leader péquiste. Ils devront toutefois conclure qu'ils sont en présence d'un leader raisonnable, sérieux, très au fait de l'évolution actuelle du monde, et qui sait donner à sa thèse le maximum de vraisemblance.

Les investisseurs étrangers seront particulièrement intéressés par l'article de M. Lévesque. A cette catégorie de lecteurs, M. Lévesque leur laissera l'impression d'un homme modéré et responsable. Il prévient tout de suite l'étranger que, dans un Québec souverain, un rôle majeur sera réservé au sein du circuit financier au Québec, et, particulièrement au secteur coopératif. Il le prévient aussi que le

contrôle, dans un certain nombre de secteurs-clés, devra demeurer entre les mains de Québécois. Pour le reste, il maintient le capital étranger qu'il sera bienvenu, mais devra se préparer à vivre sous des règles qui seront logiques et connues à l'avance.

Un seul autre défaut dans cet article: M. Lévesque minimise trop facilement le phénomène capital que constitue l'implantation récente au Québec d'une pensée socio-politique d'inspiration radicale. A le lire, M. Trudeau aurait commis en 1970 l'erreur d'accorder trop d'importance à "une couple de douzaines de jeunes terroristes dont l'idéologie était une salade désespérée de nationalisme anarchisant et de marxisme de jardin de l'enfance, sans aucune chance d'influence sérieuse". On aimerait que M. Lévesque eût raison. Mais si M. Trudeau exagère dans un sens, le leader péquiste exagère dans l'autre. La vérité, c'est que depuis une quinzaine d'années, le radicalisme politique a planté des racines nombreuses, et pas toujours insignifiantes, au Québec. Les foyers d'activité où peut désormais s'exercer l'influence des éléments radicaux sont assez nombreux et parfois fort importants. Même si on omet de le lui dire, l'observateur étranger, surtout s'il est américain, le sait déjà.

Le Dictionnaire des relations du travail : un ouvrage de bénédictin

Vu les emprunts très nombreux que l'on a faits au Québec à l'expérience américaine et anglo-canadienne en matière de relations du travail, il était inévitable que nous soyons inondés de termes anglais pour lesquels il était souvent difficile de trouver un équivalent français. Pour les spécialistes et administrateurs anglophones, la mise en application de la Loi 22 laisse entrevoir par ailleurs la probabilité d'un usage accru du français dans les relations du travail.

Or, quoi de plus utile dans cette perspective qu'un bon dictionnaire où l'on pourra trouver l'expression exacte dans chacune des deux langues officielles du pays? Après avoir consacré des années de recherche à ce travail, M. Gérard Dion vient de publier aux Presses de l'université Laval le premier "dictionnaire canadien des relations du travail". Loin d'être un lexique mécanique et impersonnel, ce dictionnaire est au contraire un recueil complet de termes et d'expressions dont chacun semble n'avoir été retenu

par l'auteur qu'à la suite de longues recherches et d'abondantes consultations.

Ainsi qu'il le raconte lui-même dans la préface de son Dictionnaire, M. Dion puise d'abord aux meilleures sources disponibles, au pays et à l'étranger. À l'aide de la documentation ainsi recueillie, il fit une première ébauche de définitions. Celles-ci furent ensuite soumises au jugement d'une équipe de spécialistes. Le Dictionnaire est le fruit de ce long travail qui dura pendant des années et donna forcément lieu à d'innombrables retouches.

Ouvrage d'un homme à l'esprit à la fois rigoureux et pratique, qui n'a point cherché à satisfaire d'abord les spécialistes du droit, de la linguistique ou de l'économie mais a voulu répondre plutôt aux milliers de praticiens engagés chaque jour dans les relations du travail, le Dictionnaire de M. Dion ne saurait avoir l'allure définitive qu'on prête volontiers au Robert ou au Larousse. Reflet d'une réalité très mouvante, il offre assez souvent des solutions qui restent discutables, incomplètes ou imparfaites. Plus souvent peut-être, il vous laisse avec une solution qui ne répond pas exactement à une difficulté précise que vous avez éprouvée un jour donné.

Mais c'est là un trait inévitable d'un Dictionnaire comme celui-ci. "La langue française ne se prête pas aussi facilement que l'anglais à la création de mots images et pittoresques comme 'featherbedding', 'sweetheart agreement', 'racketeering', 'bumping', 'moonlighting', etc. observe avec justesse M. Dion. "Dans tout langage en pleine évolution comme c'est le cas en relations du travail", ajoute-t-il avec non moins de justesse, "il existe un nombre considérable d'expressions nouvelles pour exprimer une réalité toujours changeante. Elles ne sont pas toujours toutes aussi heureuses que les autres".

Face à ces difficultés, M. Dion a dû sans cesse faire des choix. Il les a faits en homme cultivé et compétent, en observateur averti qui connaît à fond les réalités dont il traite. C'est la meilleure présentation qu'on puisse faire d'un Dictionnaire qui devrait figurer dans la bibliothèque personnelle de tout administrateur, chef du personnel, gérant, responsable de syndicat, représentant de salariés ou fonctionnaire spécialisé qui voudra collaborer dans son domaine à l'implantation sérieuse et durable du français comme langue de travail.

Claude RYAN

Le mot du silencieux

Impressions en vrac

par Albert Brie

Prendre des vacances, c'est bien. Se laisser prendre par elles, c'est mieux.

Si vous ne faites rien, faites-le intelligemment.

Les vacances ne sont pas le chômage. Elles sont payées. Gagnez-les.

Il y a des jours ouvrables mais il n'y en a pas de fermables.

Les animaux savants sont les plus bêtes. En dehors de leur spécialité, ils ne savent rien faire.

Chez les bêtes, la discrimination raciale n'existe pas.

Le voleur n'ayant laissé aucune empreinte digitale, le détective conclut que le crime avait été commis par un manchot.

L'Indépendance américaine, qu'est-ce que ça peut signifier pour ce pays dont tous les autres dépendent?

Trouvez-moi moins hospitalier qu'un service hospitalier.

Tous les journaux sont jaunes au bout d'une journée d'exposition au soleil.

"Cette chanteuse, un vrai rossignol!" — Ça ne fait aucun doute, elle a une cervelle d'oiseau.

Un peintre installé au bord de la mer peignait les corps étendus sur le sable. Sans doute un peintre de natures mortes.

Un hôtel-motel annonce: "Vue sur la mer". Il oublie de vanter l'essentiel: "Oreille

sur les chambres voisines".

Pour beaucoup d'Américains, l'organe de la parole, c'est le nez.

Les Blancs n'aiment pas leur peau. A peu près tous veulent l'avoir brune.

"Protégeons les espaces verts, entre autres les nombrils."

Les Canadiens français ont le sens du toucher beaucoup trop développé par rapport à leur sens du civisme.

Une dame entre dans une lingerie pour nudistes et demande à la serveuse une robe. Alors celle-ci: "Vous déshabillez quel âge?"

Ils sont drôles les Américains. Ce que vous leur racontez les étonne toujours. Si vous dites que vous faites comme eux, ils ont peine à le croire. Il y a des moments où je me demande s'ils ne se croient pas les seuls à appartenir au règne animal.

Les Américains n'aiment pas, comme nous, parler argent. Quand ils le font, c'est sans emphase. L'argent leur est naturel comme l'air qu'ils respirent.

Les animaux jouent à travailler; les hommes travaillent à jouer.

Il y a deux endroits où les hommes acceptent d'observer le silence: à la pêche et devant la télévision. Seulement, leur état change. Devant la télévision, ce sont eux les poissons.

Carte postale: absence de correspondance entre l'image et la légende que l'on écrit au verso.

lettres au DEVOIR

Opus Dei: appellation contrôlée

C'est ainsi que Le Monde titrait sa "tribune internationale" du 24 décembre 1969. Et de la même manière que les producteurs de bon vin ne permettent pas que leur étiquette recouvre une marchandise différente, il n'est pas admissible que le nom de l'Opus Dei apparaisse comme recouvrant des réalités qui ne correspondent, sous aucune considération, au message exclusivement spirituel et apostolique de cette association.

On ne peut, justement, employer l'appellation Opus Dei que pour référer à l'Association fondée à Madrid le 2 octobre 1928 par Monseigneur Josemaria Escriva de Balaguer, dont le 26 juin dernier des dizaines de milliers de personnes de quatre-vingt pays ont commémoré le premier anniversaire de son *dies natalis* (comme disaient les premiers chrétiens pour indiquer le jour dans lequel le Seigneur appelait à sa présence ses élus). On peut aussi employer le nom Opus Dei pour qualifier les activités apostoliques nombreuses et fort diversifiées que l'Association dirige dans beaucoup de pays, comme l'Université de Navarre, en Espagne, Strathmore College, au Kenya, The Heights aux États-Unis, Centro Elis, en Italie et de centaines d'autres, dont l'Opus Dei, collectivement, en tant qu'Association, assume la pleine responsabilité, parce que c'est l'Association qui les di-

rige. Mais il s'agit toujours d'activités apostoliques: d'éducation, d'assistance, de formation chrétienne. "Le seul objectif de l'Opus Dei — affirmait son fondateur en 1967 — a toujours été celui-ci: contribuer à ce qu'il y ait, au milieu du monde, au milieu des réalités et des aspirations séculières, des hommes et des femmes de toutes races et de toutes conditions sociales, qui s'attachent à aimer et à servir Dieu et les autres hommes, dans et à travers leur travail ordinaire" (*Entretiens avec Mgr Escriva de Balaguer*, Paris, Fayard, 1973, no 10, p. 31). Et, la même année, en réponse au correspondant du Time, Mgr Escriva disait: "Toute l'activité des dirigeants de l'Opus Dei se fonde sur un respect absolu de la liberté professionnelle de chacun, c'est là un point dont l'importance est capitale et dont dépend l'existence même de l'Oeuvre. Cette liberté est donc fidèlement sauvegardée. Chaque association peut exercer la profession qu'il exercerait s'il ne faisait pas partie de l'Opus Dei, de sorte que ni l'Opus Dei en tant que tel ni aucun des autres associés n'ont rien à voir avec le travail professionnel de chacun en particulier. Tous prennent un engagement, lorsqu'ils adhèrent à l'Oeuvre: celui de s'appliquer à l'Oeuvre: celui de la plénitude de la vie chrétienne à l'occasion et par le moyen de leur travail, et à prendre une conscience plus claire du caractère

de service rendu à l'humanité. La mission principale de l'Oeuvre est donc de former chrétiennement ses associés et les autres personnes qui souhaitent recevoir cette formation" (*Entretiens*, cit., no 27, p. 58).

Est, dès lors, tout à fait "illégal" (sous l'angle de l'appellation contrôlée) d'employer le nom Opus Dei lorsqu'on est en train de référer à l'activité professionnelle pleine et entière des membres de l'Opus Dei. C'est, en outre, une déformation complète de la réalité de vouloir présenter l'Opus Dei comme une organisation ou un parti politique (comme l'ont fait certaines agences de nouvelles dans leurs dépêches ces derniers jours). Le plus élémentaire sens commun permet de constater qu'il est impossible qu'il soit ainsi, si l'on tient compte du fait que l'Opus Dei a plus de 60.000 associés, de toutes les races et de toutes les conditions sociales, de 80 nationalités.

Je comprends, enfin, qu'il y ait des gens qui ne veulent pas accepter l'existence de réalités spirituelles. Heureusement il ne sont pas si nombreux! Mais il arrive que ce soit eux qui transmettent des nouvelles déformées par leurs préjugés.

Ernest CAPARROS, Professeur à l'Université Laval, Québec, le 9 juillet 1976

Pourquoi plier au premier obstacle?

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada

Suite à l'entente intervenue entre le gouvernement et les associations canadiennes des pilotes et des contrôleurs aériens (CALPA et CATCA), nous tenons à manifester notre surprise et notre indignation face à ce recul inacceptable d'un gouvernement qui a fait voter la Loi sur les langues officielles. Au premier obstacle sérieux dans l'application de cette politique du bilinguisme, votre gouvernement se plie au chantage d'un groupe de fanatiques bornés et racistes pour qui sé-

curité aérienne et bilinguisme sont incompatibles.

Dans ces circonstances, nous nous interrogeons grandement sur l'utilité de notre travail car notre crédibilité en tant qu'agents de bilinguisme du gouvernement fédéral se trouve sérieusement compromise. Sensibles aux revendications légitimes des Gens de l'air du Québec, nous les appuyons sans réserve dans leur lutte pour l'obtention d'un véritable bilinguisme dans les communications aériennes au Québec.

(Cette lettre porte la signature du personnel de l'Ecole de français des

Forces canadiennes à Saint-Jean: Nicole Duval, Pierre St-Onge, Raymond Thibault, J.-Jules Côté, Michel Bouthillier, Gilles Blanchard, Gilles Bertrand, Jean-François Rebois, Guy D'Amours, Jacques Bernier, Josée Gosselin, A. André, Suzanne Rousseau, Yvon D'Amour, Guy Rocan, Jean-Pierre Bélanger, Esther D'Amours, Philippe Lapointe, Nicole Beauchemin, J.C. Trudel, N. Couture, M. Cabana, F. Paradis, S. Roy, M.B. Clin, Y. Raymond, Suzanne Fournier, J. Hedges, M. Quesnel) Saint-Jean, juillet 1976.

M. Marchand, êtes-vous canadien ou québécois?

Dans la lettre que M. Trudeau adressait à M. Marchand à l'occasion de sa démission, quelques mots m'ont particulièrement frappés: "Tu continueras... à opposer ton authenticité québécoise et canadienne face à toutes ces interprétations mensongères avec lesquelles on tente de subvertir le Québec et de détourner le Canada de sa vocation. Ainsi continuera-tu à servir la cause à laquelle nous nous sommes irrévocablement donnés, celle de l'unité canadienne".

Je remarque d'abord, dans la première phrase, que "québécois" et "canadiens" sont juxtaposés et semblent assimilés l'un à l'autre pour composer cette étrange "authenticité" participant à la fois de la réalité québécoise et de la réalité canadienne. Je me demande de quelle nature — ambivalente — peut bien être constituée cette authenticité. C'est la confusion! Vraiment, M. Trudeau n'a pas dû mesurer la différence entre ces deux entités tout à fait distinctes, l'une canadienne, l'autre québécoise. Il a l'air de quelqu'un qui joue avec des termes dont il ne connaît pas la signification réelle et profonde. La suite nous apprend,

cependant, que dans son esprit, l'entité québécoise a tout fait été assimilée à celle du Canada, ce que M. Marchand n'a peut-être pas réussi à faire tout à fait. L'assimilation ne serait pas réussie chez lui. M. Marchand serait resté québécois alors que son confrère est irrémédiablement canadien.

M. Trudeau dit "subvertir le Québec" et "détourner le Canada de sa vocation". Il dit encore "servir la cause à laquelle nous nous sommes irrévocablement donnés, celle de l'unité canadienne". Voilà bien un raisonnement de Canadien! On a l'impression que "subvertir le Québec" signifie, ici, trahir le Canada et sa profonde vocation, ce dont la sensibilité toute canadienne de M. Trudeau s'offusque.

Personnellement, je suis québécois et jamais je n'aurais parlé de la "vocation du Canada", parce que je ne suis pas canadien. Dans mon esprit, "subvertir le Québec" signifie plutôt faire servir le Québec à une cause étrangère, celle du Canada. Il m'apparaît que, dans la proposition de M. Trudeau, la nation québécoise est sacrifiée sur l'autel de l'unité canadienne, parce que chez cet homme la réalité cana-

dienne prédomine... avant tout! Voilà deux façons tout à fait différentes et même opposées de dire la vérité.

Une telle équivoque, une telle imposture, sera possible aussi longtemps qu'on ne verra pas que le Québec former une nation distincte du Canada et que la poursuite de l'unité canadienne reste un objectif valable mais qui ne regarde pas le Québec. Quand on est Québécois, on parle d'indépendance, d'affranchissement, d'affirmation politique, culturelle, économique et autres.

M. Trudeau est sans doute un Canadien mais il n'est sûrement pas un Québécois. C'est peut-être ce qui le distingue essentiellement de M. Marchand. Je penserais que M. Marchand est resté un Québécois qui s'ignore. Il a beau se triturer les méninges, il ne réussit pas à devenir canadien. Peut-être qu'en s'affranchissant de M. Trudeau, il retrouvera l'authenticité de sa véritable nature, qui n'est pas à la fois canadienne et québécoise mais l'une ou l'autre.

Paul MARCHAIS, Hull, juillet 1976

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Loto-Québec et le rapport Gilbert

● Clé du système, les concessionnaires bénéficient d'un régime qui favorise la parasitisme et l'inégalité

● Rendu public vendredi à Québec, le rapport de la commission Gilbert sur la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec n'a pas fait trop de bruit, vu le jour et la période de l'année où on a daigné le sortir des bureaux ministériels. Il est de plus rédigé dans une langue pondérée, voire quelque peu enveloppée, qui n'en laisse pas deviner aux premiers comptes rendus toute la substance. Par-delà le style prudent des auteurs, le document comporte néanmoins une critique très sévère des méthodes administratives en vigueur à Loto-Québec ainsi que du régime actuel des concessions pour la distribution des billets de loterie. Nous extrayons ci-dessous du rapport Gilbert les passages où l'organisme d'enquête traite des revenus des concessionnaires et de la faiblesse des mécanismes de contrôle au sein de

la Société d'État. Les commissaires qui ont signé le rapport sont MM. Jacques Gilbert, avocat, président de la commission, Jacques de Broux, ingénieur, et Paul-André Michaud, expert-comptable. Me Marc Fortier agissait comme secrétaire de la commission, laquelle doit produire au cours des prochains mois d'autres rapports sur la mise en marché des produits de Loto-Québec, sur la statut juridique et l'organisation interne de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec. Elle compte aussi présenter des recommandations sur les nouveaux domaines susceptibles d'exploitation. Elle promet même, enfin, d'inclure dans son rapport final des développements sur l'aspect social et moral de l'exploitation des jeux et loteries par l'État!

Le revenu respectif des concessions de la Société d'Exploitation des Loteries du Québec varie dans des proportions de 1 à 20 et même plus. D'une façon générale, nous avons constaté plus de problèmes dans les concessions générant des revenus trop élevés. Dans plusieurs cas, ces revenus sont non seulement excessifs mais également injustifiés, eu égard au risque financier encouru et à l'effort fourni.

Notre examen des états financiers des concessionnaires révèle que la majorité des concessionnaires n'ont pratiquement pas investi d'argent dans leurs concessions pour fins d'opérations. Les sommes investies varient de \$3,00 à \$1,000, dans la majorité des cas. On ne peut alors considérer une partie du revenu comme une rétribution à l'investissement.

Les concessionnaires doivent fournir à la Société une garantie de solvabilité sous forme d'une lettre de garantie bancaire de l'ordre de \$75,000 à \$100,000. Cependant, il faut comprendre que le risque financier est pratiquement nul dans l'exploitation d'un commerce de cette nature.

En effet, le concessionnaire bénéficie d'un marché captif et d'une clientèle assurée, son prix de vente est protégé et il peut retourner ses billets invendus. Il ne s'agit pas là d'une opération financière complexe ou risquée.

Plusieurs concessionnaires n'avaient au départ aucune connaissance technique dans le domaine de la mise en marché et de la vente. En outre, comme il s'agissait au début d'une nouvelle aventure, aucun ne pouvait prétendre à une expérience particulière dans ce genre de ventes.

Il s'ensuit que la seule forme de rémunération acceptable doit être au niveau de l'effort et du rendement. Malheureusement, nous avons constaté que trop souvent l'effort et le niveau de rémunération n'étaient pas proportionnels l'un à l'autre. Et même, dans bien des cas, ils sont en relation inverse.

Ainsi, dans certaines concessions, les agents-distributeurs font tout le travail du concessionnaire, ce dernier se contentant de financer l'achat des billets de loteries. Ceci ne signifie pas nécessairement que les agents-distributeurs font adéquatement tout le travail du concessionnaire, tel que l'illustre l'exemple qui suit.

Il s'agit d'un concessionnaire M.I.S. (1) dont la concession est formée de quatre comités, chacun étant couvert par un agent-distributeur. L'un des agents-distributeurs vend presque autant à lui seul dans son comité que les trois autres réunis dans le reste de la concession et ce, malgré que la population du premier comité ne compte que pour 1/3 de la population totale de la concession.

Comment expliquer que ce concessionnaire tolère que trois comités sur quatre soient mal développés? Qu'il suffise de mentionner que ce concessionnaire en particulier ne consacre même pas la moitié de son temps à sa concession et en tire tout de même, sans aucun effort, un revenu net de l'ordre de \$50,000 par an.

Quant aux agents-distributeurs, dans plusieurs concessions urbaines, ils retirent des revenus annuels de \$20,000 à \$50,000 pour des semaines de travail de l'ordre de 20 heures.

Les 74 concessions de la province ne présentent pas toutes de telles anomalies; plusieurs concessions sont bien administrées et font un excellent travail. Cependant les cas cités plus haut ne sont pas des exemples isolés. On les retrouve surtout dans les concessions urbaines ou semi-urbaines qui sont les plus lucratives.

Ces phénomènes se sont développés graduellement, la situation a évolué au fur et à mesure des succès de vente de la Société. Les revenus des concessionnaires ont augmenté en relation directe avec les ventes de la Société. Ainsi dans les concessions les plus densément peuplées, les revenus générés ont crû jusqu'à des niveaux inacceptables. Assez curieusement, sauf exception, ce sont ces concessions qui sont les moins bien développées, c'est là que l'on note le plus d'inefficacité et que l'on remarque la présence d'intermédiaires inutiles.

Il se produit donc un phénomène économique qui semble paradoxal à première vue. En effet, le régime d'intérêt direct à pourcentage est habituellement générateur d'une meilleure productivité. Il apparaît cependant que cette formule incitative cesse d'être efficace dans les cas où il est possible de se faire un revenu très confortable et ce sans effort particulier.

Cette possibilité de faire de bons revenus sans effort permet à certains concessionnaires de considérer leur concession comme n'étant qu'une source de revenus d'appoint qui, bien souvent, n'a rien à voir avec leur occupation principale. La productivité et le rendement en souffrent. Après comparaisons avec les conces-

sions qui représentent l'activité et la source de revenus principales ou uniques de leurs détenteurs, nous sommes à même de conclure que ces dernières sont généralement mieux exploitées, surtout dans le cas des concessions générant des revenus moyens ou modestes.

En somme, ceux dont c'est la principale entreprise et qui en tirent des revenus équitables, sont généralement plus intéressés et plus efficaces dans l'exploitation de leur concession. De toute évidence, ces concessionnaires n'ont pas les moyens de tolérer le gaspillage et ils sont en outre intéressés à développer leur territoire et à améliorer leur sort.

Les contributions financières diverses

Là où les revenus des concessions sont excessifs et injustifiés, la tentation était grande de solliciter les concessionnaires à faire des contributions importantes à différents organismes à but non lucratif, charitable, politique, sportif ou autre.

Par ailleurs, nous ne pouvons nous expliquer l'engagement par certains concessionnaires d'individus qui n'exercent en réalité que des fonctions accessoires ou pratiquement inutiles à l'intérieur des opérations de la concession. Ces situations ont d'ailleurs fait l'objet d'enquêtes et des correctifs ont été appliqués. Notre étude et l'examen des états financiers nous ont de plus permis de constater que certains concessionnaires exerçaient des activités politiques ou contribuaient aux partis politiques. Bien que ces activités n'aient rien d'illégal en soi, ceci ne doit pas dispenser une Société d'État à but lucratif, telle Loto-Québec d'exercer un contrôle administratif rigoureux sur la performance et les activités de ses concessionnaires.

Ce contrôle doit à notre avis, se doubler d'une révision des structures de revenus des concessions.

Le choix des concessionnaires

De la création de la Société à ce jour, nous n'avons pu trouver nulle part de règle ni de procédure établies pour l'attribution des concessions.

Le processus actuel de la Société pour le choix de ses concessionnaires repose pratiquement sur l'unique décision du président si l'on considère le pouvoir réel des commissaires dans la structure juridique actuelle.

Le système de vente de billets par la Société au concessionnaire s'effectuant au comptant, la solvabilité des concessionnaires choisis a été semble-t-il un critère important. De plus, si l'on réfère à l'article XI du contrat "à la bonne conduite du distributeur qui doit se conformer aux normes de sécurité, d'honnêteté, d'intégrité et de bonne administration qui sont émises par la Société".

Le choix fut donc subiectif au meilleur jugement des personnes qui ont eu la responsabilité des ventes de la loterie autant que son acceptation par le public nous permettent de constater qu'en pratique, il n'y a pas de corrélation entre cette méthode de choix et le succès financier de la Société. Nous avons vu précédemment que les lacunes se situent maintenant beaucoup plus au niveau de la gestion et du contrôle. Nous ne croyons pas que l'attribution d'une concession même en fonction de critères politiques ou subjectifs, ou le fait de nommer les concessionnaires identifiés au milieu local ou régional, ait tellement influencé la mise en marché des billets de loterie, d'autant plus que le réseau de distribution de la Société a vécu deux régimes politiques différents à ce jour. La tolérance de lacunes au niveau de l'exploitation des concessions et de la performance des concessionnaires se rattache beaucoup plus à la faible gestion de la Société quant au système de distribution.

Après avoir étudié les systèmes de distribution tant des loteries d'états européennes que nord-américaines et les ayant comparés à différents systèmes analogues de l'industrie privée, nous n'avons pu y voir d'autre méthode que celle d'un choix subjectif basé sur un jugement humain. Nous verrons pourquoi plus loin.

On doit cependant s'assurer que le jugement émis par les responsables de la Société soit orienté et soutenu par des critères de compétence, selon les besoins; nous en traiterons au prochain chapitre.

Faiblesse des politiques de contrôle

La Société a perçu son rôle comme étant au service des concessionnaires, considérant ces derniers comme le rouage central de tout le système. Cette philosophie de gestion s'est traduite par une

politique de laisser-faire à l'égard des concessionnaires.

La Société n'a pas de mécanisme et surtout pas de politique de contrôle à cet égard; les exemples sont d'ailleurs nombreux. Il y a peu ou pas de contrôle sur les budgets de promotion, sur les états financiers, sur la disponibilité du produit au consommateur et en général sur le rendement des concessionnaires.

Nous savons que les concessionnaires sont obligés de réserver 1/2 de 1% de leurs ventes à titre de budget de promotion et de publicité. Effectivement, ils dépensent une partie de ce budget pour acheter le matériel de promotion mis à leur disposition par la Société mais pour le solde de ce budget, important dans certains cas, la Société n'exerce aucun contrôle sur la façon dont il est dépensé.

L'expertise comptable que nous avons faite des états financiers des concessionnaires nous a révélé que ces budgets sont souvent utilisés à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés. Au poste "frais de représentation, de publicité et de promotion" nous avons même retrouvé des frais difficilement admissibles pour fins fiscales, puisqu'ils n'avaient pas toujours été encourus dans le but de gagner du revenu et n'étaient aucunement en relation avec l'exploitation et le développement de la concession.

Dans d'autres cas, malgré qu'il y ait une utilisation bona fide de ces argent, il arrive que les promotions locales, n'étant pas coordonnées avec celles de la Société, on constate un doublement d'effort voire même une contradiction entre les programmes de promotion et de publicité.

Les états financiers des concessionnaires

Le contrat type signé par les concessionnaires les oblige à soumettre à la Société leur état financier annuel. Cependant, cette clause comme plusieurs autres n'est pas appliquée avec assez de rigueur.

Ainsi lorsque nous avons demandé à la Société les états financiers de tous les concessionnaires, nous n'avons pu obtenir que moins de la moitié de ces états financiers pour l'année 1974 et pratiquement aucun pour les années antérieures.

Encore là, certains de ces documents n'avaient "d'états financiers" que le nom, étant une seule feuille de papier contenant des chiffres non vérifiés. Quant aux états financiers en bonne et due forme, il était souvent difficile d'en tirer tous les renseignements pertinents, puisque la Société n'impose aucune exigence particulière quant à la forme et la présentation de ces états financiers.

Nous avons constaté des lacunes au niveau de la manutention des billets et ces carences sont responsables pour une bonne part, du manque de billets de loteries dans certains cas.

Cependant, il arrive également que ce phénomène soit dû à la faute des concessionnaires qui se désintéressent de l'efficacité de leur concession. Il est évidemment difficile de départager les responsabilités, puisque la Société n'utilise aucun moyen sérieux pour évaluer le rendement des concessionnaires. Nous voulons cependant citer un exemple qui nous apparaît significatif.

L'un des plus importants concessionnaires de la Province a pour politique établie de ramasser les billets invendus de ses détaillants plusieurs jours avant les tirages. D'une façon systématique, un nombre important de ses points de vente manquent de billets avant les tirages, dans les derniers jours, soit durant la meilleure période de vente.

Souignons que dans plusieurs cas, les détaillants de cette concession sont situés à moins d'un mille du bureau principal du concessionnaire; on ne peut donc invoquer l'éloignement dans ce cas.

Selon un rapport interne de la Société, ce concessionnaire pourrait très facilement augmenter ses ventes de \$500,000 par an en prenant des dispositions pour que ses points de vente ne manquent pas de billets d'une façon chronique. Rappelons que sur des ventes de \$500,000 par an, le revenu net supplémentaire pour la Société serait de l'ordre de \$200,000.

A notre connaissance, aucune mesure n'a jamais été prise par la Société pour corriger cette situation.

Le rendement des concessionnaires

Au cours de notre travail, nous avons noté l'inexistence de méthodes visant à contrôler d'une façon systématique et objective le rendement des concessionnaires sur le plan de la pénétration du marché et de la progression de leurs ventes. Aucune comparaison n'est faite entre le rendement des concessions présentant les mé-

mes caractéristiques. Le système actuel de statistiques sur les ventes est non seulement inadéquat mais sous-utilisé par les gestionnaires de la Société; celle-ci n'a pas senti le besoin de mesurer le rendement de ses concessionnaires.

Mis à part le graphique des ventes totales par tirage et par loterie pour l'ensemble de la province, les seuls rapports de vente produits par le service de la statistique et utilisés par les gestionnaires de la commercialisation ainsi que par les agents de promotion, sont les suivants:

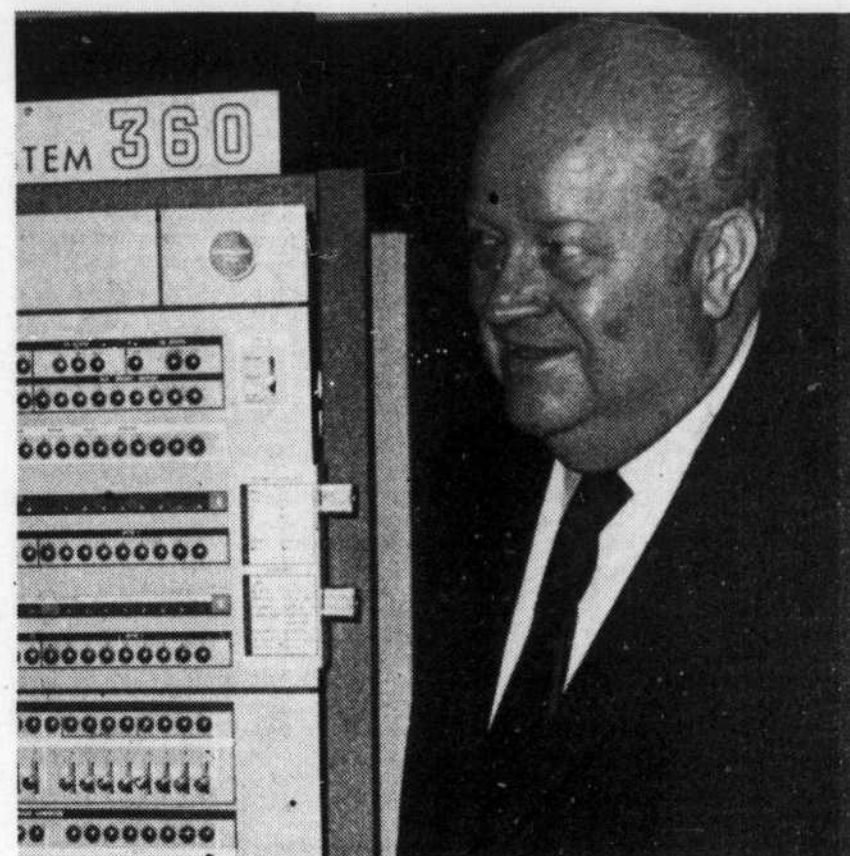
a) Pour les loteries Mini, Inter et Super, le service de la statistique publie vers le 20 du mois un rapport de ventes par concessionnaire intitulé "Rapport Comparatif des Ventes" comprenant les données suivantes: le total des ventes de Mini, Inter et Super pour le mois précédent et pour le même mois l'année antérieure avec indication du pourcentage d'augmentation; le nombre de points de vente per capita et le total des permis en vigueur dans le territoire de la concession; la comparaison de tous ces chiffres avec les moyennes provinciales. Ceci signifie qu'en moyenné, les résultats de vente de la Mini par concessionnaire ne sont disponibles que 5 semaines plus tard et donc beaucoup moins utiles que s'ils étaient disponibles chaque semaine dans les 10 jours suivant la période de vente.

D'autre part, le système actuel ne permet pas d'évaluer le rendement d'un concessionnaire en fonction de quotas ou encore en fonction d'autres concessionnaires opérant dans des conditions analogues.

b) Pour la Perfecta, la Société publie à chaque semaine les ventes par valideuse et les ventes par concessionnaire de même que le nombre de valideuses par concessionnaire. Cependant, étant donné que d'une part les valideuses sont appelées à être déplacées d'un point de vente à un autre ou d'un concessionnaire à un autre, et que d'autre part, le système actuel ne fait pas le lien entre le numéro d'une valideuse et le numéro d'un détenteur de permis de Loto-Perfecta, il n'est pas possible de suivre dans le temps l'évolution des ventes pour un point de vente donné et encore moins de faire le rapprochement entre les ventes Perfecta et les ventes M.I.S. pour un territoire donné.

Dans le cadre de l'étude économétrique réalisée par le B.S.Q. à l'été de 1975, la Société a créé un fichier sur support magnétique des résultats de ventes M.I.S. par point de vente pour l'ensemble du territoire du Québec. Toutefois, ces données n'ont jamais été tenues à jour par la suite; ainsi elles n'ont pas été utilisées par la Société pour évaluer et suivre le rendement des concessionnaires.

D'autre part, dans le but d'effectuer l'adressage du LOTOGRAM, publication destinée aux points de vente, la Société montait un fichier sur support magnétique comprenant les données de base de chacun des 14,000 points de vente du territoire. Toutefois, comme les systèmes administratifs ne permettaient pas la mise à jour systématique de ce fichier, on se retrouve aujourd'hui avec un fichier comprenant quelques 20,000 dossiers dont un important pourcentage concerne des permis périmés si bien que le fichier ne peut pas être utilisé pour recouper avec les autres données pertinentes sur les points de vente.



Maurice Custeau, père de Loto-Québec

En août 1975, la Société implantait un système de contrôle des ventes par point de vente au niveau de chaque concessionnaire; ce système prévoyait que chacun d'eux préparerait pour chacun de ses points de vente une feuille de route où seraient inscrits, à chaque semaine, les ventes brutes, les retours et les ventes nettes par type de loterie pour chaque point de vente d'un concessionnaire donné. Cependant, il s'avère que le contrôle exercé par les agents de promotion sur ce travail a été nettement insuffisant et a eu pour résultat la préparation erronée et incomplète des dossiers par les concessionnaires.

De ce qui précède, nous devons conclure que les systèmes actuels de statistiques sur les ventes de même que la méthodologie de contrôle du rendement des concessionnaires sont tout à fait inadéquats et insatisfaisants.

Le style de gestion

La philosophie de la Société peut se résumer en une phrase que nous avons entendue de la bouche de plusieurs membres du personnel du haut au bas de l'échelle:

"Nous sommes au service des concessionnaires."

Des raisons historiques expliquent en partie cette attitude. Loto-Québec a été montée à partir de rien par une poignée d'hommes déterminés, avec l'aide des concessionnaires qui, eux aussi ont fait oeuvre de pionniers.

Avec ce que sont maintenant les chiffres de vente de la Société et surtout la large acceptation des loteries dans le grand public, les concessionnaires ont cessé d'être la base du système. Ils devraient être considérés comme un

rouage de la distribution qui se doit d'être efficace.

D'ailleurs le style et la philosophie de gestion de la Société devraient se rapprocher de ceux des dirigeants de la Ontario Lottery Corporation qui nous apparaissent plus conformes aux objectifs d'une entreprise à but lucratif, tels qu'explicités à la section D de l'Introduction du présent rapport.

L'élément rentabilité d'une entreprise commerciale y est prédominant. Le concessionnaire doit répondre à des critères de performance et s'intégrer efficacement aux politiques de pénétration de marché, à titre d'intermédiaire d'un système de livraison du produit au grand public.

D'ailleurs, même en faisant la part des choses et en tenant compte d'une densité de population plus grande et d'une configuration différente du territoire, les succès de la loterie ontarienne nous confirment qu'il faut reconsidérer les méthodes de commercialisation et de gestion de la Société. En effet, la Wintario existe depuis moins d'un an, elle n'opère qu'une seule loterie à \$1.00 avec tirage à tous les deux semaines et ses ventes dépassent déjà les ventes totales de Loto-Québec qui compte quatre loteries, dont deux hebdomadaires. La Ontario Lottery Corporation réussit ce tour de force avec des moyens plus modestes; ainsi cette corporation compte un total de 46 employés, dont 4 ou 5 seulement s'occupent de la promotion des ventes.

(1) Un concessionnaire MIS est un concessionnaire qui détient une franchise, dans un territoire donné, pour Mini-Loto, Inter-Loto et Super-Loto. Un autre réseau de concessionnaires existe pour Loto-Perfecta, même si les agents détaillants sont à peu près partout les mêmes.

PARTICIPATION DE M. TRUDEAU À UNE CÉRÉMONIE...

Il a été signalé que le Premier Ministre, M. Pierre E. Trudeau, se joindra à l'ancien délégué des États-Unis à l'O.N.U., M. Daniel Moynihan, lors d'une cérémonie commémorative le 12 juillet 1976, en l'honneur des athlètes israéliens tués à Munich en 1972.

Nous demandons au nom de la justice des prières pour toutes les victimes du conflit au Moyen-Orient - hommes, femmes et enfants - indépendamment de leur race, religion ou pays d'origine:

Nous demandons également des prières et des démarches pour la mise en liberté de l'Archevêque Capucci et les milliers de prisonniers politiques palestiniens souffrant dans les prisons israéliennes.

Nous demandons surtout des prières et des démarches pour le rétablissement des droits de l'homme, de la paix et de la justice au peuple de Palestine.

Les Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient
Le Comité Canada-Palestine
La Fédération Arabe-Canadienne



Le corps du substitut du procureur de Rome gît désarticulé et ensanglanté à la portière de sa voiture, après que deux inconnus aient arrosé sa voiture de rafales de mitraillette samedi. Les assassins ont laissé près des lieux du crime un tract signé Ordre Nouveau, organisation clandestine d'extrême-droite, qui accuse le procureur, M. Vittorio Occorsio, d'avoir "persécuté" l'Ordre nouveau par opportunisme et ambition personnelle. Les témoins ont déclaré aux policiers qu'une voiture de couleur claire avait contraint le magistrat, qui venait de quitter son domicile, à s'arrêter. Deux hommes en étaient descendus et ils avaient ouvert le feu sur M. Occorsio à travers la pare-brise. Au moins 25 douilles ont été retrouvées sur le sol. Un témoin a indiqué qu'avant de prendre la fuite, les assassins du substitut avaient ouvert la porte arrière de sa voiture et pris quelque chose sur le siège arrière. (Téléphoto AP)

Les Espagnols manifestent en faveur de l'amnistie politique

MADRID (Reuter) — La police madrilène a fait usage de gaz lacrymogènes et de bombes fumigènes pour disperser une manifestation gauchiste en faveur de l'amnistie politique organisée hier en dépit d'une interdiction gouvernementale. Aux cris d' "Amnistie, liberté", plusieurs milliers de personnes s'étaient rassemblées dans la principale artère commerciale de la capitale, au centre de la ville, avant d'être prises en chasse par les policiers.

La campagne favorable à l'amnistie des détenus politiques a pris de l'ampleur à travers le pays depuis la nomination du nouveau premier ministre, M. Adolfo Suarez Gonzalez, il y a une semaine. Selon des sources judiciaires, 17 personnes ont été arrêtées samedi soir dans la banlieue ouvrière de Vallecas, où avait lieu une collecte de signatures pour l'amnistie politique.

Une femme a été tuée vendredi soir à Santurce, près de Bilbao, par les balles de deux gardes civils qui avaient ouvert le feu sur des manifestants favorables à l'amnistie.

A Séville, une quinzaine de milliers de manifestants ont défilé dans les rues pen-

dant une heure en scandant "Amnistie, liberté". La manifestation avait été autorisée par le gouverneur et les brigades anti-émeutes de la police y ont assisté sans intervenir.

L'avocat madrilène Felipe Gonzalez, secrétaire-général du parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) avait pris la tête du cortège dans lequel on voyait de nombreuses banderoles des commissions ouvrières.

La presse espagnole laisse entendre que le gouvernement pourrait atténuer son attitude rigide à l'égard du parti communiste en légalisant les commissions ouvrières qui jouissent d'un soutien croissant parmi les ouvriers de l'industrie et les mineurs.

Cinq membres du PSOE ont cependant été arrêtés à la fin de la manifestation à Séville. Parmi eux figure le journaliste Carlos Zayas, porte-parole du parti.

A Pamplune, la police a fait usage de balles en caoutchouc et de grenades lacrymogènes pour disperser des milliers de personnes qui manifestaient en faveur de l'amnistie.

Les manifestants, mêlés aux nombreux touristes venus assister aux fêtes de la

Saint-Firmin qui marque l'ouverture de la saison tauromachique, scandaient également des slogans hostiles à la monarchie et protestaient contre la mort d'une femme vendredi à Santurce, près de Bilbao.

Les incidents ont été nombreux et violents depuis le début de la semaine; outre divers accrochages avec la police, les manifestants ont brûlé des drapeaux espagnols et interrompu plusieurs courses de taureaux.

Enfin, la grève des postiers espagnols, qui durait depuis cinq jours est terminée, indiquant-on de source syndicale samedi à Madrid.

L'accord mettant fin au mouvement, conclu à l'issue de négociations qui se sont poursuivies tard dans la nuit, prévoit une augmentation immédiate des salaires mensuels de 3.000 pesetas et une seconde hausse de 18 pour cent en septembre.

Plus de 8.000 postiers ont participé à la grève dans 14 grandes villes d'Espagne, des millions de lettres et de paquets se sont empilés ces derniers jours dans les centres de tri postaux et les services télégraphiques ont été paralysés.

Afars et Issas s'affrontent à Djibouti: 13 morts, 49 blessés

PARIS (Reuter) — Des renforts de police ont pris position près des cimetières de Djibouti pour prévenir toute explosion de violence aux obsèques des treize personnes tuées samedi au cours d'affrontements entre les deux principales ethnies du territoire français des Afars et des Issas (TFAI) déclarait-on de source autorisée à Paris.

Les dirigeants politiques de la dernière enclave française en Afrique, notamment ceux de l'opposition, ont assuré M. Camille d'Ornano, haut-commissaire français du territoire, qu'ils feront leur possible pour assurer le maintien de l'ordre.

Un couvre-feu du crépuscule à l'aube sera encore maintenu pendant quelques jours dans le TFAI, ajoute-t-on de source autorisée.

Les incidents de samedi ont commencé par une escarmouche entre partisans de l'Union nationale pour l'indépendance, parti de M. Ali Aref, président du conseil de gouvernement, et militants de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (LPAI), formation d'opposition, dont l'assise politique repose sur la population Issa. Trois personnes ont été tuées dans l'incendie de la maison du frère de M. Aref.

De violents combats ont ensuite éclaté entre Afars et Issas. La police a dû charger à l'aide de grenades lacrymogènes pour séparer les adversaires.

Après avoir annoncé son intention d'accorder l'indépendance à ce territoire, qui occupe une position stratégique à l'entrée de la Mer Rouge, la France a retiré en partie son soutien à M. Aref en recherchant le contact avec les mouvements d'opposition.

Lorsqu'en décembre dernier, la France a annoncé sa décision, M. Aref, convaincu de la nécessité d'une aide économique et militaire française au nouvel Etat, semblait assez fort pour poursuivre sa politique de coopération avec Paris.

La France souhaite opérer un transfert pacifique du pouvoir par le biais d'un référendum sur une constitution et enfin l'indépendance.

Mais la LPAI a intensifié sa campagne contre le président du conseil de gouvernement, lui-même un Afar, incitant la France à ouvrir des conversations avec elle.

M. Aref a donné alors le sentiment de perdre une partie de son influence au sein de sa propre formation qui a signé une déclaration avec les partis d'opposition sur l'accession de Djibouti à l'indépendance.

Signée le mois dernier, elle marque l'engagement d'obtenir une réelle indépendance mais de rechercher également la coopération avec la France.

De source informée, on souligne que l'atmosphère était tendue à Djibouti de-

puis le retour de l'île Maurice de M. Ali Aref.

Selon le correspondant de la radio française à Djibouti, les affrontements ont commencé après une réunion des dirigeants de l'opposition. Quelques heures plus tard, un groupe d'Issas s'est rassemblé devant la maison de M. Abdallah Aref, frère de M. Ali Aref. Ils ont mis le feu à la maison, faisant trois morts et blessant M. Abdallah Aref qui est parvenu à s'échapper, a ajouté le journaliste. Les émeutiers ont empêché les pompiers de s'approcher du brasier pendant que d'autres groupes d'Issas attaquaient le quartier Afar.

Le correspondant rapporte avoir vu des Issas lapider à mort un vieillard. La police est intervenue avec des grenades lacrymo-

gènes pour séparer les Issas et les Afars engagés dans une violente bataille. Les forces de l'ordre ont également fait appel à des hélicoptères pour leur permettre de contrôler la situation.

Les Issas sont environ 60.000 sur une population totale de 125.000 personnes dans le territoire et constituent le principal soutien de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (LPAI) partie d'opposition conduite par M. Hassan Ghouled, adversaire politique de M. Aref qui appartient à l'ethnie afar.

Ces troubles sont les plus graves qui ont jusqu'ici opposé les deux groupes ethniques du territoire et font planer des doutes sur la capacité du territoire de vivre l'indépendance à laquelle il est promis dans la paix.

Panagoulis aurait bien été assassiné

ATHENES (d'après Reuter et AFP) — Le député grec Alexandre Panagoulis, qui a trouvé la mort dans un mystérieux accident de la route le 1er mai dernier près d'Athènes, aurait bien été assassiné.

C'est ce qu'a affirmé au magistrat chargé de l'enquête un témoin de la dernière heure qui a imputé le meurtre à une organisation d'extrême-droite appelée "Araignée" (Arachni).

Le témoin, M. Georges Leonardos, a déclaré qu'un médecin de Salonique a tenté en janvier dernier de le faire entrer dans l'organisation qui s'est assignée comme objectif "de réagir à la politique de style Gaulliste de M. Constantin Caramannis". La tactique de l'Araignée consiste à intimider certains hommes politiques par des menaces téléphoniques, la destruction de voitures et des attentats à l'explosion.

Ces révélations font les grands titres de la presse de l'opposition qui a toujours penché pour la thèse de l'attentat. Elle estimait que M. Panagoulis en savait trop sur les anciens dirigeants de la junte militaire comme sur les hommes politiques du régime actuel.

Un membre de l'organisation aurait confié à M. Leonardos le 5 mai qu'elle ne souhaitait pas tuer le député mais simplement lui faire peur. Mais les hommes chargés de l'opération ont raté leur coup et l'ont tué par erreur.

Selon le témoin, M. Andreas Papanandreu, leader du mouvement panhellénique (opposition) serait le prochain sur la liste de l'Araignée.

La presse locale fournit des "détails" dont il ressort que le témoin Leonardos avait été impliqué dans le meurtre de Giorgios Lambrakis (affaire Z), en 1963. Il avait été condamné à dix mois de prison.

Toujours selon la presse, l'Araignée serait financée par deux groupes ethniques anonymes à des personnalités de gauche et d'extrême-gauche notamment. Un des principaux membres de l'organisation serait un médecin de Salonique, ancien membre du groupe d'extrême droite de l'EKOEF lors de l'affaire Lambrakis. Ce médecin serait actuellement à Londres. Un autre membre important de l'organisation serait un nommé Antoine Michalopoulos, 45 ans, Chypriote, membre de l'organisation terroriste Eoka-B. Michalopoulos a été dénoncé nommément par le "témoin" Leonardos.

M. Leonardos a été placé sous la protection de la police à sa demande. Il poursuivra aujourd'hui sa déposition devant le magistrat.

Si les journaux de l'opposition se félicitent de ce témoignage inattendu qui renforce leurs convictions, il n'en va pas de même pour la presse de droite qui estime, c'est le cas de Eleftheros Kosmos, qu'il s'agit d'un complot communiste destiné à créer des désordres et à détourner l'attention de l'opinion publique des activités du parti qui consistent à saper le régime actuel.

La Guyana, entre deux voisins aux appétits économiques féroces

Dans la récente campagne de presse orchestrée contre le gouvernement de Georgetown après l'épisode cubain du conflit de l'Angola, il convient de cerner les motifs possibles de l'hostilité qui se manifeste:

a) les convoitises économiques:

Dans un monde où ont surgi comme des préoccupations essentielles l'écologie et la rareté de nombreuses matières premières, on discerne aisément ce qui a pu attirer sur la Guyana une attention assez inquiétante: son territoire même, vierge dans une large mesure, à peu près indemne de toute pollution et pratiquement dépeuplé (3 habitants au km²!), ses terres disponibles aptes pour presque toutes les cultures

tropicales, les richesses du sous-sol, les abondantes réserves forestières, les eaux douces disponibles en quantité et, c'est un aspect à prendre désormais en considération, l'énorme formation d'oxygène. Ainsi apparaît une énumération de produits devenus rares ou dont, de toute façon, les grandes puissances (en fait ou à l'état potentiel) recherchent le contrôle: le bois, la bauxite, le manganèse, les denrées alimentaires et les terres pouvant les produire...

Pour un pays détenteur de richesses convoitées et ne disposant pas de moyens puissants de défense, il va devenir aussi difficile de survivre dans le monde de demain qu'au Moyen-âge pour un homme portant de l'or et se risquant la nuit dans une forêt.

Les revendications du Venezuela procèdent de l'histoire an-

— par —
XAVIER USCATEGUI
correspondance particulière

cienne du continent. Elles se sont manifestées comme les plus spectaculaires, visant à l'appropriation des deux tiers de la superficie sous l'autorité de Georgetown. Mais il est probable qu'elles ne sont plus les plus dangereuses.

Les prétentions de Caracas sont en voie de se trouver équilibrées par celles du Brésil, pays se montrant, depuis l'époque des "Bandeirantes", comme un insatiable avaluateur de territoires étrangers, à peu près tous ses voisins, et en particulier la Bolivie, ayant payé les frais de ses appétits. On remarquera pourtant que les 232.000 km² de la Guyana ne représentent pas grand-chose pour son gigantesque voisin de 8.511.000 km².

L'ennemi principal, pour Georgetown, se situera désormais sans doute ailleurs qu'aux détours de la classique géopolitique du Venezuela et du Brésil, bien qu'il soit présent de façons diverses dans ces deux pays. L'une de ses manifestations les plus dangereuses se découvre probablement dans les revendications territoriales exprimées par le gouvernement de Suriname. Ce gouvernement représente-t-il en l'espèce autre chose qu'un porte-parole?

b) la politique économique:

Le gouvernement de Suriname a exprimé des revendications sur une zone de 15.000 km², précisément dans la région de l'Essequibo, là où se concentrent les principales réserves de bauxite qui constituent l'une des sources essentielles des exportations nationales. On peut assurer que ce n'est pas en vertu de droits historiques, même si, bien entendu, les juristes ont été appelés à tisser une argumentation ad hoc.

Depuis quelque temps, le régime de Forbes Burnham s'est engagé dans une politique de nationalisations de compagnies

ment Corporation (bois et sciages) — groupe anglais Jessel Curities (cane à sucre).

Les négociations ouvertes en corollaire avec ces mesures ont abouti à des accords pour des indemnités dont le montant, de source brésilienne (pas tellement sûre, en l'espèce), s'élèverait à 200 millions de dollars américains.

A ce sujet a fait son apparition un conflit, en principe inattendu, avec l'ancien chef du gouvernement Cheddi Jagan. Ce dernier a condamné la politique des nationalisations: il fait valoir que le pays prend ainsi en charge une dette extérieure relativement très lourde, et que cette circonstance va constituer une hypothèque sur son indépendance économique. Jagan était partisan non de nationalisations avec indemnités, mais d'expropriations pures et simples.

Les compagnies en cause n'étaient en faveur, naturellement, ni des nationalisations ni des expropriations. Elles ont su manifester à l'extérieur leur mécontentement, de façons diverses, et elles se trouveraient, pour l'essentiel, à l'origine des campagnes lancées depuis quelques temps contre le gouvernement de Georgetown. On retrouverait là une similitude avec la situation chilienne au temps de Salvador Allende. La différence est que l'autre terme de l'alternative, pour une solution nationale en Guyana, réside dans l'arrivée au pouvoir d'un groupe plus radical, celui de Cheddi Jagan. Ne serait-ce pas pour cette simple raison que l'on n'a pas tellement vu évoquer l'éventualité d'une solution sur le plan national guyanais, mais l'invasion, la conquête ou le démembrement du pays?

Ces perspectives sombres n'auraient-elles pas exercé également leur influence sur l'attitude des pays socialistes? Ces derniers, ne semblant pas soutenir les critiques de Jagan, ont concédé leur appui économique au gouvernement de Forbes Burnham. Comme, en fin de compte, ils avaient appuyé Salvador Allende contre la gauche socialiste et contre le MIR. Cela, avec le résultat que l'on sait.

Selon d'autres sources d'information, on peut citer encore les compagnies suivantes comme ayant subi des nationalisations: — Commonwealth Develop-

DEUX NOUVEAUTÉS

chez FIDES
dont la parution coïncide avec le
Congrès international des sciences
de l'activité physique 1976, tenu à
Québec, du 11 au 16 juillet

Dans la collection "Héritage et projet"

No 17. L'HOMME EN MOUVEMENT

Le sport. Le jeu. La fête.
En collaboration.

\$7.00

No 18. LE JEU DES AFFRANCHIS

Confrontation Marcuse-Moltmann.
par Eric Volant.

\$10.00

En vente dans toutes les librairies

et à la LIBRAIRIE GÉNÉRALE

FIDES

235 est, boul. Dorchester,
MONTREAL H2X 1N9 • 861-9621

Disques populaires à très bas prix



Magique 2001
BOULE NOIRE

"Aimes-tu la vie
comme moi?"

SPECIAL 4⁹⁹



FABIENNE THIBAUT

SPECIAL 4⁹⁹



KD-907
JEAN LAPOINTE

"Démaquillé"

SPECIAL 4⁹⁹

2 disques

6⁴⁹

J-909-910

DIANE DUFRESNE

"Mon premier show"

2 disques

6⁴⁹

Ed Archambault INC.

500 est, rue Ste-Catherine angle Berri — 849-6201

LE CHOC DES LANGUES AU QUÉBEC 1760-1970

Les presses de l'université du Québec

«LES DROITS DU FRANÇAIS AU CANADA DOIVENT ÊTRE CONQUIS MOT PAR MOT.»

POUR MIEUX COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES DU QUÉBEC D'AUJOURD'HUI, IL EST INDISPENSABLE D'EN CONNAÎTRE D'ABORD LES DIMENSIONS HISTORIQUES.

Un volume de 770 pages \$14.50

Les Presses de l'Université du Québec
C.P. 250, Succursale N.
Montréal H2X 3M4
Tel. 282-4954
1465, rue Durocher, local 06, Montréal

Le chalet près d'un lac sauvage, un rêve de plus en plus utopique ?

par Gilles Provost

"Le rêve et l'idéal que caresse intérieurement tout Canadien français qui se respecte, au Québec, c'est d'avoir un jour un petit bout de terrain sur le bord d'un lac poissonneux, à la campagne, et d'y construire un chalet où il pourra profiter calmement de la nature", affirmait récemment au DEVOIR M. Tony LeSauter, responsable du programme des lacs, au Service de protection de l'environnement.

"Cet idéal est tout à fait caractéristique de la population québécoise, surtout dans les classes moyennes, a-t-il ajouté. Quand on fait un relevé auprès des propriétaires de chalets, on constate facilement qu'il s'agit là plupart du temps de gens bien ordinaires qui ont économisé de la peine et de la misère pour acheter le terrain de leur rêve, et qui ont peu à peu construit eux-mêmes leur chalet."

Cette constatation de fonctionnaire est d'ailleurs confirmée par les études scientifiques: en 1971 les recherches de l'INRS-urbanisation ont démontré que la grande majorité des Montréalais qui ont pris des vacances sont tout simplement allés s'établir dans une habitation secondaire et qu'ils y sont demeurés pendant toute la durée des vacances. Seulement 26% ont fait un véritable voyage, et 6% ont fait des excursions en revenant en ville à chaque jour.

Les anglophones profitent de leurs vacances pour désertifier massivement le Québec et aller se replonger dans un rafraîchissant bain d'anglais, tandis que les francophones s'orientent plutôt vers les Laurentides et des Cantons de l'Est. En 1970, le quart des villégiaturateurs montréalais se sont dirigés vers les Laurentides et 14% sont allés dans les Cantons de l'Est.

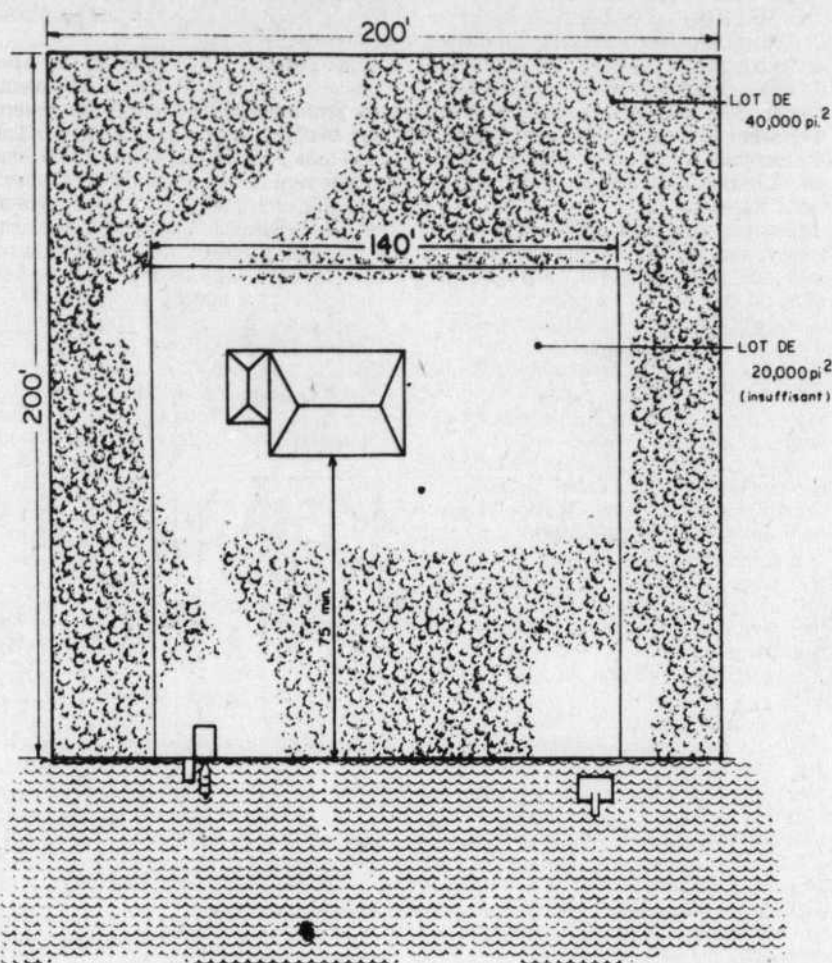
La conséquence de cette mentalité, c'est que les Laurentides sont de moins en moins sauvages et que pratiquement tous les lacs faciles d'accès sont déjà entourés de chalets tassés les uns sur les autres. Pour satisfaire à la demande, on multiplie les lacs artificiels et on rajoute des rangs successifs de chalets dans les montagnes, tout autour du lac, et on se retrouve en banlieue, avec des pelouses qui font suite à d'autres pelouses, comme en ville.

Vous souvenez-vous du temps où il n'y avait que deux ou trois chalets autour de "votre" lac? Vous souvenez-vous à quel point l'eau était pure? Vous souvenez-vous à quel point il était agréable de s'y baigner sans se prendre toujours les pieds dans les algues? Vous souvenez-vous de toutes les espèces de poisson qu'on pouvait attraper à l'endroit précis où on ne capture plus que de la perche et du crapet-soleil?

La cause de cette dégradation, ce n'est pas quelque industrie peu soucieuse du bien public. Non, la vraie cause, c'est le villégiateur lui-même. C'est lui qui, par son insouciance, détruit la nature dans la quelle il était venu se plonger.

Habituellement, lorsqu'on parle de pollution, les gens pensent surtout aux installations septiques destinées à éliminer les eaux sales. Pourtant, selon M. LeSauter, la dégradation des lacs qu'on constate présentement tient bien davantage à la pollution due au aménagement des terrains riverains.

Le locataire urbain qui n'a jamais possédé d'espace à l'impression d'avoir un véritable domaine lorsqu'il devient propriétaire d'un terrain de 100 pieds sur 100 (10,000 pieds carrés), au bord d'un lac. Son premier réflexe, c'est d'abord "d'a-



Pour empêcher la dégradation des lacs de villégiature, les spécialistes de l'environnement préconisent des terrains de 20,000 pieds carrés, c'est-à-dire au moins quatre fois plus grands que les terrains les plus courants. Ils préconisent aussi un déboisement minimal et l'interdiction du défrichage à moins de 35 pieds du rivage. Ce dessin donne une idée des chalets de l'avenir.

méliorer" un peu le paysage: dégager la vue vers le lac en déboisant, nettoyer les sous-bois broussaillieux pour pouvoir se promener entre les arbres, aménager de la pelouse autour du chalet et jusqu'au bord du lac pour posséder enfin son petit parc personnel.

Au bout du compte, il ne reste plus rien de la nature originelle: toute la petite parcelle de terrain se voit bientôt consciencieusement déboisée et "artificialisée". Comme le terrain n'est pas grand, on finira même par l'agrandir peu à peu en empiétant sur le lac et en se faisant un beau mur de soutènement en pierre ou en béton.

Bientôt des voisins viennent s'établir aux environs, et ils refont les mêmes rêves et les mêmes erreurs. Parce que personne ne leur a jamais dit, ces villégiaturateurs ne réalisent pas que le seul fait de déboiser et d'installer une pelouse qu'on engraisera consciencieusement provoque une pollution du lac très importante. Sur ce terrain non protégé, l'érosion augmente considérablement et les pluies drainent vers le lac toutes les matières nutritives du sol que la forêt ne retient plus.

Ces matières organiques vont bientôt se déposer au fond du lac sous forme de vase fertile et propice au développement des algues.

La prolifération des algues est encore favorisée par le réchauffement de l'eau du lac: en coupant les arbres qui protégeaient les rives de l'ardeur du soleil, on

provoque inévitablement un échauffement rapide des endroits les moins profonds et les plus favorables à la vie aquatique... et aux algues.

Les plantes aquatiques, bénéficiant d'un apport régulier de matières nutritives et de chaleur, vont bientôt provoquer une diminution de la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau, d'où une modification des espèces de poissons: les espèces qui avaient besoin d'une eau très froide et bien oxygénée, c'est-à-dire les espèces les plus "sportives", vont bientôt dépérir et céder la place à des espèces moins intéressantes.

Selon M. LeSauter, la seule façon d'empêcher cette dégradation est d'imposer une superficie minimale de 40,000 pieds carrés (200 sur 200) sur les rives des lacs, et de conserver une partie du périmètre à l'état sauvage.

L'idée d'imposer de grands terrains n'est pas de permettre la constitution de pelouses plus étendues mais, au

contraire, de préserver d'une grande proportion du terrain à l'état naturel.

On estime en effet qu'un chalet doté d'installations septiques réglementaires et d'un dégagement suffisant exige un déboisement d'au moins 12,000 pieds carrés. Dans ces conditions, les arbres deviennent pratiquement une curiosité lorsque les terrains "normaux" ont à peine 100 pieds sur 100.

A plusieurs endroits, les statistiques sont affolantes. Au lac d'Argent, près du mont Orford, par exemple, 65% des terrains riverains ont moins de 10,000 pieds carrés. A peine huit terrains (6%) mesurent plus de 30,000 pieds carrés et trois d'entre eux sont inoccupés, attendant probablement d'être subdivisés...

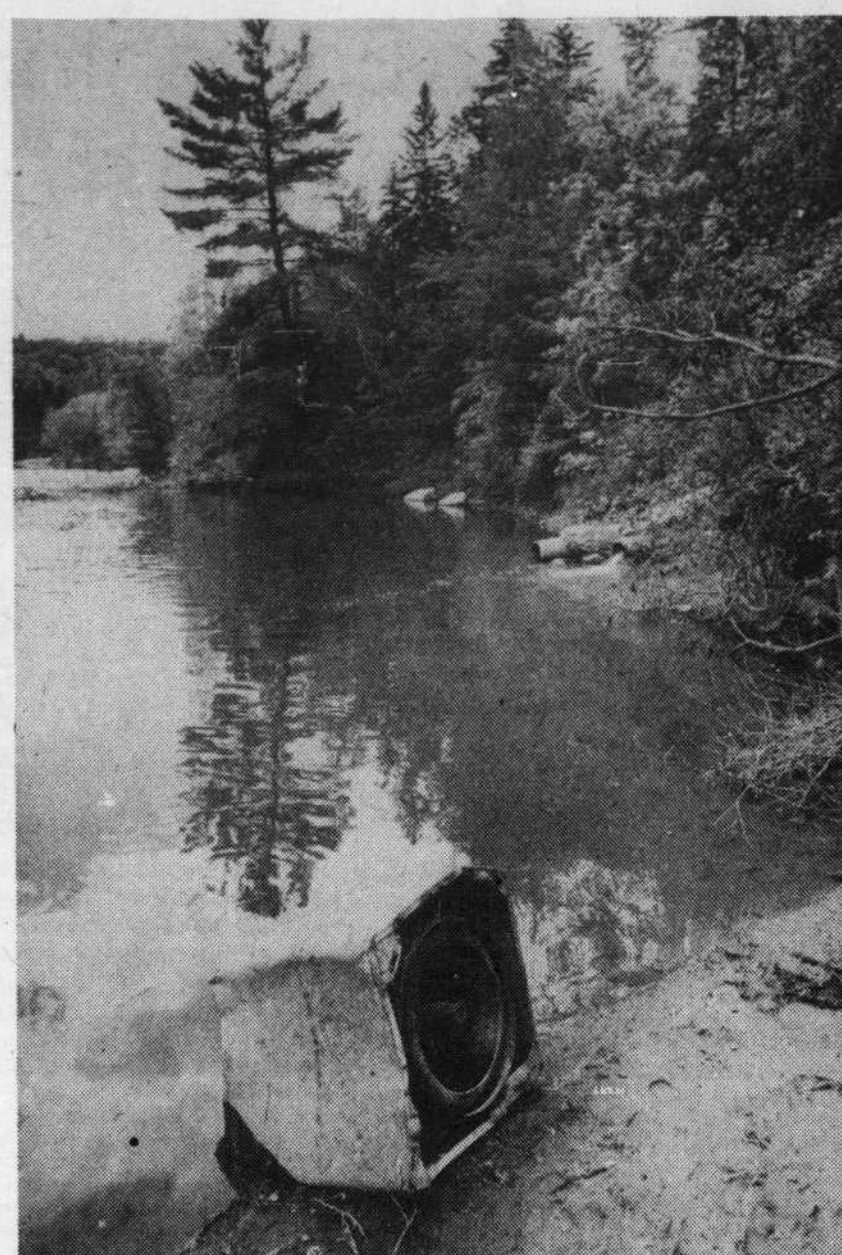
Si ces lots trop petits s'allient à un sol inadéquat, la pollution devient un phénomène inévitable parce qu'il devient impossible, physiquement, de doter les chalets d'installations septiques convenables. C'est le cas notamment des lacs Brompton et Orford, où moins de 10% des chalets visités par les spécialistes de Québec pourraient matériellement se doter d'une installation septique convenable.

Même ailleurs, le problème revêt une ampleur inquiétante. Au lac des Bessies (Saint-Sauveur), au lac Brome, au lac Caché (La Macaza), au lac Mandeville, au lac Nominique et au lac Wolf, on constate que de 40% à 55% des chalets sont installés sur un terrain incapable de supporter une installation septique satisfaisante. Le pourcentage dépasse les 60% au lac de la Montagne Noire (Saint-Donat), au lac Labelle, au lac Ouimet (Mont-Tremblant) et au lac Paquin.

Pour conserver une portion importante des rives à l'état naturel tout en déboisant 12,000 pieds par chalet environ, et pour permettre en même temps des installations septiques satisfaisantes, les experts du Service de protection de l'environnement préconisent des terrains de 30,000 au 40,000 pieds carrés qui permettraient de conserver jusqu'à 70% de la superficie à l'état sauvage.

Une telle politique aura inévitablement pour effet de limiter grandement le nombre des chalets autour des lacs. Le nombre des heureux villégiaturateurs risque de diminuer d'autant et les terrains riverains prendront probablement une plus-value qui les mettra hors de portée des classes moins favorisées.

Tout en reconnaissant ce problème évident, M. LeSauter réplique que le laisser-aller actuel n'est pas davantage



Des égouts qui se déversent sur les rives, des excréments qui pendent aux branches des arbres, des plages de vase encombrées de déchets semblables à cette vieille laveuse, tel est l'état actuel de la rivière du Nord, joyau des Laurentides, au cœur de notre plus belle région touristique. (Photo Alain Renaud)

une solution, parce qu'il entraîne inévitablement la destruction de la nature, c'est-à-dire de ce qui fait justement le charme et l'intérêt d'un chalet à la campagne.

Selon lui, une solution partielle à ce problème serait de multiplier les accès publics et les autres genres d'utilisations des rives. Une autre solution serait de généraliser l'achat ou la construction des chalets par l'Etat, pour les mettre ensuite à la portée d'autant de citoyens que pos-

sible, par la location à la semaine et à prix modique. Cela se fait déjà dans les parcs provinciaux, dit-il, pourquoi ne pourrait-on pas le faire autour des lacs?

Quoi qu'il en soit, il est évident que le développement rapide des villes ne peut pas être perpétuellement compatible avec l'idéal d'un chalet à la campagne toute proche pour chaque citoyen. Les embouteillages hebdomadaires sur l'autoroute viennent d'ailleurs confirmer cette évidence...

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 8 juin 1976 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ELISABETH ENTERPRISES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23 jour de juillet 1976 sous le no 2705048."

"Prenant avis que Léonard Joseph Shannon, résident à 1500, rue Stanley, App. 831, Montréal, P.Q. a fait application auprès du Ministère de la Justice pour faire changer son nom de Léonard Joseph Shannon à Léonard Joseph Shannon, ce 30e jour de juillet 1976. Stewart, McKenna, Procureurs du Requêteur."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juin, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ELL-JAY Dress Company Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2e jour de juillet 1976, sous le numéro 2705128. Ce 5e jour de juillet, 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-037021-750

JEAN DENIS LARIVIERE

Partie demanderesse

ALAIN VEZINA

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Alain Vezina est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour. Montréal, le 5 juillet 1976

CLAUDE DUFOUR, Procureur, adjoint.

Me Claude Poulin, avocat, 2201 Lapinière, Ville de Brossard, P.Q. Tél: 676-5512. Dossier: AP-2486

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVORCE)

NO: 12-061597-785

DAME SIMONE FREMONT, ménagère, domiciliée et résidant au 7555a Montbrun, St-Léonard, district de Montréal,

requérante

PIERRE FREDERIC BEAUCHAMP, antérieurement d'Haiti, maintenant de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé PIERRE FREDERIC BEAUCHAMP est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces, palais de justice, 10 Craig est, Montréal, Québec, à son intention.

Prenant de plus avis qu'il n'est pas d'usage de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre l'intimé par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite sans autre avis à l'intimé.

MONTRÉAL, le 28 juin 1976

Me SAM GOLDWATER, Claude Dufour, registraire

10, rue St-Jacques, Montréal, Qué. Tél: 845-3231

Procureur de la Requêteur.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 mai 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Arcuri Plumbing & Heating Inc. — Plomberie & Chauffage Arcuri Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23 jour de juillet 1976, sous le numéro 2702774. Ce 2 jour de juillet, 1976.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juin, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Prax Pans Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2e jour de juillet 1976, sous le numéro 2705127. Ce 5e jour de juillet 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-01741-768

PAUL LEBOEUF, résident et domicilié au 10,535, rue Papineau, dans les cité et district de Montréal, Demandeur

ANDRE LEVEILLE, résident et domicilié au 2399, rue St-Zotique, dans les cité et district de Montréal, Défendeur.

ORDONNANCE

IL EST ORDONNÉ au défendeur de comparaître au Greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.

MONTRÉAL, ce 15ième jour de juin 1976. (S) ARMAND BEAULIEU Greffier

NANTE, MERCURE & POLIQUIN, 507, Place d'Armes, Suite 1800, Montréal, Qué. Procureurs de la défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

NO: 500-12-061817-767

DONAT BRIARD, résident et domicilié au 3465, rue Dandurand, dans les cité et district de Montréal, Requêteur

LORRAINE GODEAU, présentement de lieux inconnus, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Lorraine Godeau est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENANT DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 8 juillet 1976.

A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT

4935, rue Beaubien est, Suite 105, Montréal, (QUEBEC)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

TRANSFERT — REGLEMENT 2C article 2.59.1

PRENEZ AVIS que JACQUES ST-JACQUES Peintre, au-Chêne, Prov. Québec permis no 1543-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander la permission en conformité de l'article 36 de la Loi sur le transport à céder son système de transport de passager 1543-A à Les Autobus Caron et Laurin Ltée, 500 Robert, Lachine, Cité Argenteuil. Les Autobus Caron et Laurin Ltée sont contrôlées comme suit: Jean-Paul Laurin, président, 5000 actions communes, Mme Madeleine Caron, Secrétaire, 200 actions communes, Yvan Caron, secrétaire-trésorier 4800 actions communes.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: vendredi 9 juillet 1976

2e publication: samedi 10 juillet 1976

3e publication: lundi 12 juillet 1976

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R. PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

Montréal, ce 7 juin 1976 (S) CLAUDE DUFOUR

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004180-764

COMMISSION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DU QUEBEC

DEMANDERESSE

GASTON FOUCHET, -versus-

JACINTHE BEAUMIER DEFENDEURS

ORDONNANCE

La Cour ordonne aux défendeurs Gaston Fouchet et Jacinthe Beaumier, de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans "Le Devoir".

Prenant avis qu'une copie du bref et déclaration a été déposée à votre intention au greffe de cette Cour du District de Montréal.

Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer, votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

Montréal, ce 7 juin 1976 (S) CLAUDE DUFOUR

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 76M-148P. Travaux de modifications aux déversoirs no 3 et no 4 - Canal Lachine - MONTRÉAL (Québec).

On peut aussi consulter les documents de soumissions au bureau de l'Association de la Construction de Montréal (Québec).

Date limite: lundi le 9 août 1976

Dépôt: \$50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood Administrateur régional des Services financiers et administratifs Région du Québec

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$4.00 ÉTATS-UNIS \$5.00

A ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

S'il-vous-plait remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C8.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$..... pour un abonnement vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$..... pour un abonnement vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

Période du au inclusivement

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'Intérieurs
336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND

GOUDREAU DOBUSH

STEWART

842-1401 Montréal Ottawa

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR

BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS

DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846

266 est, St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur

Décorateur-ensemblier

Créations exclusives

LE HOME D'AUJOURD'HUI

842-8679

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...

CHATELAIN

d'aujourd'hui

entraînant ou sage

382-4710

L'oléoduc Edmonton-Kitimat, roue de secours pour les USA

par Charles Lugassy collaboration spéciale

EDMONTON — Déjà sillonné par une multitude de canalisations, l'Ouest canadien pourrait bientôt voir son réseau de pipeline se prolonger d'un tronçon supplémentaire. Un groupe de firmes canado-américaines a en effet décidé de donner suite à son projet de construction d'un oléoduc devant relier Kitimat dans le nord de la Colombie-Britannique à Edmonton en Alberta.

D'ici la fin de l'année, l'Office national de l'énergie sera saisi d'une demande en ce sens, afin de raccorder cet oléoduc à celui déjà existant de l'Interprovincial qui relie Edmonton à l'est canadien.

C'est ce que nous a confirmé le président de la Trans-Mountain Pipe-Line M.K.H. Hall, rejoint au téléphone à Vancouver.

Mise au point à Laval

Une technique révolutionnaire pour éliminer le cholestérol

par Gilles Provost

Une équipe de chercheurs de l'Université Laval vient d'annoncer, dans la prestigieuse revue médicale The Lancet, la mise au point d'une technique révolutionnaire qui permet pour la première fois de retirer en quelques minutes des quantités massives de cholestérol dans le sang d'un patient.

Fait à noter, ce nouveau traitement ne coûte que quelques dollars par personne et les vérifications les plus minutieuses n'ont pas permis d'identifier le moindre effet biologique indésirable.

Bien plus, cette technique ne nécessite ni hospitalisation, ni matériel compliqué, ni personnel spécialisé. Elle peut être utilisée (sous contrainte d'un médecin) à tous les endroits où il y a une infirmière.

Le "père" de ce traitement révolutionnaire, le docteur Paul Lupien (directeur du Centre de recherche sur les maladies lipidiques de l'Université Laval) était tellement convaincu de l'efficacité de son "bébé" qu'il fut le premier humain à tenter l'expérience.

La technique, à vrai dire, est d'une simplicité enfantine pour quiconque est familier avec les cliniques de sang de la Croix-Rouge: le patient n'a qu'à "donner" du sang de la même façon qu'un donneur ordinaire, dans un sac de plastique stérilisé standard, que l'on jette après usage.

La différence, c'est que ce sac ne contient pas les anticoagulants habituels mais une poudre formée de billes microscopiques qui ont la propriété inestimable de retenir les protéines responsables du transport du cholestérol tout en n'affectant aucunement les autres constituants du sang.

Lorsque le sac de sang est plein, il n'est évidemment pas question d'aller le ranger dans un réfrigérateur comme le ferait la Croix-Rouge; de façon beaucoup plus simple, on se contente de le suspendre à l'envers, à quelques pieds au-dessus de la tête du patient. Simplement par gravité, le sang débar-

assé du cholestérol va retourner dans la veine par le même chemin qu'il a emprunté pour sortir. Évidemment, on incorpore dans le circuit un filtre qui empêche les billes microscopiques de sortir du sac.

Au besoin, on peut répéter l'opération plusieurs fois de suite pour extraire une plus grande quantité de cholestérol. Lorsque tout est fini, le patient n'a qu'à repartir comme si rien n'était. Il sera même moins affaibli qu'un donneur de sang ordinaire puisqu'il possédait encore la même quantité de sang qu'à son arrivée.

Le docteur Lupien a déclaré au DEVOIR que cette méthode permet d'extraire environ quatre grammes de cholestérol en deux heures. Cela représente 60% de la quantité totale de cholestérol qui circule dans le corps d'un adulte bien portant.

Les premiers à bénéficier de cette nouvelle technologie sont actuellement les patients qui souffrent d'un surplus de cholestérol de façon congénitale et héréditaire, a indiqué M. Lupien. Par la suite, quand les billes microscopiques seront plus facilement disponibles, le même traitement pourra peut-être remplacer les médicaments chez beaucoup de personnes qui souffrent d'un excès de cholestérol pour des raisons diverses et qui sont donc plus sujettes aux maladies cardio-vasculaires.

Il y a maintenant cinq ans que l'équipe de M. Lupien travaille sur ce projet. "Au départ, dit-il, nous voulions réaliser l'équivalent d'un rein artificiel qui serait capable d'extraire des produits solubles dans les matières grasses plutôt que les produits solubles dans l'eau".

Comme on ne pouvait pas avoir recours à la dialyse, on a cherché plutôt du côté des divers produits capables de retenir sélectivement les molécules recherchées. Après d'innombrables essais dans des éprouvettes, on a finalement retenu plus particulièrement les polysaccharides. Ces produits sont constitués d'immenses molécules insolubles formées de l'aide d'un grand nombre de

On désire ainsi assurer l'approvisionnement des marchés du Mid-West américain qui dépendent actuellement du pétrole albertain. C'est essentiellement la politique énergétique du gouvernement canadien qui a encouragé le consortium à trouver une nouvelle source d'alimentation des raffineries américaines qui prendra la relève du pétrole canadien. Ottawa a clairement indiqué que le pays sera tenu de réduire progressivement ses exportations vers les marchés méridionaux, décision accueillie avec peu d'enthousiasme par nos voisins du sud.

Dans l'esprit des promoteurs du projet, cet oléoduc s'offrirait comme le seul moyen pour alimenter les raffineries américaines grâce au pétrole de l'Alaska (60%) et de l'or noir provenant de l'Indonésie et du golfe Persique (40%).

Ils devront toutefois convaincre les autorités canadiennes de la nécessité de mener à bien un tel projet dans l'intérêt des deux

ou la mort.

molécules de glucose (sucre).

Les billes microscopiques de polysaccharides ont un diamètre qui varie entre 150 et 200 microns et elles sont enrobées d'une variété très particulière: les succharides sulfatés. Ce sont ces derniers qui sont capables de retenir le cholestérol.

Plus particulièrement, ce piège retient une catégorie de protéines du sang, précisément celle qui transporte la plus grande partie du cholestérol (les bêta-lipoprotéines).

A la grande surprise des chercheurs, aucun autre constituant du sang n'est affecté par les saccharides sulfatés. Même les autres lipoprotéines dont la structure est très semblable — et qui sont chargées d'extraire le cholestérol dans les tissus — ne sont pas touchées par le traitement.

Une telle spécificité d'extraction est presque inespérée, reconnaît M. Lupien, puisque nous pouvons ainsi retirer les protéines qui amènent le cholestérol aux tissus sans influencer les autres protéines qui enlèvent le cholestérol dans ces mêmes tissus. Ce phénomène rend évidemment le nouveau traitement d'autant plus intéressant.

Le docteur Lupien a aussi indiqué au DEVOIR que les billes de polysaccharides sont fabriquées commercialement depuis longtemps à l'intention des laboratoires de recherche. "Seule l'opération d'enrobage avec un polysaccharide sulfate doit être effectuée dans nos laboratoires, a-t-il dit.

Et encore, cette opération d'enrobage sera prochainement effectuée industriellement, ce qui devrait faciliter grandement la généralisation du nouveau traitement.

Le filtre nécessaire pour retenir les billes microscopiques ne pose pas de problème particulier puisque certaines compagnies européennes fabriquent déjà commercialement un filtre qui convient parfaitement aux besoins. Par mesure de sécurité, ce filtre comporte en réalité trois éléments. Le premier retient théoriquement toutes les billes puisqu'il ne laisse passer aucun objet qui mesure plus de 140 microns. Les autres éléments ne laissent passer aucun objet dont le diamètre excède 40 et 20 microns respectivement.

Il est très important de garder à un niveau normal de taux de cholestérol présent dans le sang d'une personne parce que cette concentration régit directement les dépôts de graisse à l'intérieur des vaisseaux sanguins. Ces dépôts augmentent considérablement la tâche du cœur et, à la limite, ils peuvent obstruer complètement les conduits et provoquer la paralysie.

Les deux moyens tradition-

nels pour régulariser le taux de cholestérol sont la diète et les médicaments. Outre le fait que leur efficacité peuvent varier selon les individus, les résultats tangibles ne surviennent qu'à long terme et, entre-temps, le patient court de grands risques. Si la maladie est héréditaire, la victime devra prendre des doses massives de médicaments pendant toute sa vie, ce qui lui coûtera environ \$8 par semaine.

Jusqu'à maintenant, le seul moyen disponible pour abaisser le taux de cholestérol impliquait le recours aux transfusions sanguines avec tous les risques inhérents d'infection, d'incompatibilité, etc. La nouvelle technique mise au point à Laval est évidemment beaucoup plus pratique.

Quatre évêques canadiens au synode de 77

TORONTO (PC) — Le pape Paul VI vient de nommer quatre évêques canadiens à titre de délégués au synode international des évêques qui aura lieu à Rome en septembre 1977.

Il s'agit de Mgr G. Emmett Carter, évêque de London, Ontario, et président de la Conférence catholique canadienne; Mgr Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski et vice-président de la CCC; Mgr G.-M. Coderre, évêque de Saint-Jean au Québec; et Mgr W. Emmett Doyle, évêque de Nelson, Colombie-Britannique.

L'archevêque J. N. MacNeil, d'Edmonton, et Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jérôme, ont été choisis comme substitués.

Durant ce synode auquel seront représentés des évêques du monde entier, on discutera de l'éducation religieuse des temps modernes.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (HO-DO)

Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
ND: 322-4160
Québec: 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

EMPLOYEURS DU QUÉBEC



ATTENTION... PIGISTES DISPONIBLES

Des spécialistes du travail à la pige dans des disciplines professionnelles, variées, sont maintenant groupés sous un même toit, pour vous faciliter la tâche de les atteindre, sans frais.

Ils sont là pour vous servir, à l'heure, à la journée, au mois ou pour un travail de plus longue durée.

"Un coup de téléphone et nous vous mettrons en contact avec eux".

- rédacteurs
- secrétaires
- écrivains
- traducteurs
- caricaturistes
- journalistes
- criminologues
- relationnistes
- chercheurs
- généralistes
- publicitaires
- etc.

Téléphoner à:

AGENCE DE PIGISTES (G.D.)
(G.D.) FREE LANCERS' AGENCY

TÉL.: 849-4313 ou 2897

pays.

Car s'il est évident que l'oléoduc de Kitimat se présentera comme une roue de secours pour les Américains, rien ne prouve que le Canada en tirera quelque bénéfice que ce soit.

Pourtant, le pays sera tenu d'importer le tiers de ses hydrocarbures à compter de 1985 et cette carte sera jouée avec insistance par les auteurs du projet.

Dix sociétés sont à l'origine du projet: trois d'entre elles sont canadiennes. Il s'agit de l'Interprovincial Pipeline, la Hudson's Oil et la Trans-Mountain Pipeline Ltd.

Lors de la présentation de leur soumission, les promoteurs de l'oléoduc de Kitimat, souligneront le caractère bénéfique sur l'économie d'un tel projet: on prévoit que 2,000 emplois seront créés durant toute la période de construction et que sept firmes se partageront les contrats, chacune étant responsable de l'aménagement d'un tronçon de 100 milles. L'oléoduc Kitimat-Edmonton, long de 750 milles, traversera Prince George et Valemount et coûtera près d'un demi-milliard de dollars. La pro-

vince verra ses coffres renfloués d'une centaine de millions de dollars additionnels chaque année grâce aux droits de transit. Enfin l'environnement ne devrait pas souffrir en raison surtout du tracé emprunté par le pipe-line qui longera des droits de passages existants. Ce corridor est déjà utilisé par des lignes à haute tension, des voies de chemin de fer et des autoroutes.

D'autres études sont en cours pour évaluer l'impact écologique.

Quant aux appuis politiques, cela demeure la grande inconnue. Si la Colombie-Britannique semble disposée à accepter le projet, le gouvernement de l'Alberta et le fédéral observent leur mutisme dans l'attente d'une étude exhaustive du projet. Les autorités de Washington qui furent également consultées prêteront leur concours au projet, qui permettrait d'améliorer le climat politique tendu qui règne en matière d'approvisionnements énergétiques, entre Ottawa et l'oncle Sam.

Le début des travaux est prévu pour 1977 et le parachèvement de l'oléoduc pour 1979.

Carrières et Professions

Professeur demandé

Institution privée de niveau secondaire
Région métropolitaine

Professeur de sciences religieuses pour le 2e cycle du secondaire.

Diplôme universitaire
Qualifications légales
Expérience pertinente.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2635
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9



CEGEP DE SHAWINIGAN

Postes d'enseignement disponibles pour 1976-77

- 1- Biologie plein temps
- 1- Biologie - histologie plein temps
- 3- Education physique plein temps
- 3- Electrotechnique plein temps
- 1- Génie civil plein temps
- 1- Physique plein temps
- 1- Physique plein temps temporaire
- 1- Physique plein temps temporaire automne 1976, chargé de cours 2 heures/semaine piver 1977

Qualifications: Diplôme de premier cycle dans la discipline demandée ou l'équivalent.

Traitements: Selon la convention collective en vigueur.

S.V.P. faire parvenir vos candidatures avant 17 heures le 23 juillet 76 à:

Jean-Marie Bédard
Directeur du personnel
CEGEP DE SHAWINIGAN
C.P. 610
Shawinigan

PROFESSEUR EN ADMINISTRATION COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

L'ENDROIT: Une institution bilingue située à 20 milles au sud-est de Montréal, au bord de la rivière Richelieu, qui offre des cours de niveau collégial et universitaire.

LE POSTE: L'enseignement en anglais et en français de cours en management et en administration publique offerts principalement aux élèves du baccalauréat en administration.

LE CANDIDAT: Détenteur d'au moins une maîtrise en administration (MBA ou MPA) et de préférence d'un doctorat. Prière de faire parvenir sa demande d'emploi à l'aide de la formule PSC 367-4110 de la Commission de la Fonction publique du Canada que l'on peut se procurer à tous les bureaux de poste ainsi que son curriculum vitae, à l'adresse suivante:

Le Principal et directeur des études
Collège militaire royal de Saint-Jean
Saint-Jean, Québec
J0J 1R0

CEGEP DE VICTORIAVILLE

PROFESSEURS DEMANDÉS

Le Cegep de Victoriaville sollicite des candidatures à des postes d'enseignement de niveau collégial pour combler les postes suivants:

- BIOLOGIE - 101-301 temps partiel
- PHYSIQUE 203-201 temps partiel
- ELECTROTECHNIQUE - temps plein (1) 3 années d'expérience industrielle
- ÉDUCATION PHYSIQUE - temps plein (1)
- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (3) temps plein 180-301 180-401 180-601 201
- HISTOIRE - temps partiel
- PHILOSOPHIE - temps partiel
- CINÉMA - temps partiel
- ANGLAIS - temps partiel
- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES - personnel - temps partiel

EXIGENCE: Diplôme universitaire de 1er cycle.

Les personnes intéressées sont priées de poser leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae au bureau du:



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CEGEP DE VICTORIAVILLE
475 est, Notre-Dame
Tél.: 758-1571 poste 211

(date limite pour les candidatures: 28 juillet)

PROFESSEUR

POUR
LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN
(DAHOMEY)

Le ministère des Affaires Intergouvernementales et l'Agence Canadienne de Développement International offrent un poste d'enseignement en TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT au Collège Polytechnique Universitaire à Abomey - Calavié, République Populaire du Bénin, AFRIQUE.

Ce Collège professionnel nécessite l'engagement de coopérants canadiens pour septembre 1976, ayant de préférence une expérience d'enseignement au niveau collégial en milieu québécois dans la spécialité de TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT.

Les candidats intéressés peuvent obtenir une formule d'application en signalant le numéro: (418) 643-3630, Coopération Internationale, Ministère des Affaires Intergouvernementales, ou faire parvenir une offre de service sur une formule de la fonction publique.

DATE LIMITE D'ENTRÉE DES CURRICULUM VITAE: 20 juillet 1976.

Paul PÉPIN
Coopération Internationale

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ADJOINT
AU VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES
VICE-RECTORAT AUX ÉTUDES

FONCTIONS:

- Sous la direction du vice-recteur aux études:
- Agit comme conseiller auprès du vice-recteur.
 - Participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique des études et des services aux étudiants à l'Université.
 - Analyse les modifications proposées aux programmes d'études ainsi que les projets de nouveaux programmes et suit le cheminement des dossiers.
 - Assure la coordination avec les autres instances de l'Université.
 - Prépare, à l'intention du vice-recteur, des documents de travail concernant toute question relevant des fonctions de ce dernier.
 - Donne suite aux décisions du vice-recteur et en surveille l'exécution.
 - Représente le vice-recteur aux commissions et comités où celui-ci le délègue.
 - Prend connaissance de la correspondance, y répond ou prépare des projets de réponse et donne toute suite requise.
 - Accomplit toutes les autres tâches que le vice-recteur lui confie.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire, un certain nombre d'années d'expérience pertinente (notamment dans l'analyse des programmes) dans une institution d'enseignement supérieur.

QUALIFICATIONS:

- Aptitudes marquées pour l'analyse, la synthèse et la communication.
- Aptitudes marquées à bien rédiger et à composer rapidement en français.
- Bonne connaissance de la langue anglaise.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE, AVANT LE 19 JUILLET 1976, À:

Service du personnel
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Case postale 6128
Montréal, Québec



banque provinciale
la banque provinciale du canada

requiert les services d'un

VÉRIFICATEUR INTERNE

(pour son siège social)

Fonctions: membre sénior de notre service de vérification, le candidat devra superviser et effectuer des vérifications financières et opérationnelles des divers services de la Banque, ainsi que des études spéciales demandées par la Direction.

- Exigences:
- être membre d'une association comptable reconnue;
 - posséder un minimum de 5 ans d'expérience dans la vérification interne ou publique, dont au moins 3 ans dans des organismes de grande envergure;
 - posséder une connaissance pratique de la vérification analytique;
 - avoir de solides notions des systèmes d'information;
 - avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et le salaire sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Madame Christine Marchildon
Bureau d'emploi
La Banque Provinciale du Canada
215 ouest, rue St-Jacques
Montréal, P.Q.

le bridge

Quelle habilité!

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♦ 10 9 5 2
♦ 6 4 3
♦ D 8 4
♦ A 5 4

Ouest Est
♦ V 6 ♦ 7 3
♦ R 9 7 5 2 ♦ V 10 8
♦ A 7 6 3 ♦ R 9 5 2
♦ V 3 ♦ D 10 9 7

Sud
♦ A R D 8 4
♦ A D
♦ V 10
♦ R 8 6 2

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♦ passe 2 ♦ passe
4 ♦ fin

Entame: le Valet de trèfle par Ouest

Pour le joueur habile, il est souvent facile de tromper l'adversaire et par ce fait d'escamoter une levée qui manquait à l'alimentation de son contrat.

Mais pour ce faire, il faut une vision anticipée du jeu qui place la main à l'adversaire qui ne pourra pas faire de mal au déclarant et ce dès les premières cartes.

La donne ci-dessus est un bel exemple pour mettre ce procédé en marche donnant le gain d'un contrat qui de prime abord se révélait incertain.

Sud a une main formidable et avec l'entente de son partenaire qui soutient le pique d'ouverture, il n'hésite pas à demander la manche. Les deux mains contiennent 27 points D-H; beaucoup de joueurs n'accompliraient pas leur contrat avec cette main si bien fournie. En effet pour eux la perte de deux carreaux est évidente ainsi que la perte d'un trèfle et celle d'un cœur pour les amateurs d'impasse.

L'entame du Valet de trèfle par Ouest fut prise par l'As du mort. Ces coups subtils et psychologiques doivent être élaborés dès les toutes premières cartes du jeu avant que le compte des mains puisse se faire d'une manière définie. A la deuxième levée le mort joua donc un petit carreau, ce qui fit croire au défenseur Est que le déclarant tentait une impasse dans cette couleur et il ne joua pas son Roi. Mais à la vue de l'As de son partenaire il saisit vite le subterfuge et comprit qu'une faiblesse en cœur existait chez le déclarant.

Ouest comprit aussi la carence de cœur du déclarant mais il ne pouvait pas jouer cette couleur puisqu'il en avait le Roi, il joua le 2 de trèfle et Sud prit la main, soutira les atouts adverses, afin de ne pas subir une coupe en trèfle et joua son 10 de carreau qui alla au Roi de Est. Celui-ci joua cœur immédiatement mais il était trop tard. Le déclarant prit la levée de son As, il n'avait plus besoin de tenter l'impasse; il joua un petit atout vers le 8 du mort et sur la Dame de carreau établie il défaussa sa Dame de cœur perdante et le contrat était gagné en évitant l'impasse dangereuse du cœur. Le déclarant ne perdit qu'un autre trèfle le quatrième fut coupé par un atout du mort.

Un défenseur très habile en Est aurait soupçonné le subterfuge que voulait faire agir le déclarant; tout de suite, il aurait joué son Roi et aurait gagné la levée. Ayant par le fait même prévu la seule faiblesse en cœur que pouvait contenir ce jeu, il aurait joué cette couleur pour faire chuter le contrat d'une levée. La plupart des mains se gagnent par une course vers l'établissement d'une levée autant chez le défenseur que chez le déclarant. La psychologie joue pour beaucoup dans cet apport et le plus fort joueur mentalement, remporte presque toujours la victoire, la valeur des As et des Rois passant au second plan.

théâtre / "Les Nègres" de la cruauté

par **Adrien Gruslin**

S'il est une œuvre au théâtre qui concrétise de façon exemplaire les pensées et élaborations parfois invraisemblables d'Antonin Artaud, c'est bien *Les Nègres* de Jean Genet. Rêve cruel et vrai, l'écrit crache haine, sadisme et destruction dans un rituel dramatique fabriqué de toutes pièces, dans une messe qui tire sa véracité de son artificialité même.

La production anglophone du Revue Théâtre entretient parfaitement le rituel de la cruauté, malgré les modifications qu'elle apporte au texte original de l'auteur des *Bonnes* principalement en éliminant les deux personnages de Bobo et Ville Saint-Nazaire. D'une sobriété maximale (trop peut-être au goût de certains), le spectacle offert au petit théâtre de la rue Maisonneuve tout le mois de juillet, nous plonge dans un univers étrange, toujours soucieux du tableau visuel à maintenir et gardant le plus souvent la scène dans une lumière crue.

Pièce d'aujourd'hui, d'avant et d'après, *Les Nègres* se déroulent dans un décor de nulle part, dominé par le blanc. Le terme "dominé" n'a jamais si bien convenu! Du blanc partout: sur la scène bien sûr, mais également au plafond de la petite salle de quelque cent vingt-cinq places du Revue Théâtre. Aucun échafaudage, contrairement aux suggestions faites dans le texte "Pour jouer les Nègres" publié aux éditions de l'Arbalète. De toute manière, l'exiguïté des lieux ne l'aurait

pas permis. Compte tenu du lieu où elle s'exécute, la mise en scène d'Arleigh Peterson et Cynthia Hendrickson respecte globalement les volontés du dramaturge. Elle excelle bien qu'elle eut pu pousser davantage la cruauté du geste, particulièrement chez certains comédiens.

La cruauté des *Nègres* se décale à tous les niveaux. Cruauté du langage quand le gouverneur répond: "Broyer du noir" au valet qui lui demande où il va, sadisme des rires, des tonalités, moqueries, cruauté du projet qu'Archibald, le meneur du jeu, présente par les mots: "Ce soir encore nous sommes venus travailler à votre chagrin." Cruauté de ce même Archibald réprimandant Diouf qui s'efforce de prôner la compréhension. Ce n'est pas pour rien que ce pauvre Diouf sera choisi pour jouer le rôle du symbolique pendu.

Cruauté des objets et des gens: masques grotesques d'une cour de pacotille composée de faux blancs. Ils laissent voir intentionnellement leurs cheveux crépus et la peau noire de leur cou. Que dire de leurs habillements, décadents par excellence. Quant aux nègres, ils évoluent autour d'un catafalque tantôt dansant, tantôt portant solennellement des cierges comme pour une cérémonie mortuaire.

Place au jeu où l'homme peut dire n'importe quoi sans jamais se compromettre puisqu'il se trouve à l'intérieur d'un simulacre. Il tire paradoxalement sa vérité du mensonge, du plus profond du rêve, du sacrifice

théâtral où la victime Marie (Diouf déguisé en fausse blanche oeuvrant à un tricot noir) représente tous les blancs de manière presque simpliste. A cette pendaison rituelle et symbolique se rattache l'assassinat de la poupée blanche, image de la reine, voire de la cour entière, cette cour assassinée à son tour théâtralement à la fin du jeu.

Après, la finale laisse le spectateur perplexe. Vertu et Village, faux ou vrais amoureux on ne le saura pas, s'embrassent.

Lui, multiplie les promesses. Elle: répond laconiquement "ce qui est sûr, au moins, c'est que tu ne pourras pas enrouler tes doigts dans mes longs cheveux blonds..." Qu'a voulu signifier l'auteur sinon la fatalité insurmontable?

Au Revue Théâtre, bande sonore et tambours se complètent et s'accompagnent réunissant musique d'ailleurs et mouvement rythmique typique des Nègres. La production fait régulièrement opter les personnages pour un ton de récitation (la re-

marque vaut pour les six nègres plus que pour les cinq membres de la cour), le choix permet de ne jamais oublier le jeu.

Les onze comédiens offrent des jeux inégaux. Les cinq gens de la cour: la Reine (Annette Jones), le Missionnaire (Leon Jacobs), le Juge (Laurencio DaSilva), le Gouverneur (Charles Cobb) et le Valet (Richard Keens-Douglas) apparaissent des modèles de grossières caricatures. Des six nègres, on remarque surtout Archibald (Donald Jordan) et Neige (Cynthia Hendrickson) tant par leur pré-

sence que par leur merveilleuse façon de danser. Cela nous change des petites steppettes que le théâtre nous sert d'ordinaire. Enfin Village (Maurice Tremblay) et Félicité (Yvette Thomas) se débrouillent convenablement tandis que Vertu (Pat Austin-Romanetti) et Diouf (Winston Sutton) ont quelque peine à suivre le rythme. Dans l'ensemble le spectacle reste d'autant plus efficace que *Les Nègres* demeure une de ces œuvres inépuisables comme il en existe peu.

variétés

Diane Dufresne en Pierrot...

par **Christine L'Heureux**

Elle n'a pas participé aux Fêtes de la Saint-Jean et pourtant, il y a 13 ans qu'elle est dans le showbusiness, en plus d'être considérée, en ce moment, comme le plus grand nom de la chanson québécoise. Probablement parce que reconnaître une place à une femme nécessite que celle-ci fasse double preuve: il lui aurait fallu se surpasser, réaliser l'impossible pour avoir droit de participer aux 5 Jean-Baptiste. Si elle en a pris son parti, moi pas...

Diane Dufresne a quand même trouvé le moyen de se montrer le bout du nez, cet été, histoire de fêter le beau temps avec tout le monde. Jeudi soir, à la Place des Nations, elle donnait un concert gratuit dans le cadre de *Visages de la chanson québécoise*. Si c'est l'année de Plume, c'est sûrement la décennie de Diane Dufresne: la Place des Nations était largement remplie, beaucoup plus qu'au spectacle des 4 "L" et on retrouvait le public habituel de Dufresne, c'est-à-dire jeune. La scène s'avancait loin au milieu de la foule, comme à cet autre spectacle de Dufresne où elle était entourée de motards, si mes souvenirs sont exacts.

Pour la dernière de *Mon premier show*, elle est arrivée sur la scène déguisée en Pierrot: costume blanc et noir avec turban noir qui cachait complètement ses cheveux et maquillage blanc qui la rendait presque méconnaissable. Rien de la "vamp" de l'automne dernier, même si le spectacle devait être le même: une fois encore, Diane Dufresne endossait un nouveau personnage et s'y confondait sous l'œil des spectateurs. Une autre façon pour elle de dire en langage différent qu'on fait "tous du showbusiness". Et c'est peut-être la vedette à l'heure actuelle qui se prête le plus au jeu et qui le réussit le mieux, tout en gardant parfaitement conscience de son rôle. En perpétuelle représentation, Diane Dufresne reste toujours éblouissante, parce qu'elle demande sans cesse au spectateur de dépasser son masque, d'aller la chercher derrière ses clowneries... mais dès qu'on la saisit à un endroit, elle est déjà ailleurs, piquant sans cesse notre curiosité.

Probablement faudrait-il connaître mieux la signification de Pierrot dans la comédie dell'arte pour saisir toute la dimension de ce nouveau personnage de Dufresne. Les souvenirs

que j'en garde, sont ceux d'un personnage comique de théâtre. Un grand clown qui a pour rôle de faire rire les gens, mais toujours représenté avec une larme au coin de l'œil. Image d'une opposition, transcrite d'ailleurs dans le noir et le blanc du costume. Le comique du tragique, le tragique du comique. La fille triste qui se déguise en personnage drôle... et toutes les déductions qui s'en suivent.

De près, Diane Dufresne avait l'air d'un automate, d'une marionnette qui répète inlassablement les mêmes gestes, une comédienne qui joue son rôle et qui en a oublié la signification.

La magie du spectacle jouant à un autre niveau, posant de nouvelles questions. Plus loin, au milieu des spectateurs, le show était réalisé avec toujours la même grandeur, comme si le personnage était soutenu par la foule... parce que de toute façon, le personnage est construit pour la foule.

Comme dans tous ses spectacles, mais peut-être de manière plus évidente jeudi soir, Diane Dufresne nous offrait un show dans le show: elle a joué Pierrot, mais ce qu'elle nous dit, c'est qu'elle est aussi Pierrot, un Pierrot à qui on demande toujours de se surpasser.

Soirée de musique en costumes d'époque

L'ensemble Camerata a conquis ses auditoires, depuis quatre ans, par un style qui tient plus du happening que du concert conventionnel. Les six jeunes musiciens chambristes qui forment l'ensemble Camerata sont considérés comme des virtuoses par les critiques qui soulignent aussi l'aspect original et souvent surprenant de leurs orchestrations.

Camerata, qui sera à l'affiche du théâtre Port-Royal, ce soir (12 juillet), propose une "soirée musicale" en costume d'époque. "Soirée musicale" reconstruit une séance de répétition d'un concert qui aurait pu avoir lieu n'importe où au Canada, au tournant du siècle. Les musiciens, certains sont du pays, d'autres viennent de l'étranger, tentent de s'entendre sur la composition du programme qui doit être présenté le soir même en l'honneur du duc de Kent.

C'est le groupe Camerata qui a conçu et mis au point ce spectacle nouveau genre qui allie la

formule du théâtre à celle du concert. Angela Skata, violon, Caenrand Bloemendal, violoncelle, James Campbell, clarinette, Kathryn Root, piano, Suzanne Shulman, flûte et Elyakim Tausz, piano, interpréteront, entre autres, des œuvres de Weber, Beethoven, Alexis Contant, Clarence Lucas et Ferenc Doppler. Le comédien Robin Marshall participe également à ce spectacle dont les textes et la mise en scène sont signés par Heath Lamberts.

Les billets sont en vente aux guichets du théâtre et aux comptoirs TRS, aux prix de \$5.00, \$4.00, et \$3.00.

Charlebois aux Jeux

CFTM-TV diffusera une émission spéciale d'une heure entièrement consacrée à Robert Charlebois, ce soir à 20 h 30. C'est la première fois depuis deux ans que les Québécois auront l'occasion de voir Charlebois interpréter en "one man show" ses plus récentes chansons et quelques-uns de ses anciens succès. Pour réaliser cette émission, selon les goûts et les idées de l'auteur de "California" et "Conception", une équipe de tournage l'accompagne en Guadeloupe, à Cuba, à Cannes, à Paris et à Morin-Heights. En outre, pour l'ouverture des Jeux olympiques le 17 juillet, Charlebois assurera un spectacle en compagnie de cinq musiciens au Village olympique.

Trois générations d'art

L'exposition *Trois générations d'art québécois 1940/1950/1960*, inaugurée au début du mois, se poursuit jusqu'au 1er septembre au Musée d'art contemporain, à la Cité du Havre. Ainsi que le précise Mme Fernande Saint-Martin, directrice du Musée, cette exposition ne s'offre pas comme un "panorama" de l'art au Québec pendant 30 ans. Il s'agit plutôt d'expliquer le sens d'une évolution dynamique, de dégager les grandes tendances et orientations qui ont animé ces trois décennies. On y parvient à l'aide d'un certain nombre d'œuvres caractéristiques. Cette exposition, l'une des plus importantes présentées à Montréal ces dernières années, a été rendue possible grâce à une subvention du programme Arts et Culture du COJO. Ci-haut, une reproduction de "sans titre", huile sur masonite de Jauran réalisée en 1956.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA
présente/presents

RONALD TURINI
PIANISTE / PIANIST

et / and

QUATUOR ORFORD
ORFORD STRING QUARTET

MARCEL ST. CYR, violoncelle/cello
KENNETH PERKINS, violon/violin
ANDREW DAWES, violon/violin
TERENCE HELMER, alto/viola

Théâtre Port-Royal

Place des Arts
19 juillet, 20h30
Billets: \$7, \$5, \$3.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA
présente/presents

L'ENSEMBLE DE LA SMCQ
DIRECTION: SERGE GARANT



Théâtre Port-Royal

Place des Arts
14 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

Ksan Dancers



Théâtre Maisonneuve

Place des Arts
23 juillet, 20h30
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.50, \$2.50.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA
présente/presents

les petits chanteurs du mont-royal



Directeur Musical: Charles-O. Dupuis C.S.C.

Théâtre Port-Royal

Place des Arts
20 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA
présente/presents

Claude Savard
PIANISTE
PIANIST

Oeuvres:
Works:
SCHUMANN /
BEETHOVEN

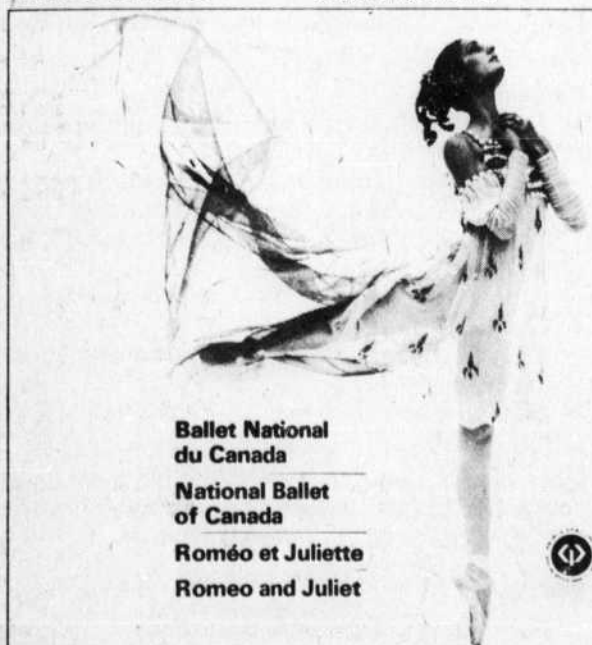


Théâtre Port-Royal

Place des Arts
15 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS



Ballet National du Canada
National Ballet of Canada
Roméo et Juliette
Romeo and Juliet

Salle Wilfrid-Pelletier

Place des Arts
11, 13, 14 juillet, 20h30
Billets: \$12.50, \$9.50, \$5.50, \$4.50.

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

Groupe Nouvelle Aire



Centaur II

14, 15, 16 juillet,
20h00 Billets: \$4.75.
453, rue St-François-Xavier - 288-1229

Programme
Arts et Culture

Billets en vente
aux guichets
et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA
présente/presents

CONCERT OLYMPIQUE
OLYMPIC CONCERT

Orchestre de Chambre
McGILL
Chamber Orchestra
Direction Musicale / Conductor:
ALEXANDER BROTT

SOULISTE / SOLOIST
Louise Lebrun

Festival de Salzbourg

Oeuvres:
Works by

J.C. BACH/GLUCK
LEO/PERGOLESI

Théâtre Maisonneuve

Place des Arts
12 juillet, 20h30
Billets: \$7.

Programme
Arts et Culture

Visages de la chanson québécoise



4 juillet	Félix Leclerc - Raymond Lévesque
6 juillet	Tex - Plume - Willie Lamothe Georges Langford
8 juillet	Diane Dufresne - François Cousineau
9 juillet	Claude Léveillé - Julie Arel Sylvain Lelièvre
12 juillet	Renée Claude - Claude Gauthier Gilles Valiquette - France Castel
13 juillet	Pauline Julien - Georges Dor Gaston Brisson

Place des Nations
21h30
Entrée gratuite

Hamilton à l'enseigne d'Orford

verture *Egmont* de Beethoven.

Ces deux premiers concerts de l'orchestre de Hamilton ont cependant été donnés devant une maigre assistance, quelques centaines de personnes tout au plus. Samedi à Orford, Quilico a chanté les *Lieder eines fahrenden Gesellen* de Mahler et l'orchestre a joué *Kaléidoscope* de Pierre Mercure ainsi que la *Symphonie* no 8, en sol majeur, de Dvorak, autant d'executions qui dénotent le travail sérieux qui se fait à Hamilton, dont l'orchestre joue, dit-on, un rôle primordial dans l'activité artistique locale. Il est dommage que si peu de Montréalais ou de visiteurs se soient donné la peine de venir

de chambre McGill que dirige **Alexander Brott** se produira au théâtre Maisonneuve en compagnie du soprano Louise Lebrun dans des airs de Pergolèse et J.-C. Bach; le 14 juillet à 20h30, l'organiste **Mireille La-gacé** assurera un récital d'orgue à l'Oratoire Saint-Joseph; enfin, un autre organiste, **Réjean Poirier**, donnera un récital le 16 juillet à 12 h 30, à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

L'acteur **Marlon Brando** sera le sujet de l'émission "Portraits", diffusée à CBF-FM, le 20 juillet à 16h30.

Le Centre d'arts d'Orford et les éditions Fides lanceront un ouvrage intitulé **Musique d'été**, le 17 juillet au centre; illustré de photos de Mia et Klaus, le texte du livre est signé Pierre Mollet, baryton québécois bien connu.

La Galerie Knobb de la rue Crescent présente une exposition du "contemporist" Michel Pellus, jusqu'au 2 août.

Le Théâtre du Clin d'oeil de Hull présentera, du 14 juillet au 8 août, une pièce de Michel Garneau intitulée **Sur le matelas**. Selon l'auteur, le titre sérieux de cette pièce se lit comme suit: "Des ch'nilles à poils dans le cocon du papillon"...pour dire que l'amour est très populaire.

Le groupe Irish Rovers se produira à la salle Wilfrid-Pelletier, le 27 juillet à 20h30.

Le Comité d'action poétique (CAP) participera à une Fête de la chanson amérindienne et de la poésie organisée par Mme Adrienne Roy-Villandrè (Yohadio), le 14 juillet à compter de 20h, dans les jardins du Grand séminaire de Montréal. Janou Saint-Denis animera cette soirée.

Une exposition de "tableaux multidimensionnels" de **Claude Gouler** débutera le 15 juillet, à la galerie l'Apogée de Saint-Sauveur-des-Monts.

■ Emissions en noir et blanc

communautaire

THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306
Relâche.

30. Dim. : 20 h. Relâche: lundi.

Après cinq semaines de négociations orageuses, maints rebon-

Ce résultat étant acquis, M. Jacques Chirac doit faire connaître, au plus tard le 15 juillet, sa décision concernant la demande d'augmentation de la subvention 1976. Pour maintenir le prestigieux niveau artistique actuel et répondre à une popularité croissante, l'Opéra de Paris a en effet besoin que l'aide de l'État qui s'élevait à 75 millions en 1975, passe à 95,3 millions de francs en 1976. A cette somme devrait s'ajouter une subvention de 10 millions de francs de la Ville de Paris.

la Brasserie Labatt Ltée,
brasseur des bières "50" et Labatt Bleu
vous invite à regarder



Lundi, le 12 juillet, 21h
☐ CHAU-TV Carleton
Mardi, le 13 juillet, 19h
☐ CJBK-TV Rimouski
Mercredi, le 14 juillet, 19h
☐ CKRT-TV Rivière-du-Loup
Date, à communiquer:
☐ KCTM-TV Trois-Rivières
☐ CKRN-TV Rouvry-Noranda

LA BRASSERIE **Labatt** LIMITÉE — Y'A RIEN QUI LABATT

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
28, 30 et 31 juillet, 20h30
Billets: \$10, \$8, \$6, \$4.

Théâtre Port-Royal
Place des Arts
28, 29 et 30 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

ATWATER I. 1200: *Nieuw metro Alexia Nihon* 235-42-46. *Midi* 12.10, 2.10, 5.40, 7.20, 9.40.

ATWATER II: *Niveau metro Alexia Nihon* 235-33-33. *Taxi Driver* 7.20, 9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmont 927-77-05. *Go to Billy Joe* 12.25, 2.45, 5.00, 7.40.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932. *Red, White and Blue* 12.00, 2.30, 5.40, 8.30 et *The 400 Blows* 12.00, 2.30, 5.40, 8.30.

BERRI: 1280 St Denis 288-2116. *"La montagne ensorcelée"* 12.20, 4.40, 8.00 et *"Le fantôme de Barbe Noire"* 10.45, 5.45, 8.25.

BONVILLE: 1200 St-Jacques 666-0906. *Le voyageur* 8.25, 10.45.

BOUTIQUE (Salle I): *"Blazing saddles"* 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. *"Salle II"* *"He and She"* et *"Hot Sex"* 10.00.

CANADIAN: 1200 St-Jacques Catherine E. 525-6060. *"Le démon aux tripes"* et *"Dernière maison sur la gauche"* 8.30.

CEVALIER: 1500 St-Denis 325-4222. *"Une lettre sous l'oreiller"* 12.00, 2.30, 5.40, 8.20.

CINEMA LONGUEVILLE 1 Place Longueville 677-7933. *"Brannigan"* 7.30 et *"Panthere rose"* 9.20.

CLAMONT: 5038 Sherbrooke O. 248-7395. *"Big bus"* 1.15, 3.25, 5.35, 7.25, 9.35.

CINEMA LE ART: 8100 Bélanger E. 722-0302. *Dernier domicile connu* 7.30 et *"Docteur Folamour"* 9.30.

COMPLEX DES JARDINS: (Salle I) *"Voyage en grande terre Tartarie"* 1.05, 3.10, 5.20, 7.25, 9.30 et (Salle II) *"Attention les yeux"* 1.40, 4.40, 7.40, 10.40. (Salle III) *"Charlie et les chocolats"* 12.30, 2.30, 4.25, 6.15, 8.10, 10.05. (Salle IV) *"L'important c'est d'aimer"* 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40.

DES-DES-DES: 6800 Côte des Neiges 735-5527. (Salle I) *"Murder by death"* 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) *"Blazing saddles"* 1.00, 3.00, 5.00, 7.00.

DESMARCHE: 50 St-Denis 388-4210. *"Le sur le toit du monde"* 2.30, 6.15, 9.50. *"L'honorable Griffin"* 12.30, 4.15, 7.50.

DAUPHIN: 2386 rue Beaubien E. 712-6960. *"Le voyageur"* 8.25 et *"Le 900 Show"* 9.00. *Le zénith* 7.00. (Salle McLaren) *"Parfum de femme"* 7.30, 9.30.

EGLISE DU MESSIE: Simpson et Sherbrooke. 301-3775. *"Eliza"* et *"Horoscope"* 9.30 tous les samedis Lundi.

ELYSEE: 305 Rte 462-6053. (Salle Euxenstein):

MAJESTIC: 2106 Hurler-Bourassa. *"The crook"* 9.30 et *"Que la fête commence"* 7.30.

MERCURE: 4260 St-Mathieu E. 255-6242. *"Le sur le toit du monde"* 2.35, 6.15, 9.55 et *"L'honorable Griffin"* 12.35, 4.15, 8.00.

MONKLAND: 5565 Monkland 469-3575. *Lipstick* 2.50, 6.15, 9.50 et *"Framed"* 12.55, 4.20, 8.00.

OUTREMONT: 4288 Bernard O. 277-4145. *"Le croc français"* 7.30 et *"Orange mécanique"* 9.30.

PALACE: 698 St-Catherine O. 866-6991. *"Outlaw Josey Wales"* 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10.

PARIS: 2225 St-Jacques 661-2225. (Salle I) *"Logan's run"* 12.50, 3.05, 5.15, 7.30, 9.40. (Salle II) *"The big bus"* 1.30, 3.50, 5.20, 7.20, 9.40. (Salle III) *"The cage"* 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle IV) *"The cage"* 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle V) *"The cage"* 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle VI) *"Trop c'est trop"* 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

PIERCE: 1590 St-Denis. *"L'histoire d'Adèle"* 12.00, 2.30, 5.00, 7.30, 9.30.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4505. *"Silent movie"* 7.20, 9.10.

PLACE VICTORIA: 678-4451. *"Family plot"* 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.

PLACE VILLE-MARIE: 866-2544. *"Pierce"* (cinéma) *"All the president's men"* 1.05, 4.30, 8.45.

PLAZA MARTEL: *"Grand cinema"* *"One flew over the Cuckoo's Nest"* 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.

PUSSYCAT: 150 St-Laurent 464-5215. *"The sequel"* 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et *"Knock them out over"* 1.20, 4.20, 7.10, 10.00.

SEVILLE: 2155 St-Catherine 923-1135. *"Pierce Plan"* 12.30, 2.30, 4.30, 6.35, 8.35.

SNOWDON: 5225 Decarie 492-1322. *"Outlaw Josey"* 12.00, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30.

VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243. *Gator* 12.55, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.

VERMOREL: 3841 rue Wellington 786-2092. *"Quand dis-je que ça va"* 12.00, 2.30, 4.30, 6.30 et *"Doc Savage revient"* 8.15, 9.40.

VILLIERA: 808 St-Denis 388-5577. *"La montagne ensorcelée"* 12.40, 4.40, 8.00 et *"Le fantôme de Barbe Noire"* 10.45.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 321-1477. *"That's entertainment"* 12.15, 2.25, 4.40, 7.00, 9.15.

YORK: 1200 St-Jacques O. 397-8798. *Gator* 12.40, 2.40, 4.45, 6.55, 9.05.

FLEUR DE LYS: 856 St-Étienne-E. 288-3303 "Le téléphone pleure": 6.20, 9.30 et "Il n'y a plus de sants au Texas": 8.00.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000.
"Dr. Justice": 6.15, 9.40 et "4 marmitons": 7.55
KENT: 6190 Sherbrooke O. 489-9707 "Peter Pan": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

Jones affrontera Fidrych

BOSTON (AP) — Le lanceur recrue Mark Fidrych des Tigers de Detroit affrontera le brillant jeune gaucher Sandy Jones des Padres de San Diego dans le match des étoiles du baseball, disputé demain soir à Philadelphie.

Fidrych, qui est la sensation de l'heure dans la Ligue améri-

caine, présente à la mi-saison un dossier fort éloquent de neuf victoires contre deux revers seulement, et une m.p.m. de 1.78. En 108 manches lancées, il a retiré 42 frappeurs sur des prises et commis que 22 buts sur bases. Fidrych est ainsi devenu en quelques semaines une vedette à part entière et plus de 50,000

personnes ont envahi leur Tiger Stadium à ses trois dernières présences au monticule.

Son vis-à-vis présente un palmarès tout aussi impressionnant. Jones présente en effet un dossier de 16-3 et d'aucuns estiment qu'il deviendra le premier lanceur à remporter 30 victoires au cours d'un saison depuis que

Denny McLain a réussi l'exploit avec les Tigers en 1968.

Jones avait déjà exprimé sa très grande satisfaction après sa sélection au sein de la Ligue nationale, mais il a dit hier que son rôle de lanceur partant demain soir revêt une très grande signification.

"C'est la première fois que les Padres auront un joueur partant pour le match des étoiles," a-t-il lancé en riant.

Jones, comme les autres lanceurs de la L.N., seront frais et dispos pour affronter les frappeurs du circuit rival, lequel a perdu 12 des 13 derniers matchs des as.

Houston limite les Expos à deux points en trois matchs

HOUSTON (D'après AP) — Les Expos de Montréal ont passé un des plus mauvais week-ends de leur existence à Houston, où les Astros les ont battus trois fois en autant de matchs.

Les hommes de Karl Kuehl ont subi hier une défaite de 0-1, une autre de 2-4 samedi, après avoir perdu 0-6 vendredi, alors qu'ils avaient permis une partie sans point ni coup sûr au lanceur partant des Astros, Larry Dierker. Hier après-midi, la recrue Joaquín Andujar leur a donné neuf coups sûrs, et obtenu un troisième blanchissage en saison. L'artilleur des Astros a reçu le point victorieux de Leon Roberts, auteur, à la 5e manche, du simple providentiel.

Jose Cruz a démarré la 5e avec un simple arraché au lanceur partant des Expos, Steve Rogers (2-6) et volé le 2e but. Cruz a compté sur le simple de Roberts, un coup sûr qui a cloué une septième défaite consécutive des Expos.

Andujar (5-5) s'est tiré d'embarras à plusieurs reprises, surtout en 2e manche, alors que les Expos étaient sur les buts grâce à des simples d'André Thornton et Larry Parrish et un but sur balles, après un seul retrait, à Bombo Rivera. Andujar a retiré Doby Johnson sur trois prises et Steve Rogers a été mis hors d'état de nuire avec un roulant. Andujar a complété un cinquième match cette saison, un sommet chez les Astros, en exécutant cinq retraits sur trois prises et en accordant trois buts sur balles.

A Atlanta, Willie Montanez a produit six points, dont trois avec un double, à la 8e manche, conduisant les Braves à une victoire de 9-8 sur les Mets de New York. Montanez a, en outre, cogné un simple d'un point à la 1ère et un autre de deux points à la 7e. Montanez, avec son double, a ruiné les espoirs de victoire de Tom Seaver, qui en était à sa première présence en relève cette saison. Les Braves ont épongé l'avance de 4-1 des Mets avec une 7e manche de cinq points, et ne l'ont perdu qu'à la 8e, quand ceux-ci ont compté quatre fois.

A Cincinnati, un mauvais lancer de l'artilleur de relève Pedro Borbon, à la huitième manche, a atteint le frappeur

Tommy Helms, au moment où Pittsburgh avait rempli les buts, puis Rennie Stennett a frappé un double de deux points, permettant aux Pirates de l'emporter 8-5 sur les Reds. Borbon a donné des simples à Bill Robinson, Dave Parker et Bob Robertson puis a frappé Helms, alors que le compte était 4-4.

Les Pirates ont mis un point final à leur carte à la 9e manche sur un simple de Robinson, un mauvais lancer, un autre simple de Parker et une erreur du joueur de deuxième but Joe Morgan, sur un lancer de retour. Kent Tekulve (1-1) a été crédité de la victoire, en relève à Jim Rooker, qui a donné 10 coups sûrs et les quatre points des Reds en six manches et deux tiers.

A St-Louis, un circuit de trois points de Reggie Smith a été le fait saillant d'une 7e manche de sept points des Dodgers de Los Angeles, qui ont défait les Cardinals 9-6. Le circuit de Smith, son 11e cette saison, et son troisième au cours du week-end, contre ses ex-coéquipiers, a permis aux Dodgers de se débarrasser de l'emprise des Cards, qui menaient 5-1.

La 7e manche du match d'hier, la plus productive des Dodgers en 1976, a été bouclée aux dépens de quatre artilleurs ennemis, dont Bob Forsch (3-4) la victime du circuit de Smith. Le troisième lanceur envoyé dans la mêlée par Walter Alton, Don Sutton (9-8), a recueilli la victoire.

A Philadelphie, Greg Lusinski a frappé un double de trois points, à la 6e, et Jim Kast a frappé un blanchissage de neuf coups sûrs, son premier cette saison, dans le cadre de la victoire de 3-0 des Phillies sur les Padres de San Diego. Kast (9-3) a retiré trois Padres sur trois prises et n'a donné aucun but sur balles, afin de conquérir sa 24e victoire en carrière.

A Chicago, Edward Halicki a lancé un match de deux coups sûrs aux Cubs et Gary Matthews a claqué un circuit, procurant une victoire de 2-0 aux Giants de San Francisco. Halicki (8-11) n'a donné que deux buts sur balles; il avait lancé un sans point ni coup sûr le 24 août dernier contre les Mets, qu'il avait battus 6-0.

baseball

Ligue Nationale

Vendredi
Houston 6, Montréal 0
Chicago 5, San Francisco 3
Cincinnati 12-2, Pittsburgh 11-1
Atlanta 5, New York 3
Philadelphie 4, San Diego 3
St-Louis 4, Los Angeles 3

Samedi
Houston 4, Montréal 2
Chicago 8, San Francisco 6
Pittsburgh 7, Cincinnati 1
Philadelphie 5-4, San Diego 0-2
New York 4, Atlanta 2
St-Louis 6, Los Angeles 3

Hier
Houston 1, Montréal 0
Philadelphie 3, San Diego 0
Boston 6, New York 8
Pittsburgh 8, Cincinnati 5
San Francisco 2, Chicago 0
Los Angeles 9, St-Louis 6

Aujourd'hui
Aucun match à l'affiche

Demain
Match des étoiles, à Philadelphie.

Ligue Américaine

Vendredi
Minnesota 8, Boston 6
Kansas City 1, Detroit 0
New York 2, Chicago 1
Milwaukee 7, Texas 2
Baltimore 4, Californie 3
Oakland 2, Cleveland 1

Samedi
Minnesota 4, Boston 2
Kansas City 7, Detroit 1
Milwaukee 3, Texas 1
Oakland 7, Cleveland 3
Chicago 4, New York 1
Baltimore 5, Californie 2

Hier
Detroit 6, Kansas City 5
New York 5, Chicago 0
Boston 6, Minnesota 4
Baltimore 3, Californie 1
Oakland 9, Cleveland 3
Milwaukee 6, Texas 3, 1-de-2

Aujourd'hui
Aucun match à l'affiche.

Demain
Match des étoiles, à Philadelphie.

LIGUE NATIONALE

	Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	56	25	691	—	
PITTSBURGH	46	35	568	10	
NEW YORK	46	42	523	13 1/2	
ST-LOUIS	36	46	439	20 1/2	
CHICAGO	36	48	429	21 1/2	
MONTREAL	25	52	325	29	

	Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	53	33	616	—	
LOS ANGELES	47	39	547	6	
SAN DIEGO	43	44	494	10 1/2	
HOUSTON	42	44	488	11	
ATLANTA	40	45	471	12 1/2	
SAN FRANCISCO	35	52	402	19 1/2	

LIGUE AMERICAINE

	Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	50	31	617	—	
BOSTON	60	40	500	9 1/2	
BALTIMORE	40	42	488	10 1/2	
CLEVELAND	38	41	481	11	
DETROIT	38	41	481	11	
MILWAUKEE	33	44	429	15	

	Section Ouest	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	51	31	622	—	
TEXAS	44	37	543	6 1/2	
OAKLAND	44	41	518	8 1/2	
MINNESOTA	39	44	470	12 1/2	
CHICAGO	37	45	451	14	
CALIFORNIE	35	52	402	18 1/2	

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avia: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.29 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À VENDRE

Jour de la vie... à l'Impérial

C'est ce que vous aurez le loisir de vous permettre dans ce luxueux immeuble résidentiel en copropriété où tout est agrément. Inutile d'ajouter que l'Impérial est à deux pas des attractions du centre-ville.



À l'Impérial, votre suite air-climatisée est un solide placement qui peut aider à surmonter les problèmes de l'inflation. Choix d'appartements: 3 1/2, 4 1/2 et 5 1/2 pièces.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Impérial, entrez en contact avec les conseillers en condominium du Trust Royal, au 932-1112. On vous y aidera à faire un choix judicieux.

L'Impérial

Immeuble en copropriété
3445, rue Drummond
Montréal

Trust Royal

Conseillers en condominium:
Mmes Claudette Limoges
Louise Vocisano

13-7-76 Courtier

OFFRES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR - CHAUDIÈRE, 4e classe, demandé comme assistant superintendant. Bureau centre-ville. Fonctions comprenant également diverses réparations d'habitation et entretien. Tél: 844-3954, M. Vincent, entre 9 a.m. et 5 p.m. 19-7-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sârieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, d.b. p. éd. b.p.1. es lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT: un bijou, cottage 8 pièces, magnifiquement décoré, tapis mur-à-mur, immense chambre principale, terrain superbe. On demande: \$58,000. M.L.S. Jocelyne Laurier: 672-0530 Immeubles Tapis Rouge, courtier 13-7-76

ST-HUBERT. Bungalow brique, 5 pièces, près terrain de jeux et école, construit 1967, abri d'auto, clôture, gazonné, cabanon. Propriété très propre. Idéal pour couple avec jeunes enfants. M.L.S. Pierre Beauré: 656-3966 ou 678-8060. Immeubles Triton, courtier 13-7-76

LEMOYNE: Duplex stucco, rue Charon, près de Cartier. Premier étage 4 pièces louées \$115. mois. Rez-de-chaussée habitée par le propriétaire. M.L.S. Pierre Beauré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier 13-7-76

PROPRIÉTÉ DE LUXE: 10 pièces, 3 foyers, piscine intérieure, lac artificiel, terrain 70,000 pi. ca, superficie d'habitation 3,200 pi. ca. C'est à voir. Pour rendez-vous appeler P. Beauré: 678-8060 ou 656-3966 M.L.S. Immeubles Triton, courtier 13-7-76

GREENFIELD PARK: Pour moins de \$30,000, vous pouvez devenir propriétaire d'un bungalow de cinq pièces dans le "vieux" Greenfield Park. À qui la chance? M.L.S. Pierre Beauré: 656-3966 ou 678-8060. Immeubles Triton, courtier 13-7-76

LORRAINE: Dans secteur de prestige, propriété à aire ouverte. Finition de luxe. Chauffage électrique. Garage. Magnifique terrain boisé. Exclusif. Mance Lapierre 354-2950. DesRois, courtier. 13-7-76

CARTIERVILLE, occasion maison en parfait état, à vendre ou à louer; site de prestige, 5 chambres à coucher, cuisine moderne, foyer au salon, sous-sol fini, près écoles, trains, hôpitaux. Prix: \$79,000. Tél.: 336-3583. 13-7-76

CHAMBLY: Bungalow brique, grand terrain, garage chauffé, construction solide, idéal pour famille nombreuse. On demande: \$35,000. M.L.S. Jacques Martel: 655-3060 ou 658-1562. Probitex, courtier 13-7-76

ST-BASILE

Cottage style canadien à 20 minutes du Centre-ville. 8 pièces, salon avec foyer, grande cuisine électrique, 200 ampères, terrain 23,000 pi. ca. Gilles Bergeron 651-5300 ou 353-6765.

MONTREAL TRUST courtier 13-7-76

ÉPIPHANIE

Libre à l'acheteur, magnifique bungalow 5 1/2, foyer, garage, terrain 100' x 200', possibilité de balance de vente: \$32,000. Informations: J.C. Demers, 324-3068, et 254-4591.

LE PERMANENT courtier 13-7-76

A.E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

PIERREFONDS

"HACIENDA" sur le bord de l'eau. Luxe, confort et qualité se marient dans ce magnifique bungalow construit en 1967. Typiquement espagnol, il est revêtu de stucco et s'étend sur 27,000 pieds de terrain comprenant piscine et quoi. Le salon, salle à manger et solarium ont une vue panoramique. Bain romain, sauna, salle de projection et de multiples autres atouts vous convaincront de sa perfection. Exclusif. \$225,000. Mme G. Tremblay: 935-8541, rés: 937-6597, ou Mme T. Reich 697-4460 rés: 695-6793.

LONGUEUIL

Près écoles, autobus, ce joli bungalow est à la recherche d'un nouveau propriétaire. À qui la chance? M.L.S. Raymond Bradley: 465-2510 ou 676-8638.

ST-BRUNO

Maison très spéciale dans quartier tranquille sur la montagne. Grande salle familiale avec foyer. 3-4 chambres à coucher, 2 chambres de bains. Garage. Magnifique terrain. Hypothèque à 9 1/4% fixe. Aubaine à \$49,500. Appelez Richard Hinch: 672-0321 ou 672-4170. M.L.S. 13-7-76

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

BUREAUX DE PRESTIGE POUR PROFESSIONNELS

"Ville d'Anjou"

Air climatisé, chauffage électrique, ascenseur, vaste stationnement, occupation immédiate.

351-3900

7077 Beaubien est 17-7-76

FERMES À VENDRE

ST-JOACHIM, dans 3e rang, petite ferme d'environ 5 acres, avec maison unifamiliale, de 7 1/2 pièces, plus garage, hangar, remise, grange, prix: \$22,000. Germain Poulin, agent: tél: 1-372-9115, 1-372-6034, 1-378-5326. Immeubles Royal, Enrg. courtier. 13-7-76

OFFRES D'EMPLOIS

MUSÉE

Recherche Secrétaire-dactylo
Milieu et travail intéressants.
Demander M. Robert Prud'homme, à:
861-7182, 861-3708 19-7-76

DACTYLO-COMMISS DE BUREAU

Bilingue, demandée par bureau d'architectes.
• Excellente à la dactylo;
• Expérience 3 ans minimum dans travail général de bureau;
• Expérience du télé. machine MagCard en ajout;
• Esprit d'initiative, sérieuse, 25-30 ans;
• Bénéfices marginaux intéressants.
Pour entrevue, communiquer à:
282-1960 ext. 18 14-7-76

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

Le Directeur exécutif canadien d'une entreprise internationale de Washington recherche une secrétaire exécutive expérimentée.

Exigences minimales: citoyenneté canadienne, 2 années d'expérience, connaissance de la steno, connaissance de l'espagnol est souhaitable.

Alléchant salaire exempt d'impôt et bénéfices marginaux. 24 jours de vacances, assurance-maladie, médicale et vie. Frais de déménagement remboursés et arrangements pour visa.

Des tests de dactylo et de steno seront donnés avant le choix.

Faire parvenir curriculum vitae, à:

DOSSIER 331, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 13-7-76

COLLECTIONS À VENDRE

OEUVRE D'ART EXCEPTIONNELLE: "SPINARIO" (Le Tireur d'épée, inspiré du chef d'oeuvre du Capitole (Rome), bronze authentique. Toile avec encadrement typique de l'artiste canadien Moty (représentant: une jeune fille vêtue en page). Le bronze: \$525.; la toile: \$435. Prix coupés de moitié. Appelez 677-4896. 15-7-76

COMMERCES À VENDRE

J'AI À VOUS OFFRIR DANS LES CANTONS DE L'EST, plusieurs commerces comme hôtels, motels, bars, salons, épiceries avec licences, restaurants, "gaz-bar", et propriétés à revenus. Germain Poulin, agent, tél: 1-372-9115, 1-372-6034, 1-378-5326. Immeubles Royal, Enrg. courtier. 13-7-76

MANUFACTURIER DE MEUBLES

Région de Montréal
Chiffre d'affaires: \$1,000,000.
• Clientèle choisie
• Bâtisse neuve en béton
• Equipement moderne
• Financement possible

Jean Gauthier 353-8770
Courtier en immobilier 13-7-76

DIVERS

Agence illustration photographique, recherche photographes possédant archives sur loisirs, tourisme, animaux, nature, etc. Écrire à Adip, C.P. 1966, Montréal, Place d'Armes, H2Y 3L9 13-7-76

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS TRAVAUX DE DACTYLOGRAPHIE: Page moyenne \$1.00. Grande page \$1.50. Travail impeccable. Téléphonnez au 388-8062 entre 7h00 et 10h00 p.m. 14-7-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.R.E. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 689-2547. J.N.O.

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: Cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et cavaliers plus confirmés, durant tout l'été. Camp de jeunes: quelques places libres pour semaines: du 18 juillet, 25 juillet, 8 août, 15 août et 22 août. Pour renseignements: Tél.: Mme Marcelle Messier: 584-3384. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CARTIERVILLE, 6290 Perinault, espace de bureau, 2,000 pi. ca. Communiquez avec Gabriel Meunier, 334-7230, ou 334-6074 13-7-76

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

JEUNE AIDE DOMESTIQUE capable, sérieuse et digne de confiance, chambre privée, excellent salaire, vacances payées, un peu d'anglais est nécessaire. Appeler: Toronto: 416-636-4876 (frais virés) 14-7-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

ARMOIRE EN PIN DECAPEE, chiffonniers, plusieurs tables, etc. Aubaines sur plusieurs pièces. Tél: 1-514-562-6983 à Lachute 13-7-76

MEUBLES CANADIENS authentiques, vente, achat. Décapage, finition soignée. "Le Bers", antiquités. 393 boul. Laurier, Beloeil. Tél: 467-2223. 19-7-76

APPARTEMENTS À VENDRE

ST-ANDRÉ, près Cherrier, entre le Parc Lafontaine et le métro Sherbrooke, 3 magnifiques logements, de 8 et 6 pièces, conviendrait bien pour condominiums; \$20,000, comptant. 525-4272 15-7-76

APPARTEMENTS À LOUER

QUENNEVILLE, Ville St-Laurent: 4 1/2 à sous-louer: \$230, mois. Jusqu'à fin octobre. Possibilité bail un an: \$245, mois. Occupation immédiate. Tél: 744-2498, entre 6:30 p.m. et 7:30 p.m. 13-7-76

4 1/2 très luxueux, meublé, télévision, stéréo, etc. près Stade Olympique, à sous-louer pour période olympique. Tél: entre midi et 13 h: 288-1740, poste-379, soir: 527-040

Nord-Sud: décevante fin de la réunion à haut niveau

PARIS, (AFP) — La conférence à haut niveau des 27 pays participant à la conférence sur la coopération économique internationale (CCEI) s'est achevée samedi soir à Paris sur une note décevante.

Le communiqué publié à l'issue des trois jours de réunion n'apporte aucun élément nouveau par rapport aux travaux antérieurs, se contentant de rappeler que les six premiers mois de réflexion, et que les six prochains devraient permettre de prendre des décisions concrètes dans certains secteurs dits "de concentration".

Au cours de la réunion, le groupe des 19 pays en voie de développement a proposé l'adoption d'une liste de sujets prioritaires à étudier par les quatre commissions. Le groupe des huit pays industrialisés n'a pas voulu prendre de décision à ce sujet et la conférence a convenu que les commissions elles-mêmes détermineraient leur ordre du jour, au cours de leur prochaine session qui s'ouvre aujourd'hui pour une semaine.

M. Allan MacEachen (Canada), l'un des deux co-présidents de la conférence, a estimé que cette réunion avait tout de même été utile dans la mesure où elle avait permis aux 27 pays présents "de réaffirmer leur volonté politique de parvenir à des résultats concrets au cours du dialogue". Pour l'autre co-président, M. Manuel Perez

Guerrero (Venezuela), il faut faire preuve "d'un optimisme prudent" sur l'issue de la CCEI, qui connaît de lents progrès, mais des progrès tout de même.

On croit savoir notamment que pour au moins trois des commissions — matières premières, développement et affaires financières — il n'y a plus de divergences sensibles entre pays riches et pauvres sur les sujets à étudier en priorité: les problèmes des pays les plus affectés, le transfert des technologies et la résorption de la dette extérieure du tiers-monde seront, avec la stabilisation des matières premières, les principaux sujets sur lesquels on tentera de se mettre d'accord.

Il n'en est toutefois pas de même à la commission de l'énergie, où les travaux ont pris du retard. Il sera difficile aux délégués de décider en commun si l'accent doit être mis en priorité sur les problèmes des producteurs ou sur ceux des consommateurs, quels qu'ils soient.

Le dialogue Nord-Sud est désormais à la croisée des chemins, et le travail ne pourra continuer que si les délégations se mettent d'accord dès la semaine prochaine sur ces priorités. Le communiqué stipule en effet que les réunions de commission du mois de septembre prochain ne pourront avoir lieu que si la session qui s'ouvre en juillet peut décider de sujets précis à étudier.

Raid d'Entebbe: Idi Amine félicite Israël et ose lui demander des armes

(D'après AFP et Reuter) — Alors qu'on s'interroge toujours sur le sort de Mme Dora Bloch disparue à Kampala, que le Conseil de sécurité se réunit à nouveau aujourd'hui pour examiner la plainte ougandaise, l'ancien lieutenant colonel Baruch

Bar-Lev, ami du maréchal Idi Amine Dada, a confirmé hier que le président à vie de la république ougandaise lui avait téléphoné pour féliciter les Israéliens de l'opération d'Entebbe.

Le journal Maariv avait annoncé aupa-

ravant que le président Amine avait félicité Israël en "parlant non en tant qu'homme politique mais en simple citoyen".

Selon le journal, le président Amine a dit à son ami: "En tant que soldat professionnel, je dois vous dire que l'opération israélienne à Entebbe a été fort bien menée et que vos commandos se sont distingués".

Le chef de l'Etat ougandais a affirmé que la veille de l'opération, il avait donné ordre à ses soldats de désamorcer les explosifs que les terroristes avaient placés autour du hal où ils tenaient leurs otages.

"Cela vous a beaucoup aidé", a-t-il dit. Le président Amine, fort mécontent, a indiqué au colonel Bar-Lev que des soldats entraînés par ce dernier en Ouganda avaient été tués au cours de l'opération. Douze d'entre eux étaient membres de la division mécanisée Maliri, entraînée par les Israéliens, et huit autres étaient membres des "marines" ougandaises.

M. Bar-Lev a précisé que le maréchal Amine avait soudainement demandé vendredi dernier à son interlocuteur d'informer le gouvernement israélien qu'il souhaitait recevoir d'Israël des pièces détachées pour chars et half-tracks ainsi que des mortiers. Le président Amine, poursuit M. Bar-Lev, était très sérieux à propos de cette demande, "ce qui ne surprendra personne qui le connaît. Cela fait partie de son caractère complexe, souvent innocent, souvent inconstant et sujet au changement sans avertissement".

Le chef de l'Etat ougandais a dit qu'il avait "rompu le contact avec les terroristes" et qu'il ne voulait plus avoir affaire avec eux, puisqu'ils ne lui ont apporté que des ennuis.

"Je n'ai rien fait de mal à Israël. Je n'ai pas tué d'Israélien et je n'ai pas l'intention de combattre Israël", a-t-il dit. Il a affirmé, selon Maariv, qu'il n'avait pas coopéré avec les pirates de l'air qui ont détourné l'appareil d'Air France et qui "n'ont apporté que des ennuis à l'Ouganda".

Ce n'est pas l'avis de tous. Le président Idi Amine a été un "participant à part entière" dans l'affaire du détournement de l'Airbus d'Air France à Entebbe, a déclaré le premier ministre israélien Yitzhak Rabin dans une interview télévisée.

Le chef du gouvernement a déclaré au cours de l'émission "face the nation" qu'il "considérerait (le chef de l'Etat Ougandais) comme un participant au détournement d'avion (...) un participant à part entière à tout ce qui a été fait".

Concernant le sort réservé à l'otage resté en Ouganda, Mme Dora Bloch, M. Rabin a affirmé que "le gouvernement ougandais était le seul responsable de ce qui a pu lui arriver ou de ce qui lui arrivera" si elle est encore vivante.

D'ores et déjà, la Grande-Bretagne a

déclaré que les explications de l'Ouganda étaient "totalement inacceptables". Dans un communiqué, Kampala a estimé que la responsabilité pour tous les otages se-courus à Entebbe "avait cessé d'être entre les mains du gouvernement ougandais dès que les envahisseurs israéliens ont attaqué l'Ouganda".

Par ailleurs, une haute personnalité israélienne s'est déclarée convaincue hier que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), bien qu'elle ait condamné le détournement de l'Airbus avait été informée à l'avance de ce projet et l'avait approuvé.

Les journalistes avaient été spécialement convoqués par cette personnalité qui a demandé qu'ils n'utilisent ni appareils photo, ni magnétophones et qu'ils la désignent seulement comme "une source officielle".

"Le lien entre le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) qui a procédé au détournement, et l'OLP de Yasser Arafat est si fort que nous avons des raisons de penser qu'Arafat avait été prévenu à l'avance et aurait pu empêcher le déroulement de l'opération, s'il l'avait voulu", a déclaré cette personnalité.

Reagan se rapproche de Ford

FORT COLLINS Colorado (AFP) — M. Ronald Reagan a en partie comblé son retard sur le président Ford quant au nombre de délégués acquis à sa cause en s'assurant les suffrages de 15 des 16 délégués choisis samedi par les comités électoraux du Colorado.

Ce succès de l'ancien gouverneur de Californie était prévu, mais crucial pour lui, s'il voulait conserver des chances de rattraper le président sortant la nomination du parti républicain lors de la convention de Kansas City le mois prochain.

Sur les 25 délégués désignés dans le Colorado vendredi et samedi, M. Reagan en emporte donc 20, le président Ford 4 et un est sans préférence exprimée (uncommitted).

M. Reagan dispose maintenant de 999 délégués contre 1032 au président Ford. (1130 sont requis pour l'investiture). 173 délégués sont toujours officiellement non engagés, et 55 restent à désigner.

Vives réactions à Washington et Londres

Les 4 mercenaires blancs sont passés par les armes à Luanda

LUANDA (d'après Reuter et AFP) — Les quatre mercenaires blancs condamnés à la peine capitale à Luanda ont été passés par les armes samedi après-midi par un peloton d'exécution, a annoncé l'agence angolaise de presse (ANGOP).

Le peloton était composé de membres de la police militaire angolaise. Les exécutions ont eu lieu en présence de responsables du MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola). Les quatre mercenaires exécutés étaient Costas Georgiou, alias "colonel Callan", vingt-cinq ans, Andrew McKenzie, vingt-trois ans, John Derek Barker, trente-cinq ans et Daniel Gearhart, trente-quatre ans. Les trois premiers étaient des ressortissants britanniques, le dernier de nationalité américaine.

Les exécutions ont eu lieu après la confirmation vendredi de la peine de mort par le président Agostinho Neto d'Angola. Divers appels à la clémence avaient été lancés notamment par la reine Elizabeth d'Angleterre et la commission internationale des juristes de Genève.

Le gouvernement britannique est "consterné" après avoir été informé de l'exécution des quatre mercenaires a déclaré samedi soir M. James Callaghan, premier ministre. Le gouvernement britannique ne peut trouver aucune justification pour une sévérité aussi extrême. Il adresse ses condoléances aux malheureuses familles", conclut-il.

De son côté, le président Ford a dénoncé samedi l'exécution du mercenaire américain Daniel Gearhart en déclarant qu'il s'agissait d'un acte injustifié.

"Cette exécution, menée au défi des appels en provenance du monde entier pour assurer une commutation humanitaire de la peine de mort prononcée contre M. Gearhart, rendra encore plus difficiles toutes démarches en vue d'une normalisation des relations entre l'Angola et les Etats-Unis", a déclaré le secrétaire de presse du président Ford.

Pour sa part le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déploré samedi soir l'exécution du mercenaire Daniel Gearhart et affirmé qu'il s'agissait d'un acte

délibéré d'hostilité à l'égard des Etats-Unis.

Dans une déclaration, M. Kissinger fait état de sa consternation et affirme qu'il n'y a aucun fondement en droit international ou national à l'action prise par le gouvernement angolais.

Selon la déclaration, la "loi" aux termes de laquelle le mercenaire a été exécuté avec trois autres mercenaires britanniques n'était rien d'autre qu'une ordonnance interne publiée en 1966 par le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) à un moment où celui-ci n'était qu'un parmi d'autres mouvements de libération: en outre, aucune preuve n'a été fournie au procès de M. Gearhart de nature à persuader l'opinion qu'il ait tiré un seul coup de feu pendant les quelques jours où il s'est trouvé en Angola avant sa capture.

"La décision du président Neto d'ignorer la loi et les faits ne peut être considérée par les Etats-Unis que comme un acte délibéré hostile à l'égard de ce pays et de son peuple. En tant que tel, il ne peut avoir d'autre effet que d'affecter de

manière adverse le développement des relations entre les Etats-Unis et l'Angola", ajoute-t-il.

L'exécution de Daniel Gearhart a été ressentie à Washington comme un affront d'autant plus cinglant qu'il émane d'un gouvernement qui s'est récemment payé le luxe d'humilier l'Amérique.

Les Etats-Unis paraissent prêts à oublier le passé, à passer l'éponge sur la victorieuse intervention cubaine dans l'ancienne colonie portugaise qui tout au long de l'hiver dernier fut le cauchemar de l'administration Ford, enragée d'impuissance. Mais l'exécution de Gearhart équivaut à froter du sel sur des blessures encore fraîches comme le montrent les réactions scandalisées de MM. Ford et Kissinger.

Le dépit de l'administration est d'autant plus profond qu'elle n'avait pas ménagé ses efforts afin d'obtenir la grâce du mercenaire. Malgré l'absence de relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Angola, les Américains avaient inter-cédé auprès du gouvernement de Luanda par le canal de dix pays et de diverses organisations internationales, la Croix Rouge notamment.

Quelques heures seulement avant que ne soit connue la mort de Daniel Gearhart, M. Kissinger, au cours d'une conférence de presse, avait adressé un nouvel appel à la clémence au président Agostinho Neto.

Le secrétaire d'Etat avait toutefois été très clair. Il avait demandé la grâce du condamné pour des raisons "strictement humanitaires", mais avait en même temps souligné que la conduite de la diplomatie américaine ne saurait être dictée par le sort de citoyens des Etats-Unis prisonniers de par le monde.

En d'autres termes, M. Kissinger avait exclu tout marchandage comme par exemple la fourniture d'une aide économique à Luanda moyennant la vie de Daniel Gearhart. Il est possible que l'Angola ait cherché en vain à négocier sur de telles bases, ce qui expliquerait l'issue tragique de cette affaire.

Les dirigeants de l'administration ont affirmé que l'exécution de Gearhart aura des conséquences néfastes sur les relations américano-angolaises et ralentira le processus de normalisation entre les deux pays.

Les Etats-Unis disposent d'un certain champ d'action. Il ont ainsi déjà opposé leur veto à l'admission de l'Angola à l'ONU et seront certainement incités à récidiver.

Toutefois, les réactions de l'Amérique seront nécessairement limitées par les faits. Washington ne peut pas perdre de vue que l'Angola est amené à jouer un rôle crucial dans l'évolution de l'Afrique australe, problème aujourd'hui au cœur des préoccupations de la diplomatie américaine. S'aliéner Luanda serait donc extrêmement imprudent.

Et, pour tout aussi tragique que soit la mort de Daniel Gearhart, le département d'Etat n'a-t-il pas toujours dit qu'il était parti en Angola à ses risques et périls contre le gré des autorités américaines?

Une longueur d'avance...

Résultats instantanés, commentaires abondants et analyses pertinentes, tels seront les éléments de base de notre programmation durant les Jeux de Montréal... le tout émaillé d'entrevues avec les athlètes et de réactions du public.

Pour maintenir une longueur d'avance, les auditeurs de CBF-690 pourront compter sur notre équipe à toute épreuve qui sera présente simultanément à toutes les compétitions.

Dix heures et demie de reportages quotidiens sur les Jeux! Durant cette période, CBF-690 continuera d'offrir à ses auditeurs ses principales émissions d'information, notamment CBF-Bonjour, Présent, Montréal-Express, et bien sûr, les bulletins de nouvelles à toutes les heures.

Bonne journée radiolympique à CBF 690



TOUTE UNE AUBAINE CHEZ BIRKS!

50% DE RABAIS

UN TRÈS VASTE ASSORTIMENT de

BIJOUX D'ÉTÉ DE MODÈLES RÉCENTS

Voici une occasion de vous procurer quelques bijoux à la dernière mode, tout en réalisant de substantielles économies.

Colliers d'été, boucles d'oreilles (pour oreilles percées ou non), chaînes et bracelets... plus un vaste choix de colliers, bracelets et boucles d'oreilles en plaqué or.

Du 12 au 17 juillet

BIRKS

JOAILLIERS